

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

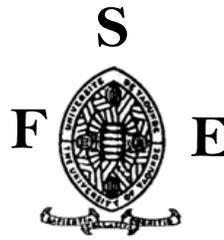
UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
DE L'EDUCATION ET INGENIERIE

EDUCATIVE

DEPARTEMENT EDUCATION
SPECIALISEE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

DOCTORAL RESEARCH CENTRE
AND TRAINING SCHOOL IN SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH AND
TRAINING SCHOOL IN EDUCATION
AND EDUCATIONAL ENGINEERING

DEPARTMENT OF SPECIALIZED
EDUCATION

**MÉCANISMES DE GESTION DU HANDICAP EN MILIEU
SCOLAIRE ET ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DES
ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR :
CAS DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ 1**

*Mémoire rédigé, présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Master 2 en
Intervention, Orientation et Éducation extra scolaire (IOE)*

Spécialité : Intervention et Action Communautaire (IAC)

Présenté par :

ATEBA ONANA Albert Stéphane

Licence en Droit Public

Sous la direction du :

Professeur EBALE MONEZE Chandel



Juillet 2023

L'Université de Yaoundé 1 n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à son auteur.

SOMMAIRE

DÉDICACES	3
REMERCIEMENTS	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	5
LISTE DES TABLEAUX.....	8
LISTE DES IMAGES ET FIGURES	9
RÉSUMÉ.....	10
ABSTRACT.....	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
PARTIE 1 : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE DE L'ÉTUDE	15
CHAPITRE 1: CONTEXTE DE L'ETUDE.....	16
CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	40
PARTIE 2 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET EMPIRIQUE DE L'ÉTUDE	93
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	94
CHAPITRE 4- PRÉSENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS	131
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	155
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	157
TABLE DES MATIERES.....	162
ANNEXES	168

À

Ma famille académique

REMERCIEMENTS

La rédaction d'un mémoire est un exercice qui demande l'acquisition d'un certain nombre de connaissances aussi bien théoriques que pratiques ; en vertu de cela, s'adonner à cet exercice de façon "solitaire" n'est pas envisageable. Aussi, de sa conception à sa matérialisation, la participation d'un certain nombre de personnes est indispensable pour ne pas dire fondamentale.

Je tiens à cet effet à remercier mon Directeur de mémoire, le Professeur EBALE MONEZE Chandel, pour son accompagnement tout au long de la rédaction de ce travail, ces remarques et critiques qui m'ont permis de construire mon raisonnement durant toute la présente recherche.

Nous remercions également Mme ANGUE Francine, directrice de l'Eseda, ainsi que le personnel de l'association Promhandicam de Yaoundé-Mimboman. Je remercie le Docteur MAÏKAKE Jacqueline de la Caehucam grâce à qui nous avons pu, avec une certaine aisance, accéder aux données collectées dans le cadre de la présente recherche.

Merci à tous les enseignants de l'Université de Yaoundé 1, pour tous les enseignements reçus durant mon cursus au sein de cette institution, ainsi qu'à mes camarades de promotion qui ont, d'une manière ou d'une autre, eu un rôle à jouer dans le processus de maturation du présent travail.

Je remercie le Docteur EWOLO NGA Antoinette du Département d'Anthropologie de l'Université de Yaoundé 1 pour son soutien psychologique et matériel. Je présente mes sincères remerciements à NGA Laetitia Jude, pour le temps qu'elle a consacré à la relecture de ce travail.

Je remercie également le Professeur ONDOUA ENGON Cyrille Christal, Chef de Département des Lettres Bilingues à l'ENS de Bertoua, qui n'a jamais cessé de m'encourager aussi bien sur le plan professionnel, qu'intellectuel et personnel.

Je remercie mes parents, ONANA Janvier et MENDJA ATEBA pour leur soutien multiforme et inconditionnel.

Enfin, je remercie tous ceux qui, de prêt ou de loin, ont participé à la maturation du présent travail.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACERWC: African Committee of Experts on Rights and Welfare of the Child
(*Comité d'experts sur les Droits et le bien-être de l'enfant*)

ADDEC : Association pour la Défense des Droits des étudiants du Cameroun

ADEA : Association pour le Développement de l'Education en Afrique

Association-PROMHANDICAM : Association pour la promotion des handicapés du Cameroun

ADF: African Disability Forum (*Réseau Africain des Personnes Handicapées*)

ANAJEHCAM : Association Nationale des Jeunes Handicapés du Cameroun

ANAPH : Agence Nationale des Personnes Handicapées

BUCREP : Bureau central de recensements des études de la population

CADHP : Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

CAEDBE : Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien être de l'Enfant

CAEHUCAM : Coordination des Associations des Étudiants Handicapés des Universités du Cameroun

CAO : Centre d'Appareillage Orthopédique

CDH : Comité des Droits de l'homme

CDHC : Commission des Droits de l'Homme du Cameroun

CDPH : Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapés

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEDH : Cours Européenne des Droits de l'Homme

CERD : Convention Internationale sur l'Élimination de toutes formes de discriminations raciales

CES : Centre d'Éducation Spécialisée

CFPPH : Centres de Formation Professionnelle pour Personnes Handicapées

CIDE : Convention Internationale des droits de l'enfant

CLPPDPH : Comités Locaux de Promotion et de Protection des Droits des Personnes Handicapées

CMS : Centres Médicaux Sociaux

CNEI : Conseil National de l'Éducation Inclusive

CNDHL : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés

CNPH : Conseil National des Personnes Handicapés

CNRPH : Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées

CTD : Collectivités territoriales décentralisées

DDPH : Déclaration des Droits des Personnes Handicapées

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et de l'Emploi

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

EMIA : École Militaire Inter-Armées

ENS : École Normale Supérieure

ENSET : École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique

ENSPY : École Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé

ESEDA : École Spécialisée d'Éducation des Déficients Auditifs

FALSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

FMSB : Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales

FNE : Fonds National de l'Emploi

FS : Faculté des Sciences

FSE : Facultés des Sciences de l'Éducation

INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports

IUT-BOIS : Institut Universitaire des Technologies du Bois

MINEBASE : Ministère de l'éducation de base

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

MINDDEVEL : Ministère de la décentralisation et du développement local

MINPROFF : Ministère de la promotion de la femme et de la famille

MINESUP : Ministère de l'enseignement supérieur

MINSANTE : Ministère de la santé

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation non gouvernementale

ONPH : Office National des Personnes Handicapées

OSC : Organisations de la Société Civile

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

RIB : Rehabilitation Institute of Blind (*Institut de prise en charge des aveugles*)

PAMPH : Programme d'Action Mondiale concernant les Personnes Handicapées

PNISPH : Programme National d'Inclusion Sociale des Personnes Handicapées

PAMPH : Programme d'Action Mondiale concernant les personnes Handicapées

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TIMS: Trends in international Mathematics and Science Study

UA : Union Africaine

UMA : l'Union du Maghreb arabe

UE: Union Européenne

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Education

UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UY1 : Université de Yaoundé 1

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Représentation synoptique de la recherche.....	39
Tableau 2: Liste des chefs d'établissement successifs à l'université de Yaoundé.....	46
Tableau 3 : Taux de réussite dans les différentes filières de l'université de Yaoundé 1 Pour le compte de l'année 2019-2020.....	65
Tableau 4: Représentation synoptique des outils de collecte de données de la recherche.....	130
Tableau 5: Identification des enquêtés (étudiants en situation de handicap étudiés à l'université de Yaoundé 1).....	131
Tableau 6 : Identification des enquêtés (élèves en situation de handicap de l'ESEDA : école spécialisée d'enseignement des déficients auditifs).....	132
Tableau 7 : Analyse de la progression générale des apprenants de l'ESEDA (CM2) suivant le type de croissance de leur autonomie.....	136
Tableau 8 : Analyse de l'onto système des étudiants en situation de handicap de l'UY1.....	137
Tableau 9 : Analyse du microsystème des étudiants en situation de handicap de l'UY1.....	138
..	
Tableau 10 : Analyse du méso système des étudiants en situation de handicap de l'UY1.....	140
Tableau 11 : Analyse de l'exo système des étudiants en situation de handicap de l'UY1.....	141
Tableau 12 : Analyse du macro système des étudiants en situation de handicap de l'UY1.....	143

LISTE DES IMAGES ET FIGURES

Image 1: Répartition du handicap dans la population par région et selon le type de handicap.....	29
Image 2: Prévalence du handicap par sexe, par âge, selon le milieu de résidence et le type de handicap.....	30
Image 3: Proportion des personnes en situation de handicap ayant au moins deux handicaps par sexe et par groupe d'âge.....	31
Image 4: Répartition de la population en situation de handicap par région de résidence selon le niveau d'instruction.....	31
Image 5 : photo d'un amphithéâtre de la FALSH à l'UY1.....	34
Image 6 : photo de l'escalier de l'entrée principale de l'UY1.....	34
Image 7 : Schéma du rapport entre infrastructures éducatives et gestion inclusive des étudiants en situation de handicap.....	63
Image 8 : Schéma du modèle d'intervention ternaire de Moscovici.....	74
Image 9 : Schéma de l'implémentation de l'accompagnement éducatif.....	75
Image 10: Schéma illustrant le cycle de la recherche scientifique.....	94
Image 11 : Données récoltées à l'ESEDA.....	99
Image 12: Carte de localisation géographique de l'Université de Yaoundé 1.....	108
Image 13 : Entrée principale de l'Université de Yaoundé 1.....	100
Image 14 : Entrée principale du lycée général Leclerc.....	109
Images 15: Entrée principale de l'INJS.....	110
Image n°16 : Entrée principale du C.E.T.I.C de Ngoa-ékélé.....	110
Image 17: Données récoltées à l'université de Yaoundé 1.....	108
Image 18 : Schéma du modèle PPH.....	147
Figure 1: Histogramme de suivi des performances scolaires des élèves en situation de handicap de la classe de 7 ^{ème} (CM2).....	133
Figure 2: Histogramme du suivi du niveau d'autonomie (intégration académique) sur 20 acquis par les élèves en situation de handicap de classe de 7 ^{ème} (CM2).....	135

RÉSUMÉ

La question des performances scolaires et de l'intégration académique des étudiants a toujours été au centre des préoccupations de nombreux spécialistes, chercheurs et décideurs du secteur éducatif. Leur base d'intervention dans le traitement de cette question, a généralement porté sur l'amélioration des techniques de transmission des connaissances aux apprenants, afin de leur garantir une formation de qualité et une insertion socioprofessionnelle réussie. Si l'amélioration de la qualité de la formation de l'apprenant se présente comme un aspect fondamental pour lui garantir un succès sur le plan académique, il est également certain que, la prise en compte de la qualité de l'environnement dédié à l'apprentissage tient un rôle non négligeable dans le processus qui le mènera vers le succès. Pour d'aucun, l'environnement d'apprentissage a un effet nuancé sur l'apprenant car, sa réussite dépend de sa capacité d'adaptation et de son niveau d'intelligence ; si cela est vrai dans un certain cas, il est certain que l'incidence de l'environnement devient plus importante dès lors qu'on est en face d'apprenants en situation de handicap. C'est dans cette optique que l'étude sur « les incidences des mécanismes de gestion du handicap et d'accompagnement éducatif en milieu académique sur les étudiants en situation de handicap moteur, avec pour cas d'étude l'université de Yaoundé 1 » se propose d'évaluer l'incidence des facteurs environnementaux sur l'inclusion académique de cette catégorie d'apprenant.

Au terme des enquêtes menées au sein de l'université de Yaoundé 1 puis comparées avec des informations récoltées au sein d'un établissement inclusif de cette même ville, et à l'appui des théories du handicap social, de la liminalité et du socioconstructivisme, il ressort que, de nombreux facteurs incident sur le niveau d'inclusion académique ainsi que sur les performances académiques des étudiants en situation de handicap moteur, à l'exemple de la qualité et de l'accessibilité des informations et des infrastructures présentes en milieu académique, ainsi que de la qualité de l'accompagnement éducatif formulé à l'endroit de cette catégorie d'apprenants ; néanmoins, la place de l'étudiant dans la réussite des actions implémentées dans ce cadre reste fondamentale et avérée.

Mots clés: handicap, milieu académique, accompagnement éducatif, étudiants, université

Yaoundé 1.

ABSTRACT

The issue of school performance and the academic integration of students has always been central to the concerns of many specialists, researchers and decision-makers in education sector. Their approach to tackling this issue has generally focused on improving techniques for transmitting knowledge to learners, in order to guarantee them quality training and successful socio-professional integration.

While improving the quality of the learner's training is a fundamental aspect of guaranteeing academic success, it is also certain that the quality of the learning environment plays a significant role in the process leading to success. For some, the learning environment has a nuanced effect on learners because their success depends on their ability to adapt to their level of intelligence; it is with this in mind that the study on "the impact of disability management mechanisms and educational support in the academic environment for students with motor disabilities, using the University of Yaoundé 1 as a case study" sets out to assess the impact of environmental factors on the academic inclusion of this category of learner. Based on surveys conducted at the University of Yaoundé 1 and compared with information gathered at an inclusive institution in the same city, the analysis shows that, and based on the results of this study, the impact of environment factors on the academic inclusion of this category of learner has changed.

This analysis supported by the theories of social disability, liminality and socioconstructivism, shows that many factors affect the level of academic performance of students with motor disabilities, such as the quality and accessibility of information and infrastructure in the academic environment and the quality of educational support provide to this category of learner. Nevertheless, the role of student in the success of the actions implemented in this context remains fundamental and proven.

Key words: disability, academic environment, educational support, students, Yaoundé 1 University.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La gestion du handicap en milieu scolaire et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap représentent un véritable enjeu pour le système éducatif camerounais. En effet, les étudiants en situation de handicap sont généralement confrontés à des difficultés d'accessibilité, de participation et d'inclusion dans les établissements scolaires. Pourtant, l'éducation est un droit fondamental pour tous, indépendamment de l'état physiologique. Il est donc, dans cette logique question que soit mis sur pieds des politiques et des pratiques éducatives inclusives afin de garantir l'égalité de chances à tous et la réussite pour tous les apprenants ; s'il est d'avis partagé que l'éducation se présente pour tout État qui souhaite promouvoir son développement durable comme un véritable cheval de pouce, elle est également une garantie d'insertion socioprofessionnelle ; c'est en outre à travers elle que l'État pourra identifier et forger les citoyens qui participeront plus tard à la sauvegarde de son intégrité et de sa continuité. La richesse et la diversité des textes destinés à réglementer le secteur éducatif au Cameroun démontre à juste titre la place fondamentale qui est accordée à l'éducation dans ce pays.

Aborder les questions tournant au tour des politiques éducatives, qu'on soit dans un cadre inclusif ou pas, oblige dans une certaine mesure à soulever celle de l'incidence qu'a la qualité de l'environnement dédié aux apprentissages sur les performances scolaires de l'apprenant et sa capacité à s'intégrer à son milieu d'apprentissage; si pour certains, la valeur rattachée à ce fait reste purement subjective parce que relié à l'apprenant singulièrement, il n'en demeure pas moins qu'elles constituent le principal outil d'évaluation de la pertinence d'une politique éducative donnée. Aussi, entreprendre l'étude de l'incidence des mécanismes mobilisés dans le cadre de l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap impose, en plus de l'analyse des moyens concrètement déployés dans l'accompagnement de cette catégorie d'apprenants, de posséder une grille qui permettra d'évaluer la pertinence des moyens déployés dans ce cadre et de ressortir les liens existant entre les différents variables et éléments à intégrer durant le processus éducatif en cours.

Il sera question dans la présente recherche de présenter les dispositifs aussi bien formels (textes) que matériels (infrastructurels et techniques) qui œuvrent dans la gestion des questions liées au handicap au sein de l'université de Yaoundé 1, et plus précisément dans la promotion et la protection des étudiants en situation de handicap dans ce milieu académique, de décrire les pratiques mobilisées dans le cadre de leur accompagnement éducatif (suivi personnalisé), et de présenter les incidences des pratiques (méthodes d'enseignement,) et

mécanismes agissants dans ce cadre (qualité de l'environnement), sur le niveau d'intégration académique (inclusion) et de performances scolaires de ces étudiants (rendement académique).

La question de la gestion du handicap en milieu scolaire n'est pas un sujet nouveau, car ayant déjà fait dans le passé l'objet d'un traitement accentué par de nombreux chercheurs qui, pour la plus part, relèvent les faiblesses structurelles et conjoncturelles qui gravitent autour de cette question et qui sont de nature à causer des dérèglements sérieux dans le fonctionnement des sociétés contemporaines si elle n'est pas traitée avec sérieux ; dans cette veine, la plus grande part des États ont développés des stratégies visant à renforcer la gestion de ces questions et promouvoir les personnes en situation de handicap au sein de leur société, à travers des dispositifs juridiques et normatifs chargés d'assurer et promouvoir le bien être de cette catégorie de personnes.

S'il est vrai que sur un plan théorique et normatif, l'État du Cameroun brille par une richesse de textes visant à promouvoir la prise en compte du handicap aussi bien dans le domaine éducatif que social et même politique, dans les faits, de nombreux manquements sont encore observables sur divers plans ; l'université de Yaoundé 1 n'échappe malheureusement pas à ces manquements qui sont de nature à complexifier l'inclusion académique des étudiants en situation de handicap et dont le quotidien est marqué par des difficultés multiples.

La présente recherche souhaite identifier et évaluer les différents moyens et actions déployés dans et par l'université de Yaoundé 1 afin de soutenir les étudiants en situation de handicap moteur ; une insistance sera portée sur les mécanismes (formels et matériels) de gestion du handicap, ainsi que les modalités utilisées par cette université dans le cadre de l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap (suivi individualisé et technique d'enseignement) puis, nous analyserons les incidences des actions déployées dans ce cadre sur les capacités d'adaptation (inclusion sociale et académique) et les performances scolaires de la population cible.

Nous évaluerons également l'impact qu'a la qualité de l'environnement d'apprentissage sur le niveau d'inclusion académique et de performances scolaires des étudiants en situation de handicap de l'Université de Yaoundé 1.

La recherche se fera en quatre (04) chapitres. Pour commencer, nous présenterons le contexte de notre travail ; dans ce chapitre, il sera fait une présentation du cadre dans lequel s'insère les questions tournant autour du handicap sur le plan politique, institutionnel et juridique ; nous présenterons également l'état de du handicap au Cameroun en général et au sein de l'université de Yaoundé 1 en particulier ; par la suite, nous présenterons le problème de notre travail, les observations, le constat, ainsi que les questions de recherche et entre autres, les modalités et indicateurs de notre recherche (chapitre 1).

Dans le deuxième chapitre, nous définirons les concepts et mots clés de notre recherche, appuyée par une revue de littérature tournant sur les questions du handicap et de sa gestion (chapitre 2).

Par la suite, nous présenterons le cadre méthodologique de notre travail (chapitre 3). Il sera fait ici une présentation du site et de la population de notre étude ; nous délimiterons également notre travail sur le plan thématique, spatial et temporel ; nous présenterons entre autres la méthodologie employée, ainsi que les techniques de traitement et d'analyse des données que nous avons utilisées.

Le dernier chapitre pour sa part portera sur la présentation, puis de l'analyse et la discussion des résultats de notre recherche, la proposition d'un plan d'intervention visant l'amélioration de la gestion et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap moteur, et l'analyse de pistes supplémentaires à la gestion de la question analysée dans la présente recherche (chapitre 4).

PARTIE 1 : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

Le cadre théorique et conceptuel fait référence aux théories et concepts existant qui sont pertinents pour la question de recherche et qui servent de fondement à une étude donnée. Il fournit une ossature conceptuelle qui permet de comprendre, analyser et interpréter les données recueillies dans le cadre d'une recherche. Cette première partie de notre travail est divisée en deux (02) chapitres qui respectivement porteront sur la présentation du contexte de notre travail (chapitre 1) et sur la définition des mots clés, puis la revue de littérature relative à notre recherche (chapitre 2).

CHAPITRE I CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La définition du contexte d'une étude est d'une importance capitale dans une recherche donnée. En effet, elle est essentielle pour la compréhension du problème de recherche ; elle permet de justifier sa pertinence, d'identifier les parties prenantes, de délimiter le champ de l'étude, d'identifier les ressources disponibles et interpréter les résultats de manière appropriée ; tout cela contribue à la validité de l'étude, ainsi qu'à son impact potentiel sur les communautés des chercheurs et la société en général. Nous présenterons dans les lignes qui suivent la teneur du contexte de notre recherche.

I.1- Contexte

Le contexte peut être défini comme l'ensemble des circonstances qui entourent un fait. Il renvoie à la conjoncture dans laquelle se produisent des événements, des actions. Il est déterminant pour la compréhension d'un problème car il l'explique en tenant compte du cadre dans lequel il est analysé. Pour Smith (2002), le contexte dans une étude fait référence à l'environnement, ainsi qu'aux circonstances et conditions dans lesquelles la recherche est menée. La prise en compte du contexte selon lui est importante car il peut influencer les résultats et les interprétations de l'étude. Le contexte fournit les informations supplémentaires qui aident à comprendre les résultats et à les généraliser à des situations qui sont similaires. Dans le présent cadre, il sera fait une présentation du contexte politique (I.1.1), institutionnel (I.1.2) et juridique (I.1.3) de notre recherche.

I.1.1- Contexte politique

Les questions du handicap et de sa gestion font l'objet de beaucoup d'intérêts pour les politiques, car elle présente pour eux de nombreux enjeux sur divers plans ; cet engouement pour ces questions s'illustre à travers l'existence d'une diversité de dispositifs dans ce cadre.

Sur le plan international, la question du handicap fait l'objet d'une analyse sérieuse et accrue par les États dans leurs relations ; en effet, elle présente divers enjeux en matière de développement durable. L'Union Européenne (UE) à titre illustratif attache une grande préoccupation à cette question ; lors de l'ouverture d'une conférence qui s'est tenue le 29 octobre 2008 ayant pour intitulé : « *Inclusion sociale : une approche européenne de la scolarisation des élèves handicapés* », cette organisation a soulevé l'importance de la pleine inclusion des apprenants en situation de handicap dans le processus éducatif national par une amélioration des conditions de vie, des conditions d'accès à l'éducation, de travail et entre autres, la promotion de la liberté au sein de la société. La France dans cette même veine a su

démontrer à travers de nombreuses actions, à l'exemple du discours du président François Hollande prononcé sur le thème « *l'école et la nation* » à Orléans le 09 février 2012 que, la prise en compte du handicap dans l'éducation présente des enjeux véritables pour la promotion du développement durable de l'État ; il déclarait à cet effet :

« [...] La compétitivité [...] c'est l'investissement humain, c'est le savoir-faire, c'est le niveau de formation d'une Nation [...] Parce que c'est l'enjeu de notre cohésion nationale».

Il reconnaît en outre l'apport des personnes ressources internes et externes au milieu de l'enseignement, comme élément à intégrer dans ce domaine pour l'amélioration des performances scolaires des apprenants ; il reconnaît également leur contribution sur la hausse du niveau de productivité de l'État ; le président Hollande a insisté dans ce cadre sur la nécessité de surmonter les spécificités rattachées à l'environnement d'implémentation des enseignements et la correction des effets négatifs de reproduction sociale (au rang desquels figure la stigmatisation du handicap) lorsqu'il déclare dans ce même discours que : « *la capacité à améliorer les résultats de l'école, à surmonter l'échec en milieu scolaire, à réduire les effets de reproductions sociales [...], à améliorer les performances des apprenants, dépendent d'abord des femmes et des hommes qui font vivre au jour le jour l'État* » ; Il poursuit en affirmant qu' : « *elle dépend également de la nature des pratiques qui régissent les actions des individus qui agissent dans le cadre éducatif* ». A travers cette intervention, il veut soulever l'idée selon laquelle, l'effort de tous est nécessaire afin de parvenir à surmonter les difficultés propres au milieu éducatif, les quels doivent être tournés vers le dépassement les pratiques sociales nocives afin de garantir l'amélioration des performances scolaires des apprenants (handicapés ou pas) et dans un plus large spectre, à garantir le développement de l'Etat.

Au niveau régional, la question du handicap fait l'objet d'une reconnaissance croissante de la part de divers organismes œuvrant pour la protection des droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap. À ce titre, l'Union Africaine (UA) par exemple reconnaît que les personnes handicapées sont confrontées à des défis spécifiques qui nécessitent la prise de mesures pour garantir leur pleine participation dans la vie en société ; elle a ainsi adopté de nombreux instruments dans cette optique, à l'exemple de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADHBE), laquelle reconnaît les droits des enfants handicapés et appelle les États à garantir leur accès à un certain nombre de droits au rang des quels figurent le droit à l'éducation et au bien être ; on peut également citer le

protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées (adopté en 2018), qui vise à promouvoir et à protéger les droits des personnes en situation de handicap en Afrique sur divers plans ; on peut en outre citer la stratégie continentale pour l'inclusion des personnes handicapées (adopté en 2018) qui vise à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de la vie en société. L'UA encourage également ses différents États membres à collaborer dans le cadre de l'amélioration de la vie des personnes en situation de handicap à travers le partage des bonnes pratiques et expériences dans le domaine de la gestion du handicap.

Au niveau régional toujours, on a la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui accorde un grand intérêt aux questions du handicap ; en effet, elle a adopté une politique basée sur la promotion de l'égalité des chances pour les personnes handicapées en 2009, laquelle politique vise la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le plan social et économique ; on a également l'Union du Maghreb arabe (UMA) qui a pris des mesures visant la promotion et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les pays du Maghreb ; elle encourage les États membres à adopter des politiques visant à garantir les différents droits de cette catégorie de sa population sur tous les plans de la vie en société. Comme autre exemple de volonté au niveau régional africain de la gestion des questions liées au handicap, on peut citer la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui dans son fonctionnement, a adopté en 2016, une stratégie régionale visant à promouvoir l'inclusion et la participation des personnes en situation de handicap des pays de la région, à travers la mise sur pieds, par les États membres, de politiques visant à renforcer les capacités des cette catégorie de personnes.

Des études menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation (UNESCO) au niveau régional démontrent qu'il est impératif de traiter la question du handicap dans les politiques éducatives; en effet, selon cette structure, une grande partie du milliard des personnes en situation de handicap se trouve dans les pays à revenus faibles et/ou intermédiaires, où elles connaissent des conditions difficiles et peinent à avoir une pleine participation sociale ; L'UNESCO estime ainsi que, le taux de prévalence du handicap dans les populations en général se situe entre 10% et 15% ; néanmoins, le taux d'enfants en situation de handicap en milieu scolaire est légèrement plus faible ; ils représentent en effet dans ce milieu, pour l'Ouganda et Éthiopie par exemple, respectivement 1.79% et 0,7% du total des inscriptions. Ce fait indique en réalité qu'un grand nombre d'enfants en situation de handicap dans ces contextes ne sont pas scolarisés, d'où la remise en question de la portée des

politiques de promotion et de protection des personnes en situation de handicap dans la société africaine en général et en milieu scolaire particulièrement. En outre, il ressort de ce rapport que, dans de nombreux pays africains, les personnes en situation de handicap font toujours l'objet de marginalisation et d'exclusion du processus politique ; elles sont également confrontées à des obstacles supplémentaires aussi bien pour accéder à l'éducation qu'à l'emploi, aux soins de santé et autres services essentiels, lesquels tendent souvent à être exacerbés dans les contextes de conflits et d'instabilités politiques dans lesquels les infrastructures et services essentiels tels que les écoles et les hôpitaux peuvent se voir détruits ou inaccessibles, ce qui rend plus difficile l'accès aux soins de santé et à l'éducation des personnes en situation de handicap. De cette dernière présentation, il ressort que, la gestion des questions relatives à l'inclusivité et au handicap en Afrique noire sur le plan matériel reste pauvre, principalement à cause des faiblesses des politiques des États de cette zone en la matière, fait exacerbé par la conjoncture économique et les tares sociales qui ne sont pas toujours de nature à faciliter la gestion de ces questions.

Au niveau national, l'État du Cameroun est partie à de nombreux accords de partenariats et actions implémentées dans l'optique de promouvoir sur l'étendue territoriale, le droit à l'éducation aussi bien en faveur des personnes valides que de celles en situation de handicap ; en guise d'exemples, on peut citer l'agenda ODD 4-Education 2030 (2015), ainsi que la convention relative aux droits de l'enfant (1989) qui, dans leur objet, visent la promotion et la protection du droit à l'éducation des personnes en situation de handicap. Le Cameroun, à travers la mise en œuvre du document de stratégie pour la croissance et de l'emploi en abrégé DSCE (2009), s'est fixé comme objectif de devenir dès 2035 un pays émergent aussi bien sur le plan économique, social que politique. Pour y parvenir, de nombreuses stratégies de croissances ont été élaborées, auprès desquelles l'éducation occupe une place de choix; l'insistance portée sur l'éducation ici tient à son rôle clé en tant qu'outil d'accélération de la croissance économique ainsi que de moulage des intelligences nécessaire au progrès et à l'innovation, sans oublier son rôle dans la création des emplois et la réduction de la pauvreté. L'environnement éducatif du Cameroun selon ce document a connu une forte croissance marquée par une augmentation du nombre total des élèves scolarisés sur l'ensemble des structures scolaires de l'État, avec des chiffres dans le préscolaire qui, partant des années antérieures à 2003 par exemple, sont passé de 175.970 à 467.237, soit une progression nette de l'ordre de 10%. Au-delà ces faits, Il est malgré tout observé une persistance des inégalités sur le plan démographique concernant l'accès à l'éducation à ce

palier scolaire, avec une prépondérance des apprenants provenant des centres urbains ou semi-urbains (deux enfants sur trois), le centre et le littoral ayant à eux seuls des taux respectifs de participation scolaire de 57.8% et 52.6%. Cette situation trouve explication dans la supériorité qualitative et quantitative des infrastructures dédiés à l'éducation dans ces deux régions plus développées, par rapport au reste du pays souvent moins développé.

Le président de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (CDHC) dans un discours prononcé le 21 septembre 2022 dans le cadre de la « *cérémonie officielle d'ouverture du séminaire international d'appropriation des instruments juridiques de promotion et de protection des droits des personnes handicapées* », a reconnu le droit des personnes en situation de handicap à bénéficier d'une protection particulière en tant que personnes vulnérables. Il a par la suite, après avoir rappelé les grandes lignes de quelques dispositifs juridiques internationaux ratifié par l'État du Cameroun et œuvrant pour la promotion des droits de cette catégorie de personnes, salué les efforts du chef de l'État camerounais qui œuvre pour la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap, par le biais d'une richesse sur le plan juridique, dirigé en faveur de cette catégorie de personnes.

Le chef de l'Etat du Cameroun, Monsieur Paul BIYA apporte en effet un point d'honneur à la gestion des questions relatives au handicap au sein du pays. Dans un discours qu'il a prononcé en date du 06 novembre 2018 à l'occasion de son nouveau septennat, il a réitéré sa volonté de lutter contre toute forme d'exclusion sociale, en soulignant qu'il s'agit là d'une finalité de la démocratie, laquelle consiste selon lui notamment, à apporter au plus grand nombre, les conditions de vie aussi bonnes que possible, ainsi que la promotion d'une véritable égalité de chances pour tous. Il s'est alors engagé à renforcer le soutien des pouvoirs publics aux initiatives d'assistance aux groupes défavorisés et aux franges de la population frappée par le handicap, faits qu'il souligne en ces termes :

« [...] je persisterai à consacrer tous mes efforts : [...] à faciliter l'intégration sociale des jeunes en développant encore davantage notre système éducatif [...] à lutter contre l'exclusion, notamment par une meilleure protection des personnes vivant avec un handicap [...] ».

Par cette intervention, le chef de l'Etat du Cameroun, en plus de relever l'importance qu'il accorde à l'éducation pour le développement de son pays, soulève son attachement à

œuvrer pour la promotion et la protection du droit à l'éducation et à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap.

I.1.2- Contexte institutionnel

Le contexte institutionnel de la gestion du handicap peut être structuré en trois strates, lesquelles correspondent aux limites spatiales et juridiques alloués aux entités chargées de ces questions, à savoir : la strate internationale, la strate régionale et la strate nationale.

Au niveau international, il existe des mécanismes de gestion du handicap agissant dans le système onusien ; il s'agit :

- Du Comité des droits des personnes handicapées (CDPH): il s'agit d'un instrument juridique composé d'experts indépendants chargés de surveiller l'application de la convention relative aux droits des personnes handicapées par les États partis ; à travers son engagement et sa coopération avec ces États parties, le comité œuvre pour la promotion de l'inclusion, la défense des droits de l'homme des personnes en situation de handicap et fournit des recommandations pour soutenir la mise en œuvre des dispositions consacrées par la convention.
- La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) : Il s'agit d'une juridiction internationale instituée en 1959 par le Conseil de l'Europe dont la mission est d'assurer le respect des engagements souscrits par les États signataires de la convention européenne des droits de l'homme.
- Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées : il s'agit d'un expert indépendant nommé par le conseil des droits de l'homme des Nations Unies ; il a pour mandat de promouvoir et protéger les droits des personnes en situation de handicap à travers le monde, en surveillant les cas de violations, en sensibilisant et en faisant des recommandations sur les questions liées au handicap.
- L'Union Européenne (UE): l'UE, à travers l'adoption de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées 2010-2020, vise à promouvoir l'égalité des chances, la participation et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie. Elle met également en place des politiques et programmes pour soutenir l'accessibilité, l'emploi et entre autres, l'éducation des personnes en situation de handicap.

Des mécanismes existent également au niveau régional, à l'exemple de :

- La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) : il s'agit d'une cour continentale établie par les pays africains pour assurer la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique. La cour a été créée en vertu de l'article 1 du protocole de la charte des droits de l'homme et des peuples ; elle compte 31 États au rang desquels figure le Cameroun.
- Le Comité Africain d'experts sur les droits et le bien être de l'enfant (CADBE) : il est chargé de surveiller la mise en œuvre de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui inclut également les dispositions spécifiques aux droits des enfants en situation de handicap en Afrique. Il examine les rapports périodiques soumis par les États, sensibilise et formule des recommandations sur les droits des enfants en situation de handicap.
- L'Union Africaine (UA) : elle a adopté la stratégie continentale pour les personnes handicapées 2017-2021, qui a pour objectif de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des chances et la participation des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie en société. Elle met également sur pieds des politiques visant à soutenir l'accessibilité, l'éducation et entre autres, l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Le Réseau africain des personnes handicapées (ADF) : l'African Disability Forum est une organisation panafricaine qui travaille pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap en Afrique. Elle mène des activités de plaidoyers, de sensibilisation sur les droits des personnes en situation de handicap, de renforcement des capacités pour la promotion de l'inclusion sociale et entre autres, d'accès à l'éducation et à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Le Comité d'experts sur les Droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC) : Il s'agit d'un organe de l'Union Africaine chargé de surveiller la mise en œuvre de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Il veille au respect des droits des enfants en situation de handicap dans les États membres de l'UA, examine les rapports des États membres sur le sujet et formule des recommandations pour la promotion et la protection des droits des enfants en situation de handicap.

Au niveau national, on peut citer :

- Le Conseil National des Personnes Handicapées (CNPH) : le CNPH est une institution gouvernementale chargée de promouvoir les droits des personnes en situation de handicap au Cameroun. il fait principalement usage de la sensibilisation, la

coordination des actions en faveur des personnes en situation de handicap, la formulation de politiques de gestion du handicap et la mise en œuvre de programmes visant à améliorer l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

- Les Associations œuvrant pour la promotion des personnes handicapées : il existe plusieurs associations qui œuvrent pour la promotion, et même la formation des personnes en situation de handicap au Cameroun ; ces associations jouent un rôle essentiel dans la promotion de cette catégorie de personnes à travers la mise sur pieds de plaidoyers, d'activités de sensibilisation, de formation et de soutien aux personnes en situation de handicap. A l'exemple de l'association de promotion du handicap au Cameroun (Promhandicam) qui forme les personnes en situation de handicap dans l'exercice de divers métiers et leur porte assistance sur divers plans ; on peut également citer la Coordination des Associations des Étudiants Handicapés des Universités du Cameroun (Caehucam) qui œuvre pour la promotion et la protection des droits des étudiants handicapés du Cameroun ; l'association Bobine d'or à Yaoundé, qui forme les femmes handicapées dans la couture ainsi que le designing et entre autre la Rehabilitation Institute for Blind (RIB) à Buea, qui forme les aveugles dans les métiers de l'artisanat.
- Le Programme National d'Inclusion Sociale des Personnes Handicapées (PNISPH) : le gouvernement camerounais a mis en place un programme qui vise la promotion et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. Il vise l'amélioration de l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et services essentiels pour les personnes en situation de handicap.
- L'Agence National des Personnes Handicapées (ANAPH) : il s'agit d'une agence gouvernementale chargée de la mise en œuvre des politiques en faveur des personnes en situation de handicap; elle est responsable de la coordination des actions visant la promotion de leur inclusion sociale, leur accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé.
- Les structures gouvernementales aptes à la gestion du handicap : dans le contexte camerounais, on peut citer les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ainsi que le Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF) ; le principal acteur en charge des questions liées au handicap reste néanmoins le ministère des affaires sociales (MINAS). Il existe au sein du département ministériel de ce ministère une direction en charge de la promotion et de la protection des personnes en

situation de handicap ; ce ministère assure la tutelle de nombreuses organisations de la société civile œuvrant dans le traitement des questions relatives au handicap. Ses missions sont les suivantes

- Établir des cartes d'invalidité aux personnes en situation de handicap dans les cas d'invalidité constaté par une autorité compétente ;
- Créer des centres de réhabilitation des personnes en situation de handicap pour leur formation professionnelle dans des domaines spécifiques ;
- Allouer des subventions pour le fonctionnement des associations/institutions des personnes en situation de handicap.

Le handicap est généralement considéré comme un problème individuel résultant d'une déficience ou encore comme l'incapacité à utiliser une ou plusieurs parties de ses membres. Les personnes en situation de handicap sont les plus vulnérables dans la société camerounaise parce que la plupart d'entre elles sont issus de familles démunies, sont sous scolarisés et sous employés. Bon nombre d'entre elles vivent dans des conditions déplorables avec pour principale occupation la mendicité. En outre, la pratique opérée par bon nombre de familles où il existe des cas d'enfants en situation de handicap consiste à prioriser les enfants valides au détriment de ceux invalides, ce qui a tendance à vulnérabiliser encore l'invalides, en le reléguant presque à une catégorie de « *sous-hommes* ». Cela nous amène au prochain point de notre argumentaire, notamment, les mécanismes non formels de gestion du handicap.

- Les mécanismes non formels de gestion du handicap : S'il est vrai que dans les faits, l'Etat du Cameroun, sur un plan normatif a établis des règles visant à rehausser le statut des personnes en situation de handicap et leur attribuer plus de chance pour réussir leur scolarisation (les élèves et étudiants en situation de handicap sont autorisés à reprendre deux fois la classe fréquentée lorsque leur échec aux examens est lié aux difficultés inhérentes à leur état physique ou mental), il n'en demeure pas que la bonne volonté des personnes ressources (familles, amis et proches) de la personne en situation de handicap tiennent une place fondamentale dans son accompagnement et son soutien au quotidien, parce qu'ils partagent avec lui son environnement direct et de ces faits, sont les plus à même d'intervenir dans des situations présentant une certaine urgence. Les proches des personnes en situation de handicap constituent donc généralement la première ressource dont dispose cette catégorie de personne pour faire face aux difficultés qui sont rattachées à leur état.

I.1.3- Contexte juridique

La protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap trouvent une base juridique dans de nombreux instruments, accords et principes internationaux, régionaux et nationaux. Cette richesse juridique démontre la forte volonté des États à traiter ces questions ; elles présentent aussi les enjeux du handicap à l'ère contemporaine. Le nombre de personnes en situation de handicap est très difficile à apprécier à l'échelle mondiale. Les estimations portées à ce sujet varient selon les structures qui mènent les analyses; les données les plus récentes rassemblées par l'organisation mondiale de la santé (OMS) estiment que, parmi les enfants de 0 à 14 ans, 95 millions (5.1%) présentent un handicap modéré à sévère dont 13 millions (0.7%) présentent un handicap sévère. Les cas d'enfants en situation de handicap selon cette analyse sont plus récurrents dans les régions les plus pauvres, en raison de facteurs démographiques et environnementaux. Au cours des dernières décennies, la prise en compte du handicap a connu une progression considérable au point d'encourager les États à développer des systèmes éducatifs capables de répondre aux besoins de toute la diversité des personnes en situation de handicap. Dans cette veine, la convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée en 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies a été élaborée avec comme objectif principal d'engager les États signataires à prendre toutes les mesures appropriées pour que soient respectées les droits des personnes en situation de handicap et que le handicap soit intégré dans toutes les politiques et programmes de l'État afin d'éliminer toutes formes de discriminations à leur endroit.

Au plan international, les instruments existant en matière de gestion du handicap peuvent être repartis en deux catégories selon qu'ils sont contraignant ou pas.

A titre d'exemple d'instruments contraignant, on peut citer :

- La déclaration universelle des droits de l'homme de 1945 (DUDH) : ce texte stipule par exemple que: « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits [...]. Tous ont droit à [...] un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être [...] notamment [...] droit à la sécurité en cas [...] d'invalidité* ».
- La déclaration des droits des personnes handicapées (DDPH) : il ressort d'une lecture des articles 2 à 10 de cette déclaration que la personne en situation de handicap doit jouir de tous les droits ; aussi, ces droits doivent être reconnus à toutes les personnes en situation de handicap sans exception aucune et sans distinction ou discrimination. Pour cette déclaration, la personne en situation de handicap a droit au respect de sa dignité humaine et ce indépendamment de son origine, de la nature et de la gravité de ses troubles et

déficiences ; La personne en situation de handicap a droit aux mesures destinées à lui permettre d'acquérir la plus large autonomie possible ; il a également droit aux traitements médicaux, psychologique et fonctionnel, y compris aux appareils de prothèse et d'orthèse, à la réadaptation médicale et sociale et entre autres, à l'éducation. La personne en situation de handicap a le droit de voir ses besoins particuliers pris en considération à tous les stades de la planification économique et sociale ; il a le droit de vivre au sein de sa famille et de participer à toutes les activités sociales, créatives ou récréatives. En outre, aucune personne en situation de handicap ne peut être astreinte.

- La convention de l'organisation du travail n°159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées : une analyse des articles 2 à 4, puis 7 et 8 de cette convention permet de ressortir les dispositions selon lesquelles tout membre de cette convention devra formuler et mettre en œuvre une politique nationale qui vise la réadaptation professionnelle et la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap. Ladite politique devra avoir pour but de s'assurer que des mesures de réadaptation professionnelle adéquates soient accessibles aux personnes en situation de handicap afin de promouvoir leurs possibilités d'emploi sur le marché libre du travail. Ladite politique devra être fondée sur la promotion du principe d'égalité de chance entre les travailleurs en général. Les autorités compétentes en matière de gestion du handicap devront prendre des mesures en vue de fournir des services d'orientation professionnelle et entre autres, de formation professionnelle destinés à permettre aux personnes en situation de handicap d'obtenir et de conserver un emploi.
- La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) : il est le principal instrument juridique international de protection des droits des personnes en situation de handicap. Cette convention couvre un large éventail de domaines à l'exemple de celui de l'accessibilité, de l'emploi, de l'éducation ou encore de la participation politique.

A titre d'exemple de dispositif à caractère non contraignant, on peut citer :

- La convention Internationale sur l'élimination de toutes formes de discriminations raciales (CERD) : adoptée en 1965, elle interdit la discrimination raciale sous toutes ses formes ; la discrimination relative au handicap est également concernée par ce dispositif juridique.
- La convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE) : bien que ce dispositif juridique ne soit pas spécifiquement orienté sur la gestion des personnes en situation de handicap, elle reconnaît les droits des enfants en situation de handicap et appelle à leur

protection, ainsi qu'à la promotion de leur inclusion. Elle se veut un outil visant à garantir à ses destinataires, l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la participation sociale.

- Le programme d'action mondiale concernant les personnes handicapées (PAMPH): Ce programme a abouti à la déclaration de la journée internationale de la personne handicapée en 1981 puis adopté en décembre 1992 par l'Assemblée Générale de l'ONU.
- La déclaration de Copenhague (1995): cette déclaration se veut être un outil à travers lequel les États membre de l'ONU s'engagent à promouvoir l'égalité dans l'intégration des personnes dans la participation au développement social des personnes en situation de handicap, au même titre que les personnes valides. Il vise aussi à assurer l'égalité des chances à tous les niveaux d'enseignement aux enfants, jeunes et adultes en situation de handicap, à la mise sur pieds de dispositifs visant à faciliter l'accès aux services de réadaptation et tout autre service qui leur permettent de mener une vie indépendante et de manière confortable afin de participer pleinement à la vie sociale.
- Les règles des Nations Unies pour l'égalité des chances des personnes handicapées du 20 décembre 1993 : ce programme articulé autour de 22 points porte sur le traitement des questions tels que les soins de santé, la sensibilisation, les services d'appui, la réadaptation, l'information et la recherche, les conditions de travail et entre autres, la santé des personnes en situation de handicap.

Au niveau Régional, En guise d'instruments visant à protéger et promouvoir les droits des personnes en situation de handicap, on peut citer :

- La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP): Encore appelée la Charte de Banjul, elle protège aussi bien les droits des individus que ceux des peuples en tant que « groupes ». Elle couvre une diversité des droits civils et politiques au rang desquels figurent ceux des personnes en situation de handicap reconnus comme personnes et groupe de personnes vulnérables. Il est stipulé dans cette charte en son alinéa 4, article 18, je cite : « les personnes handicapées ont droit à des mesures spécifiques de protection en rapport avec leurs besoins ».
- Le protocole relatif à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, portant création d'une cour africaine des droits de l'homme et des peuples : elle porte sur la création d'une cour africaine des droits de l'homme et des peuples et dont les missions entre autres portent également sur la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap.

- La convention relative aux droits des personnes handicapées : Elle encourage les États, en son article 11, à prendre: « *toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes en situation de handicap dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles* ».

L'État du Cameroun dans cette même veine, a mis sur pieds un vaste système de régulation des droits des personnes en situation de handicap. En guise d'exemples ici, on peut citer :

- La Constitution de l'État du Cameroun : le préambule constitutionnel garantit l'égalité des Hommes en droits et en devoirs ; aussi, l'État par ce dispositif rassure de la mise sur pieds et de la garanti des conditions nécessaires à l'épanouissement de ses citoyens et cela à travers la promotion et la protection des minorités, la sauvegarde de la liberté et de la sécurité des individus dans le respect des droits d'autrui, le droit à la vie et à l'intégrité physique et morale de toute personne, ainsi que les droits et libertés tels qu'énumérés au préambule constitutionnel.

De nombreuses lois visant à accompagner cette volonté de protection des personnes en situation de handicap existent, à l'exemple de :

- La loi n° 83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées et son décret d'application n°90/1516 du 26 novembre 1990 : Cette loi essaie d'apporter une définition à la personne en situation de handicap en tant que « personne qui frappée d'une déficience physique ou mentale, congénitale ou accidentelle, éprouve des difficultés à s'acquitter des fonctions normales à toute personne valide ». cette loi, interdit toutes formes de discrimination envers les personnes en situation de handicap.
- Le Décret n° 2007/223 du 27 Juillet 2007 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National des personnes Handicapées (CNPH) : Ce décret établit le cadre institutionnel du CNPH, qui est l'organe gouvernemental chargé de promouvoir les droits des personnes en situation de handicap au Cameroun, sa composition, son fonctionnement et son rôle dans la coordination des actions en faveur des personnes en situation de handicap.
- La loi n°2010-002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées et son décret d'application n°2018/6233 du 26 juillet 2018: Ce texte en son chapitre 2 œuvre pour la promotion de l'éducation et la formation professionnelle des personnes en situation de handicap ; Il promeut également en son chapitre 4 l'accès des personnes en situation de handicap aux infrastructures, habitat, transport et

communication ; la question de la prise en charge de personne en situation de handicap quant à elle, est abordée en son Chapitre 6.

- Le Décret n°2012/366 du 06 août 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANAPH) : il s'agit du texte qui constitue le cadre légal d'action de cette structure dans le cadre de ses activités visant la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap et la mise sur pieds des mesures visant l'amélioration de leur quotidien.

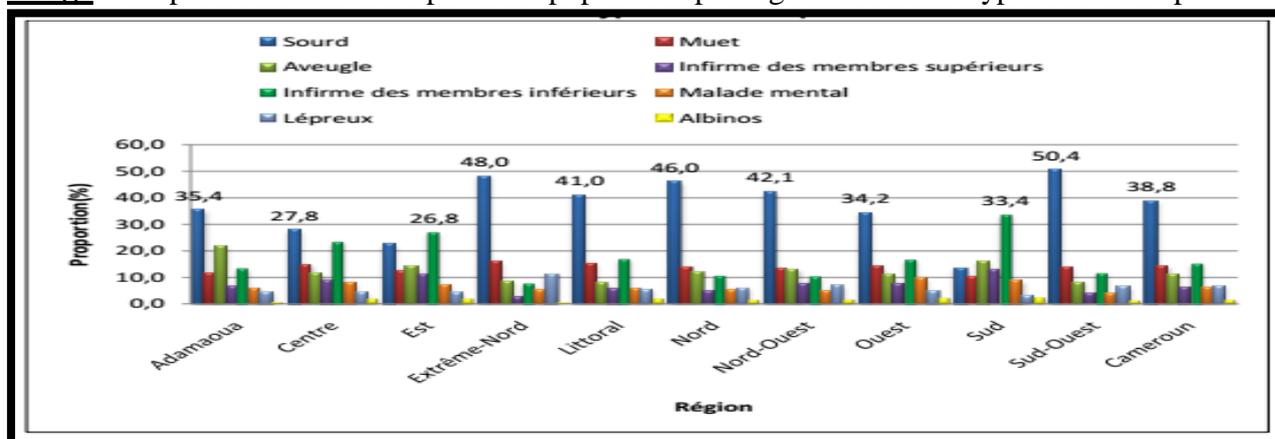
I.I.4- État de lieu du handicap au Cameroun et à l'Université de Yaoundé 1

Il sera fait ici une présentation de l'état de lieu du handicap sur l'ensemble du territoire camerounais à l'appui des données statistiques fournies par le Bureau central de recensements des études de la population (I.I.4.1), puis, nous présenterons les principales organisations estudiantines œuvrant pour l'inclusion des étudiants en situation de handicap au sein de l'Université de Yaoundé 1 (I.I.4.2).

I.I.4.1- état de lieu du handicap au Cameroun

Selon des études récentes menées par le BUCREP, le Cameroun compte 17.463.836 habitants, pour 262.119 personnes vivant avec au moins un handicap ; 127.381 femmes et 134.738 hommes sont en situation de handicap, soit un taux de prévalence de 1.5% de l'ensemble totale de la population, pour un taux de 1.5% de la population féminine et 1.6% de la population masculine. Le milieu rural compte un taux plus élevé de prévalence au handicap que le milieu urbain, avec des données chiffrées respectivement égales à 1.7% et 1.3%. Par région, le taux de prévalence au handicap se présente ainsi: *Adamaoua (0.9%), Centre (1.6%), Est (1.3%), Extrême-Nord (1.6%), Littoral (1.5%), Nord (1.2%), Nord-ouest (1.9%), Ouest (1.8%), Sud (2.6%), Sud-ouest (1.6%).*

Image 1: Répartition du handicap dans la population par région et selon le type de handicap



Source : BUCREP, 2005.

Il ressort de ces données que la région qui présente le taux de prévalence le plus élevé est la région du sud, tandis que celle qui présente le taux le plus bas est la région de l'Adamaoua. Les résultats de ce recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) confirment que la prévalence du handicap dans la population du pays augmente avec l'âge certainement à cause des maladies incapacitantes. Ainsi, la population de moins de 15 ans présente une prévalence de 1.0%, tandis que celle de plus de 60 ans présente une prévalence de 5.7%, avec un taux de prévalence masculine supérieur à celui féminin. Selon le type de handicap, le taux de prévalence est le suivant :

- Le handicap sensoriel : la surdité (38.8%)
- Le handicap moteur : infirmité des membres inférieurs (15.3%)
- Le handicap sensoriel : les muets (14.3%)
- Le handicap visuel : les aveugles (10.9%)
- Les maladies invalidantes : la lèpre (6.7%)
- Le handicap moteur : infirmité des membres supérieurs (6.3%)
- Le handicap mental (6.3%)
- L'albinisme (1.4%)

Image 2: Prévalence du handicap par sexe, par âge, selon le milieu de résidence et le type de handicap

	Sourd	Muet	Aveugle	Infirmes des membres supérieurs	Infirmes des membres inférieurs	Malade mental	Lépreux	Albinos	Total
Ensemble	38,8	14,3	10,9	6,3	15,3	6,3	6,7	1,4	100
Urbain	41,4	15,8	7,7	5,6	15,6	5,9	6,3	1,7	100
Rural	36,9	13,2	13,3	6,7	15,0	6,6	7,0	1,2	100
Masculin	36,8	14,0	10,4	7,1	17,0	6,5	6,7	1,4	100
Féminin	40,9	14,6	11,4	5,4	13,5	6,1	6,7	1,4	100
00-14 ans	57,6	11,7	5,7	3,6	7,6	4,4	7,8	1,5	100
15-24 ans	45,6	13,9	6,8	5,1	12,7	7,2	7,1	1,5	100
25-59 ans	29,6	17,7	9,8	7,9	19,1	8,3	6,2	1,5	100
60 ans et +	15,5	12,3	28,1	9,1	24,2	4,8	5,2	0,9	100

Source : BUCREP, 2005.

Il existe également des cas où on détecte plusieurs handicaps chez une même personne ; les données recueillies dans ce cadre font état de la présence chez une personne sur quatre vivants avec handicap de cet état de chose avec pour chacun, la présence d'au moins deux handicaps (23%).

Image 3: proportion des personnes en situation de handicap ayant au moins deux handicaps par sexe et par groupe d'âge

Sexe/Âge	Proportion des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps (%)		
	Urbain	Rural	Ensemble
Ensemble Cameroun	18,6	25,5	22,6
00-14 ans	17,1	23,4	20,8
15-24 ans	18,3	26,1	22,1
25-59 ans	18,8	26,7	23,2
60ans et +	21,8	26,0	24,8
Masculin	18,0	23,0	20,9
00-14 ans	17,6	22,4	20,4
15-24 ans	18,3	22,7	20,3
25-59 ans	17,5	23,6	20,8
60ans et +	19,9	23,1	22,2
Féminin	19,3	28,0	24,5
00-14 ans	16,5	24,4	21,2
15-24 ans	18,4	29,1	23,8
25-59 ans	20,4	29,9	25,8
60ans et +	23,7	29,0	27,4

Source : BUCREP, 2005.

Le taux net d'enfants scolarisés vivant avec un handicap est de 69.9% pour l'ensemble du territoire, avec 77.3% pour les personnes de sexe masculin et de 77.2% pour personnes de sexe féminin. Ces taux par régions du Cameroun se présentent ainsi: *Adamaoua (45.3%), Centre (76.6%), Est (66.1%), Extrême-Nord (62.8%), Littoral (81.8%), Nord (55.7%), Nord-Ouest (72.2%), Ouest (78.9%), sud (75.3%) et Sud-ouest (76%).*

Image 4: répartition de la population en situation de handicap par région de résidence selon le niveau d'instruction

Région	Sans niveau	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2nd cycle	Supérieur	Total
Population de 6 ans et plus vivant avec un handicap						
Adamaoua	60,3	28,9	6,3	2,6	1,9	100
Centre	23,0	40,4	19,1	9,0	8,5	100
Est	36,5	44,6	13,1	3,6	2,2	100
Extrême-Nord	56,0	34,0	5,5	2,5	1,9	100
Littoral	16,9	39,1	23,6	12,0	8,4	100
Nord	59,7	30,5	5,8	2,5	1,5	100
Nord-Ouest	32,4	47,3	10,9	4,5	4,9	100
Ouest	39,0	40,5	12,3	5,1	3,1	100
Sud	24,0	44,2	21,9	7,4	2,5	100
Sud-Ouest	23,7	51,2	13,2	6,0	6,0	100
Ensemble	35,1	40,2	13,8	6,1	4,8	100
Ensemble population de 6 ans et plus						
Région	Sans niveau	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2nd cycle	Supérieur	Total
Adamaoua	48,4	37,3	8,4	3,1	2,7	100
Centre	7,4	41,9	26,3	12,8	11,6	100
Est	26,1	50,7	15,9	4,8	2,6	100
Extrême-Nord	56,9	32,7	5,9	2,7	1,8	100
Littoral	6,9	38,2	29,7	14,9	10,3	100
Nord	54,3	33,6	7,1	3,0	2,0	100
Nord-Ouest	19,8	54,4	14,3	6,0	5,5	100
Ouest	16,2	52,2	20,0	7,4	4,2	100
Sud	8,3	46,2	30,9	10,4	4,2	100
Sud-Ouest	13,9	52,8	18,2	7,3	7,8	100
Ensemble	25,4	42,5	18,0	8,0	6,1	100

Source : BUCREP, 2005.

I.I.4.2-État de lieu de l'action estudiantine pour l'inclusion à Yaoundé 1.

L'université de Yaoundé 1 est constitué d'un ensemble d'organisations qui œuvrent pour la protection et la promotion des droits des étudiants en général, et des étudiants en situation de handicap en particulier, au rang des quels figurent principalement la Caehucam et l'Addec.

- L'Addec : L'association pour la défense des droits des étudiants du Cameroun est une association étudiante à vocation syndicale ; créée en mars 2004 suite à une concertation qui a réunie près d'un millier d'étudiants de l'Université de Yaoundé 1, elle a pour objectifs :
 - Œuvrer à l'adoption d'un statut pour les étudiants camerounais qui tiennent compte de leurs aspirations
 - Œuvrer à une réforme du système universitaire camerounais
 - Œuvrer pour la promotion des droits et libertés des étudiants au sein du campus (au rang duquel figurent les étudiants en situation de handicap)

Son mode d'action privilégié est la mobilisation des étudiants (manifestations, pétitions, etc.) et la valorisation de la participation de masse à toutes les initiatives de formation, de sensibilisation et de prise de décision. Son principe fondamental est la non-violence dans toutes ses actions et démarches.

- Cahuecam : La Coordination des associations des handicapés des universités d'État du Cameroun est une organisation qui regroupe l'ensemble des organisations de défense des droits des étudiants en situation de handicap inscrit dans les universités publiques de l'État du Cameroun. Elle a vocation à réunir les différentes associations estudiantines de défense des droits des étudiants en situation de handicap, de coordonner les actions qu'ils implémentent afin qu'ils restent en droite ligne avec les objectifs de promotion et d'inclusion sur tous les plans des étudiants en situation de handicap, de veiller au respect des droits des étudiants en situation de handicap et entre autres de dénoncer toutes les violations des droits portées à l'endroit de cette catégorie d'étudiants. Elle veille également à l'épanouissement de la population estudiantine en situation de handicap dans un contexte de participation citoyenne au cœur de la gouvernance académique et locale.

I.2 - Formulation du problème

Le problème peut être défini comme étant la question qui motive l'étude. Il s'agit d'une lacune, d'un besoin ou d'une situation problématique dans une recherche et qui nécessite une investigation en vue de sa résolution.

Le problème que pose notre sujet de recherche part d'observations, celles de la présence au sein de l'université de Yaoundé 1 d'étudiants pleinement valides avec ceux qui ne le sont pas. Nous avons également observé que, les bâtiments administratifs et académiques de l'université de Yaoundé 1 ne sont pas équipés, pour le plus grand nombre d'entre eux, de rampes nécessaires pour faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap ; il en est ainsi par exemple de la plus grande part de ses bibliothèques, de la majeure partie de ses amphithéâtres y compris de ces lieux publics tels que les toilettes, places assises publiques, parkings et entre autres, des moyens de transport motorisés dédiés au transport des étudiants au sein de l'université (Bus universitaire); nous avons pu observer que ces manquements rendent difficile la mobilité des étudiants en situation de handicap moteur (et plus précisément ceux qui ont des difficultés motrices des membres inférieurs) qui parfois se retrouvent obligés de solliciter l'aide des passants pour surmonter certains obstacles; il existe pourtant, bel et bien des textes juridiques supposés réguler ces questions. En effet, l'État du Cameroun, dans ses grands principes de fonctionnement, garanti la promotion et la protection des droits de tous ses citoyens, indépendamment de leur race, sexe et entre autre, religion. Dans ce cadre, il existe de nombreux dispositifs régissant les personnes présentant des problèmes de mobilité réduite, à l'exemple de la loi n° 2010/002 du 13 Avril 2010 portant promotion et protection des personnes en situation de handicap qui, entre autres faits, définit les critères de la prise en compte du handicap dans la construction des bâtiments et édifices. Des observations faites dans le présent cadre, il ressort comme constats que :

- La configuration actuelle des bâtiments de l'université de Yaoundé 1 ne facilite pas l'accès aux locaux académiques et à l'information des étudiants en situation de handicap, d'où la désertion par la majeure partie de ce type d'apprenants des amphithéâtres du campus ; en effet, la quasi inexistence dans les amphithéâtres de places assises pour personnes en situation de handicap et de rampes de passage ne leur permet pas de se mouvoir avec aisance et en toute sérénité. Les bâtiments dédiés aux commodités d'usage présentent les mêmes tares (toilettes publiques, restaurant universitaire, parking pour personne en situation de handicap, etc.).

Image 5 : photo d'un amphithéâtre de la FALSH à l'UY1



Source : enquêtes de terrain

- Les modalités de transmission des enseignements au sein de l'université de Yaoundé 1 ne prennent pas suffisamment en compte la condition du handicap de certains étudiants, ce qui les emmènent, du moins pour les moins téméraires et les plus marqués par leur handicap, à sélectionner les cours auxquels ils assistent : Les cours tels que dispensés actuellement au sein de l'université de Yaoundé 1 ont tendance à négliger la prise en compte du handicap ; ces derniers, afin de parvenir à prendre les cours sont souvent obligé de recourir à la solidarité de leurs camarades valides afin de « rester à jour » sur les programmes et enseignements.

Image 6 : photo de l'escalier de l'entrée principale de l'UY1



Source : enquêtes de terrain.

Les étudiants en situation de handicap font donc, dans ce contexte face de des difficultés multiples pour accéder aux connaissances et services publics en milieu étudiant.

Au vu de la présentation des différentes observations que nous avons pu faire sur le terrain, la présente étude a pour but d'analyser les incidences de la faible prise en compte du handicap sur le niveau d'inclusion socio académique et les performances scolaires des étudiants en situation de handicap au sein de l'Université de Yaoundé 1.

I.3- Question de recherche

La question de recherche peut être définie comme une déclaration claire et spécifique qui oriente l'investigation ; elle vise à explorer, à comprendre et à résoudre un problème spécifique, en se concentrant sur les concepts clés et/ou variables d'une étude ; Elle sert de feuille de route au chercheur. Dans le cadre de notre travail, nous avons une question principale des questions spécifiques.

La question principale de notre recherche est la suivante :

QP : Quelles sont les incidences des modalités de gestion du handicap déployé par l'Université de Yaoundé 1 sur l'inclusion académique de ses étudiants en situation de handicap moteur?

Il découle généralement de la question principale des questions spécifiques. Celles-ci peuvent être définies comme des questions secondaires que soulève la question principale. Nous avons deux questions spécifiques, notamment :

QR1 : Quelle est l'incidence de la qualité de l'environnement d'apprentissage sur le niveau d'insertion sociale et académique des étudiants en situation de handicap moteur?

QR2 : Quelle est l'incidence de l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur sur leur niveau d'insertion sociale et académique?

I.4- Les hypothèses de la recherche

Une hypothèse est une réponse anticipée et temporaire à une question de recherche. Elle est émise face à un problème qu'on veut comprendre et expliquer, et auquel on souhaite apporter une solution. Il existe deux (02) types d'hypothèses, notamment : L'hypothèse générale et les hypothèses spécifiques.

Dans le présent travail, en guise d'hypothèse générale, nous postulons que :

HG : le niveau d'inclusion académique des étudiants en situation de handicap moteur dépend de la pertinence des mécanismes de gestion et d'accompagnement éducatif à satisfaire leurs besoins académiques.

Pour ce qui est des hypothèses spécifiques, elles sont les suivantes:

HR1 : l'amélioration de la qualité de l'environnement d'apprentissage et de l'accompagnement éducatif formulé à l'endroit des étudiants en situation de handicap

participe à la promotion de leur intégration académique et de leur égalité dans l'accès aux connaissances et informations.

HR2 : L'étudiant en situation de handicap moteur est l'élément clé à la réussite des actions implémentées en sa faveur.

I.5- Les objectifs et intérêts de l'étude

L'objectif, est ce qu'on souhaite démontrer dans une recherche donnée, le résultat auquel on souhaite parvenir ; l'intérêt d'une étude pour sa part consiste à présenter l'utilité de la recherche menée. Nous présenterons dans les lignes qui suivent les objectifs de la recherche (I.5.1) puis les intérêts de notre travail (I.5.2).

I.5.1- Les objectifs de l'étude

Le présent travail a pour objectif général d'évaluer l'incidence de la prise en compte rigoureuse du handicap de certains étudiants sur l'amélioration en milieu académique, de leur inclusion académique et de leurs performances scolaires.

Les objectifs spécifiques quant à eux ici sont de deux ordres, notamment :

- Mesurer l'incidence de la prise en compte du handicap sur les performances et l'inclusion académique des étudiants en situation de handicap.
- Cerner le rôle de chaque intervenant de la gestion et de l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur et l'incidence qu'ils ont sur l'inclusion et les performances scolaires de cette catégorie d'apprenants

I.5.2- Les intérêts de l'étude

Le présent travail de recherche a entre autres intérêts, un intérêt social et un intérêt académique.

Sur le plan social, la question de l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur à l'université de Yaoundé 1 a pour but d'amener l'opinion publique à prendre conscience des difficultés auxquelles doivent faire face cette catégorie d'étudiants au quotidien dans leur cursus scolaire ; il vise également à informer ce même publique sur la réalité conjoncturelle de la question, ainsi que sur les moyens de résiliences généralement mobilisés par les personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité pour faire face à leur milieu, moyens qui pour la plus part, sont non formels. Le présent travail est également un appel à la responsabilité de tous à participer à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des personnes souffrant de handicap de façon général et à revoir positivement les

considérations partagées à leur endroit. Il se veut également être un outil de sensibilisation de l'opinion publique sur les questions liées au handicap, sur les enjeux qu'il représente pour l'Etat ainsi que sur les moyens qui sont déployés par cette entité pour sa gestion.

Sur un plan informatif, le présent travail est important dans la mesure où elle permet de cerner les besoins des personnes en situation de handicap et de développer des approches d'intervention visant à favoriser leur réussite et intégration scolaire ; elle aide également comme outil pour l'amélioration des politiques éducatives formulées à l'endroit des personnes en situation de handicap ; et entre autres, elle apporte une contribution à l'enrichissement des connaissances dans le domaine de l'accompagnement éducatif et de l'éducation inclusive, à l'aide de données empiriques récoltées sur le terrain pour approfondir la compréhension de cette question.

Notre recherche, entre autres intérêts a également un intérêt académique car il s'intéresse à la nature ; les modalités d'implémentation et l'impact des mécanismes intervenant dans l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap en milieu scolaire sur l'intégration sociale et académique, ainsi que les performances scolaires des étudiants en situation de handicap et des moyens à déployer pour une meilleure gestion des questions liées au handicap.

I.6- Variables et modalités

Il sera question dans les lignes qui suivent de présenter les variables (I.6.1) ainsi que les modalités de notre travail (I.6.2).

I.6.1- Les variables

Une variable dans une recherche est un objet, une idée ou toute autre caractéristique mesurable qui peut prendre une valeur qu'on peut mesurer. Selon Jean-Michel Chapoulie (2017), une variable est un élément dont la valeur peut changer selon le point de vue qu'on lui porte, l'angle d'observation selon lequel on veut l'aborder. Il existe deux types de variables, à savoir: La variable indépendante (paramètre du problème qui varie sans être influencé par les autres paramètres du problème) et la variable dépendante (un problème est un paramètre du problème qui varie sous l'influence d'autres paramètres du système).

Dans notre étude, la variable indépendante est : « mécanismes de gestion du handicap en milieu scolaire » ; notre variable dépendante quant à elle est : « l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur ».

I.6.2- Les modalités et indicateurs

Les modalités permettent de mieux cerner les différentes fluctuations que peuvent avoir un indicateur ; elles renvoient dans une recherche aux différents éléments qui caractérisent un objet et servent de base informationnelle pour son analyse et son interprétation via les données récoltées sur le terrain dans le cadre de la recherche.

Dans notre étude, les modalités de la variable indépendante « mécanismes de gestion du handicap en milieu scolaire » sont les suivantes :

- Le niveau d'inclusivité des mécanismes déployés en faveur des étudiants en situation de handicap moteur ;
- Le niveau d'équité et de l'égalité des mécanismes déployés en faveur des étudiants en situation de handicap moteur.

Pour ce qui est de la variable dépendante « Accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur », nos modalités sont les suivantes :

- Le niveau d'inclusivité dans le suivi global et individualisé des étudiants en situation de handicap moteur.
- Les éléments incorporés dans l'implémentation de l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap.

Les indicateurs sont des mesures spécifiques qui servent à évaluer ou quantifier les variables ou les concepts faisant objet de l'étude ; ils peuvent être des mesures objectives telles que les scores des tests et/ou des taux, et des mesures subjectives telles que les évaluations ou les échelles de perception.

Dans le cadre de notre étude, les indicateurs de la variable indépendante « mécanismes de gestion du handicap en milieu scolaire » sont les suivantes :

- Le taux de satisfaction des étudiants en situation de handicap moteur vis-à-vis du niveau d'inclusivité et d'accessibilité aux infrastructures ;
- Le taux de satisfaction des étudiants en situation de handicap moteur vis-à-vis du niveau d'égalité dans l'accès à l'information.

Les indicateurs de la variable dépendante « Accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur » quant à eux sont les suivantes :

- Les performances scolaires des étudiants en situation de handicap moteur;
- Le niveau d'intégration sociale et académique des étudiants en situation de handicap moteur.

Tableau 1: Représentation synoptique de la recherche

	HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	VARIABLES	MODALITÉS	INDICATEURS	
<p align="center">SUJET</p> <p>Mécanismes de gestion du handicap en milieu scolaire et accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur: cas de l'université de Yaoundé 1.</p>	<p><u>HYPOTHESE GÉNÉRALE</u></p> <p>le niveau d'inclusion académique des étudiants en situation de handicap moteur dépend de la pertinence des mécanismes de gestion et d'accompagnement éducatif à satisfaire leurs besoins académiques.</p>	<p align="center"><u>V.I :</u></p> <p>Mécanismes de gestion du handicap en milieu scolaire.</p>	Le niveau d'inclusivité des mécanismes déployés en faveur des étudiants en situation de handicap moteur.	Le taux de satisfaction des étudiants en situation de handicap moteur vis-à-vis du niveau d'inclusivité et d'accessibilité aux infrastructures.	
	<p><u>HYPOTHÈSES SPÉCIFIQUES :</u></p> <p><u>HR1 :</u> L'amélioration de la qualité de l'environnement d'apprentissage et de l'accompagnement éducatif formulé à l'endroit des étudiants en situation de handicap participe à la promotion de leur intégration académique et de leur égalité dans l'accès aux connaissances et informations.</p> <p><u>HR2 :</u> L'étudiant en situation de handicap moteur est l'élément clé à la réussite des actions implémentées en sa faveur.</p>		Le niveau d'équité et de d'égalité des mécanismes déployés en faveur des étudiants en situation de handicap moteur.	Le taux de satisfaction des étudiants en situation de handicap moteur vis-à-vis à du niveau d'égalité dans l'accès à l'information	
			<p align="center"><u>V.D :</u></p> <p>Accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur.</p>	Le niveau d'inclusivité dans le suivi global et individualisé des étudiants en situation de handicap moteur.	Les performances scolaires des étudiants en situation de handicap moteur.
				Les éléments incorporés dans l'implémentation de l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur.	Le niveau d'intégration sociale et académique des étudiants en situation de handicap moteur.

CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

Le cadre théorique dans une recherche, a pour but de recenser les écrits relatif à la thématique traitée dans la recherche ; ce travail sera organisé en trois grands volets ; d'abord, il s'agira de définir les concepts fondamentaux qui constituent la substance de notre travail (II.1) ; nous ferons par la suite une revue de la littérature relative au handicap et sa gestion (II.2) et enfin, nous ferons appel à différentes théories sélectionnées parmi tant d'autres afin d'expliquer notre sujet de recherche (II.3).

II.1- Définition des concepts

L'objet d'une approche définitionnelle est d'éclairer le lecteur sur le sens des termes qu'il rencontrera tout au long de la lecture ; elle vise à lui faciliter la compréhension du texte analysé et l'aide à mieux cerner les enjeux que revêt le travail soumis à son appréciation. Il sera question ici de définir les termes clés de cette recherche et de les illustrer par le biais de travaux de chercheurs ayant traité les questions présentées.

II.1.1- Le handicap

Mot dont l'usage date principalement de la période du 19^{ème} siècle, le mot Handicap, est dérivé de l'expression anglaise « hand in cap », qui désignait une épreuve sportive où un désavantage était imposé au meilleur athlète afin d'accorder aux autres participants des chances égales de rivaliser lui. Le mot handicap fait son apparition dans le dictionnaire de l'académie française en 2007 pour lequel il désigne tout ce qui met un individu dans une situation d'infériorité, de désavantage ; si l'apparition de ce mot dans ce dictionnaire est assez récente, son utilisation par contre avait déjà été généralisée dans les années 1970 pour désigner un individu infirme ou invalide. Pour Fougerollas (2016), les personnes en situation de handicap désignent : « La population-cible [...] visant l'égalisation des chances non plus en intervenant [...] sur les plus faibles, par des mesures de réadaptation, de compensation, de normalisation visant l'intégration sociale des en situation de handicap physiques et mentaux ».

Cette définition présente le handicap comme une situation qui mets un individu en situation d'infériorité par rapport aux autres et pour qui il est nécessaire que soit mis sur pieds des mesures visant à favoriser son intégration social et politique en toute équité. Pour Kamwa (2008), le handicap est une situation de vulnérabilité multidimensionnelle qui affecte la santé physique et mentale, mais aussi la participation sociale et l'accès à l'éducation, à l'emploi et

aux services de base. Le handicap doit être compris selon lui comme une réalité complexe et dynamique qui nécessite des interventions intégrées et adaptées aux besoins spécifiques des personnes concernées.

La définition du handicap a beaucoup évolué dans le temps au point où, elle est généralement formulée selon quatre principaux modèles conceptuels, à savoir : le modèle individuel, le modèle social et celui interactif.

- *Le modèle médical (individuel)* : ici, le handicap est considéré comme un problème dont la cause se limite à la maladie dont souffre-le concerné, la blessure dont il est victime ou tout autre problème de santé (Winance, 2008). Ce modèle se concentre sur les limitations biologiques et les dysfonctionnement physiques et mentaux d'une personne ; le handicap selon cette approche est défini comme une déficience qui limite les capacités de l'individu à réaliser certaines activités de la vie quotidienne avec aisance. Il s'agit en conclusion d'une approche centrée sur le corps. L'intervention à formuler pour aider les personnes demandeuses d'aide dans ce cadre nécessite une approche centrée sur le corps (intervention médicale).
- *Le modèle social* : le handicap est considéré ici comme la conséquence de l'interaction entre l'individu et un environnement qui ne prend pas en compte les différences ou spécificités de cet individu, situation qui le met en difficulté lorsqu'il s'agit de participer dans les meilleures conditions possibles, à la vie de la Société. (Nations Unies, 2014). Il s'agit d'un phénomène social influencé par les attitudes et comportements des individus et de la société. L'intervention à déployer pour aider les personnes demandeuses d'aide dans ce cadre nécessite une approche promouvant l'inclusion sociale ainsi que l'égal accès aux services et opportunités.
- *Le modèle interactif* : ce modèle considère le handicap comme la résultante de l'interaction entre une personne ayant une incapacité et son environnement. Ainsi, le handicap s'établi donc en fonction de l'incapacité qu'a un individu d'interagir dans son environnement ; cette approche met l'accent sur l'interaction entre l'individu et son environnement et reconnaît que le handicap est une caractéristique propre à la personne mais qu'il est également influencé par les attitudes, les normes sociales, les politiques et les infrastructures qui façonnent l'environnement dans lequel il évolue. Il s'agit de ce qu'on pourrait qualifier de handicap situationnel. la mise en oeuvre d'une intervention dans ce cadre nécessite le déploiement de mécanismes visant à garantir l'inclusion sociale, l'accessibilité et entre autres, l'élimination des obstacles de toute

nature pour faciliter la pleine participation sur tous les aspects de la vie des personnes en situation de handicap.

- *Le modèle psychologique* : l'approche psychologique de la définition du handicap se concentre sur les aspects émotionnels, comportementaux, et cognitifs liées à la perception que ce fait l'individu et son entourage de son handicap. Selon cette approche, le handicap est considéré comme une expérience individuellement vécue qui résulte de l'interaction entre ses limitations fonctionnelles et les réactions psychologiques qui en découlent (exemple : senti d'isolement, de stigmatisation et entre autres, de dévalorisation). L'intervention à déployer pour aider les personnes demandeuses d'aie dans ce cadre nécessite une approche centrée sur la personne afin de l'aider à faire face à ses difficultés.

II.1.2- Milieu académique (environnement scolaire)

Le milieu académique comprend l'ensemble constitué des installations physiques et virtuelles, les ressources humaines et financières ainsi que la structure organisationnelle et opérationnelle de l'établissement scolaire. Le milieu scolaire renvoie également à l'ensemble des relations dynamiques entre les aspects psychologiques et sociales relevant de l'expérience de chacun et dont les éléments participent à définir le climat général qui prévaudra dans ledit environnement (Inee, 2016) ; au titre des éléments qui définiront donc le milieu académique, sont inclus les méthodes utilisées lors de l'apprentissage, la gestion des classes, la discipline, le bien être des étudiants et des enseignants et entre autre, la sécurité et l'accessibilité de l'établissement.

II.1.3- L'accompagnement éducatif

Pour Maela Paul (2004), l'accompagnement est une fonction qui dans une équipe pédagogique, consiste à suivre un individu et à cheminer avec lui durant une période brève afin de changer à propos de son action, d'y réfléchir ensemble et de l'évaluer. Selon Perrenoud (2001), l'accompagnement éducatif est un processus d'aide et de soutien qui vise à favoriser l'apprentissage ainsi que le développement des compétences des élèves ; il s'agit d'une relation d'aide qui se base sur l'écoute, la compréhension et le respect des besoins et des choix de l'élève. L'accompagnement éducatif peut prendre plusieurs formes (tutorat, formation, activités de loisir, etc.) et vise à développer chez l'élève ses compétences, le renforcement de sa confiance et capacités de résilience et de réussir sa scolarité. Il revient dans l'idée générale de l'accompagnement, l'idée d'aller avec un individu d'un point donné à un autre, ainsi que celle d'améliorer la manière d'agir de cet individu avec sa participation

durant tout le processus le menant d'un point de départ à un point recherché.

L'accompagnement peut être défini comme la modalité de la prise en charge de l'individu sujet en situation de souffrance et de demande d'aide suivie durant toute la situation problème, voire l'état de disharmonie, perturbation dans lequel il se trouve. Il s'agit donc d'un processus dont le but est d'aider un sujet à prendre conscience des problèmes qui sont les siens et de lui apporter les aptitudes (moyens de résilience) qui sont susceptibles de l'aider à surmonter les difficultés auxquelles il est exposé.

L'accompagnement éducatif a deux principaux (02) objectifs, à savoir :

- Favoriser la réussite et l'épanouissement personnel des étudiants ;
- Contribuer à l'égalité des chances entre tous les étudiants et les orienter vers la réussite scolaire ;

Il aide sans être limitatif, dans trois (03) autres domaines d'activités complémentaires en plus des domaines d'intervention cités plus haut, notamment :

- L'aide au travail (scolaire et professionnel) ;
- Le soutien psychologique (relationnel, affectif) ;
- L'épanouissement social (par la pratique d'une activité extrascolaire : artistique, culturelle et sportive).

L'accompagnement éducatif a deux (02) formes : Il peut être passif ou actif

- Il est passif lorsqu'il est formulé via la mise sur pieds de moyens environnementaux destinés à faciliter auprès d'une population cible, un certain état de confort et dont l'utilisation va de soi (exemple : les infrastructures, les textes de lois). Il en est ainsi parce que leur mobilisation ne demande pas forcément l'intervention d'un individu en dehors du destinataire lui-même;
- Il est actif lorsqu'il est implémenté par l'entremise de personnes ressources. Son but est de réduire les méfaits liés à une situation problème ponctuelle ou qui s'étend dans la durée et dont la mobilisation ne peut se faire convenablement par l'action isolée du destinataire de l'action.

II.1.3.1- Approche Behavioriste de l'accompagnement éducatif

L'approche Behavioriste dans la définition de l'accompagnement éducatif met l'accent sur l'apprentissage et le développement des comportements observables et mesurables. L'apprentissage est le résultat de l'association entre un stimulus et une réponse. Pour les

Béhavioristes, les comportements peuvent être modifiés par le biais de renforcement positif (lequel influence la réponse) ou de renforcement négatif (lequel influence le comportement). Dans le cadre de l'accompagnement éducatif, les béhavioristes mettent l'accent sur l'utilisation des techniques d'apprentissages axés sur l'usage de principes tels que le conditionnement classique et le conditionnement opérant ; il se concentre donc sur l'identification des comportements cibles qu'il faut développer chez l'individu et la mise sur pieds de stratégies pour renforcer les comportements souhaités.

II.1.3.2- Approche Cognitiviste de l'accompagnement éducatif

L'approche cognitiviste de l'accompagnement éducatif mets l'accent sur les processus mentaux appliqués dans l'apprentissage, à l'exemple de la perception, l'attention, la mémoire, etc. ; il est le résultat de la construction de la connaissance à partir de l'expérience et de la réflexion/compréhension-résolution des problèmes. L'accompagnement éducatif selon cette approche vise à favoriser le développement des compétences cognitives et de compréhension de l'apprenant en mettant l'accent sur l'engagement actif, la réflexion critique et la construction connaissances significatives pour un apprentissage efficace. En conclusion, pour les tenants de cette approche, l'apprentissage est un processus de construction de la connaissance et de la compréhension déployé par l'apprenant lui-même.

III.1.3.3- Approche constructiviste de l'accompagnement éducatif

Cette approche mets l'accent sur la construction active des connaissances par les apprenants ; pour les tenants de cette approche, l'apprentissage est le résultat de l'interaction entre les expériences des apprenants et leur propre construction de sens ; la qualité et le débit des apprentissages chez l'apprenant est donc tributaire à la qualité de l'environnement d'apprentissage qui se doit d'être stimulant et interactif. Cette approche met l'accent sur le rôle actif de l'apprenant dans la construction de ses propres connaissances et de sa compréhension du monde qui l'entoure ; elle considère que l'apprentissage est un processus personnel et social dans lequel l'apprenant construit activement son savoir et interagi avec son environnement et avec les pairs avec qui il partage cet environnement.

II.1.4- L'étudiant

L'étudiant est une personne qui fait des études supérieures et suit un apprentissage au sein d'une université, d'une grande école. Un étudiant est donc littéralement un apprenant inscrit dans une école rattachée à l'éducation supérieure. Les termes apprenants et étudiants sont des termes analogues ; en effet, si le premier désigne un individu soumis à une situation

d'apprentissage, le second désigne la même chose, avec la spécificité de sa filiation à une université ou à une grande école. Jean-Pierre Gaté (2009) à cet effet désigne l'apprenant comme celui à l'endroit de qui est destiné l'enseignement dispensé, tout sujet engagé dans une situation d'apprentissage, que celle-ci vise l'acquisition d'un savoir, d'un savoir-faire ou encore d'un savoir être et ce, quel que soit l'âge de celui qui apprend.

Le statut d'étudiant à l'université de Yaoundé 1 s'acquiert par une inscription à travers le paiement des droits universitaires et d'une inscription en ligne dûment remplie et déposé auprès des services compétents. L'inscription dans le cycle 1 de cette université se fait sous condition de possession du diplôme requis, notamment le Baccalauréat pour les étudiants d'expression francophones et General Certification of Education Advanced Level pour les étudiants d'expression anglophone et sanctionné par le diplôme de Licence (ou Bachelor) ; il a une durée de 03 ans. L'admission au cycle 2 se fait sous condition de possession de la Licence ; il est sanctionné par le diplôme de Master 2 et a une durée de 02 ans. Le cycle 3 se fait sous condition de possession du diplôme de Master 2 et est sanctionné par le diplôme de Doctorat ; il a une durée de 03 ans.

Pour les sociologues, les étudiants constituent la future population active qui renforcera la capacité du territoire à innover et à créer les emplois. Ils ont également une grande responsabilité dans l'ouverture culturelle du territoire de par leur mobilité internationale et les relations interculturelles qu'ils développent.

II.1.5- L'université de Yaoundé 1

L'université de Yaoundé 1 est un établissement public à caractère scientifique et culturel doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Cela signifie qu'elle est apte à poser des actes ayant valeur juridique et dispose de fond pour se gérer, mais surtout, de la capacité de s'auto gérer. Elle a été créée par un décret N° 93/036 du 29 janvier 1993.

En octobre 1961, un établissement d'enseignement supérieur voit le jour sous la dénomination Institut d'Études Universitaires. Historiquement, elle fut construite avec l'aide de la France, puis ouverte en 1962 sous la dénomination « Université Fédérale de Yaoundé ». Suite à une réforme du système universitaire du pays dans les années 1993, cette université fut séparée en deux nouvelles entités que sont l'université de Yaoundé 1, situé dans le quartier Ngoa Ekélé, et l'université de Yaoundé 2 situé dans la banlieue de Soa. Il a connu à sa tête seize (16) dirigeants, à savoir :

Tableau 2: Liste des chefs d'établissement successifs à l'université de Yaoundé

Période	Responsable	Qualité
1962	William Aurélien ETEKI MBOUAMOUA	Mineduc & Chancelier
1962-1973	Zachée MONGO SO'O	Mineduc & Chancelier
1973-1980	Robert MBELLA MBAPPE	Chancelier
1980-1983	Jean FOUMANE AKAME	Chancelier
1983-1985	Joseph OWONA	Chancelier
1985-1991	Laurent ESSO	Chancelier
1991-1993	Peter AGBOR TABI	Recteur
1993-1994	Peter AGBOR TABI	Recteur
1994-1996	Joël MOULEN	Recteur
1996-1998	Jean MESSI	Recteur
1998-2000	Jacques FAME NDONGO	Recteur
2000-2003	Jean TABI MANGA	Recteur
2003-2005	Sammy BEBAN CHUMBOW	Recteur
2005-2009	Mme Dorothy NJEUMA	Recteur
2009-2012	Oumarou BOUBA	Recteur
2012- à nos jours	Maurice Aurélien SOSSO	Recteur

Source : Encyclopédie numérique Osidimbea, la mémoire du Cameroun.
[<https://www.osidimbea-edu.cm/superieur/yaounde-1/>].

- **Les principaux établissements et offres de formations de l'université de Yaoundé 1**

Elle est constituée de 08 grandes écoles en son sein qui proposent autant de domaines d'offres de formation, notamment :

- **FALSH (Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines)** : cette faculté a été créée en 1962 sous la dénomination Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'université Fédérale du Cameroun. A la faveur d'une réforme universitaire en 1993, elle est rattachée à l'université de Yaoundé 1 et prend sa dénomination actuelle. Les facultés disponibles à son sein sont : (1) Allemand, (2) Anglais, (3) Anthropologie, (4) Arts et archéologie, (5) Espagnol, (6) Géographie, (7) Histoire, (8) Langues africaines et linguistique, (9) Lettres Bilingues, (10) Littérature et civilisation Africaine, (11) Lettres modernes françaises, (12) Philosophie, (13) Sciences du langage (14) Sociologie, (15) Tourisme et hôtellerie ;
- **FS (faculté de sciences)**: la Faculté des Sciences de l'université de Yaoundé fut créée en 1962 au sein de l'université Fédérale du Cameroun par un décret N°62/DF/289 du 26 juillet 1962. Elle est devenue la Faculté des Sciences de l'université de Yaoundé 1 suite à la réforme universitaire de 1993 avec les décrets 93/027 et 63/036 du 19 janvier 1993 portant respectivement dispositions communes aux universités d'Etat et organisation administrative et académique de l'université de Yaoundé 1. Les offres de

formation disponibles ici sont : (1) Informatique, (2) Biochimie, (3) Biologie et physiologie animale, (4) Biologie et physiologie végétal, (5) Chimie inorganique, (6) Chimie organique, (7) Mathématiques, (8) Microbiologie, (9) Physique, (10) Sciences de la terre ;

- **FSE (faculté des sciences de l'éducation)** : Il s'agit de la Faculté la plus jeune de l'université de Yaoundé 1. Elle compte 08 départements, à savoir : (1) Enseignements fondamentaux en éducation, (2) Ingénierie et dispositifs de formation, (3) Management de l'éducation, (4) Didactique des disciplines, (5) Curricula et évaluations, (6) Éducation spécialisée, (7) Intervention, orientation et éducation extrascolaire, (8) Pédagogie universitaire et pédagogie médicale ;
- **FMSB (faculté de médecine et sciences biomédicales)** : Cette faculté a pour mission la formation de personnel de santé de haut niveau, adaptés au contexte national et international, notamment les médecins généralistes et spécialistes, des pharmaciens, chirurgiens dentiste, etc. elle comporte huit département, à savoir : (1) le département de chirurgie & spécialité, (2) imagerie médicale & radiothérapie, (3) gynéco-obstétrique, (4) ORL, Ophtalmologie, Odontostomatologie, (5) pharmacie galénique et législation pharmaceutique, (6) sciences morphologiques et anatomie pathologique, (7) pharmacotoxicologie et pharmacocinétique, (8) pharmaco thérapeutique africaine ;
- **IUT-BOIS (institut universitaire des technologies du bois)** : elle a été créée en 2011. Ses offres de formations sont les suivantes : (1) Sciences du papier et bioénergie, (2) Chimie du bois, (3) Construction bois, (4) Bois et ameublement, (5) Environnement et développement durable ;
- **ENS (école normale supérieure)** : l'école normale supérieure est un établissement d'enseignement supérieur chargé de former les enseignants et professeurs de lycées et collèges de l'enseignement secondaire général, des professeurs de l'enseignement normal et des conseillers d'orientation scolaires, universitaires et professionnels. Les offres de formations ici sont les suivantes : (1) Conseiller d'orientation, (2) Sciences de l'éducation, (3) Lettres modernes anglaises, (4) Lettres modernes françaises, (5) Lettres bilingues, (6) Informatique, (7) Histoire, (8) Géographie, (9) Chimie, (10) Biologie, (11) Espagnol, (12) Allemand.
- **ENSET (école normale supérieure des enseignements techniques)** : l'école normale supérieure est un établissement d'enseignement supérieur chargé de former les

enseignants et professeurs de lycées et collèges de l'enseignement secondaire techniques ;

- **ENSPY (école nationale supérieure polytechnique de Yaoundé)** : Elle a été créée en 1971. Ses offres de formations sont les suivantes : (1) Automatismes, (2) Bâtiments & Travaux publics, (3) Construction mécanique, (4) Electromécanique, (5) Electronique, (6) Electrotechnique, (7) Génie civil, (8) Génie électrique, (9) Génie informatique, (10) génie industriel, (11) Génie mécanique, (12) Génie télécommunications, (13) Génie urbain, (14) Météorologie, (15) Arts numériques, (16) Humanités numériques, (17) Recyclage des aéronefs et matériels aéronautiques en fin de vie, (18) Master pro MASICO, (19) Master pro MASTEL, (20) Formation à distance, (21) Formation spécialisée.

II.2- Littérature sur le handicap et ses mécanismes de gestion

Il était question dans la section précédente de notre travail, de clarifier les concepts clés de notre recherche. Exercice primordiale à la compréhension du cadre de notre travail, il permet d'introduire la phase suivante qu'est celle la revue de littérature ; cet exercice consiste à recenser dans la littérature, les écrits les plus pertinents qui permettront, en plus de se faire une idée générale des travaux qui ont eu lieu dans le domaine, de cerner la direction que nous souhaitons donner à notre travail. Dans ce cadre, il sera question pour nous de ressortir les nuances relativement au sens qui seront accordés à certains concepts que nous serons amené à côtoyer, mieux, manipuler le long du présent travail, il s'agira également de présenter les analyses et travaux qui, bien qu'antérieurs au notre sur le présent sujet, participeront à mieux cerner les enjeux qu'il représente.

II.2.1- La question du handicap

Il sera traité ici les différents types de handicaps (II.2.1.1), les mécanismes de gestion du handicap (II.2.1.2), ainsi que les dispositifs institutionnels et environnementaux traitant des questions liées au handicap (II.2.1.3).

II.2.1.1- Les types de handicap

L'OMS définit le handicap comme étant la rencontre d'une déficience avec une situation de la vie quotidienne. Pour Doe (2021), le handicap peut être défini comme une limitation physique, mentale ou sensorielle qui entrave la participation pleine et équitable d'une personne dans la société. Aussi, si le handicap est de diverse nature, chacun de ces

handicaps présente une configuration qui nécessite des besoins spécifiques. Constituent dès lors un handicap, toutes limitations d'activités ou restrictions de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne du fait d'une altération substantielle, temporaire ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitive ou psychique ou d'un trouble de santé invalidant (art L114- code de l'action sociale et des familles de France, 2005).

Si le handicap renvoie donc au malaise, à l'incapacité, la situation du handicap renvoie pour sa part au statut de celui qui est exposé à ce malaise, à cette incapacité à surmonter par ses seuls moyens un obstacle qu'il aurait pu franchir s'il n'était pas en situation de handicap. Est donc en situation de handicap celui qui, atteint par un ou plusieurs handicaps donnés se trouve en situation de vulnérabilité par rapport à son environnement ambiant. Selon l'OMS il existe cinq (05) catégories de handicap, à savoir :

- **Les maladies invalidantes:** ce sont des maladies qui à travers leurs effets sur l'organisme peuvent générer un handicap susceptible d'évoluer dans le temps. (ex : les maladies respiratoires, épilepsie, etc.).
- **Le handicap mental :** il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation (ex : autisme, retard de langage, etc.).
- **Le trouble psychique :** il se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, des perturbations dans la personnalité sans pour autant avoir de conséquences sur les fonctions intellectuelles. (ex : bipolarité, la schizophrénie, etc.).
- **Le handicap moteur:** il se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres de son corps.
- **Le handicap sensoriel:** il fait référence aux difficultés liées au fonctionnement des organes des sens. On peut comme exemple citer le handicap visuel, auditif, de locution, etc.

II.2.1.2- Les mécanismes de gestion du handicap

Le dictionnaire Larousse définit le mécanisme comme un dispositif constitué par des pièces assemblées ou reliées les unes aux autres et remplissant une/des fonction(s) déterminée(s). Vu sous cet angle, le mécanisme renvoie à un ensemble de pièces rattachées à un dispositif, dont le fonctionnement s'emboîte selon un procédé logique et précis, dans

l'optique de permettre, par une combinaison d'actions pré calculées, le fonctionnement dudit dispositif.

Parler de mécanisme dans notre cadre de recherche revient à parler de l'ensemble des éléments formels et matériels dont l'action est portée sur la facilitation du quotidien des personnes en situation de handicap dans un milieu donné. Ils relèvent de deux principales catégories, notamment :

- Les mécanismes formels (textes juridiques internes/internationaux) ;
- Les mécanismes matériels (dispositifs d'application des normes/dispositifs institutionnels et infrastructurels).

II.2.1.2.1- Les mécanismes formels

Il s'agit des dispositifs écrits dont l'objet est la promotion, la protection et la réglementation du statut du handicap et des droits des personnes en situation de handicap. Ils sont de deux ordres, notamment : les textes juridiques internes et les textes juridiques internationaux.

II.2.1.2.1.1- Les textes juridiques internes

On peut citer en guise d'exemple ici :

- La loi 2010/002 du 13 avril 2010 portant promotion et protection de personnes handicapées : cette loi pose la base juridique de l'accompagnement psycho social des personnes en situation de handicap afin de garantir auprès d'elles un certain équilibre physique et psychologique. Cette loi vise la promotion et la protection des personnes en situation de handicap. Elle vise la prévention du handicap, la réadaptation et l'intégration psychologique, sociale et économique de la personne en situation de handicap, la promotion de la solidarité nationale à l'endroit des personnes en situation de handicap. Cette loi dans son chapitre VI, article 45 stipule que, je cite :

« sont punis d'un emprisonnement de trois (03) à six (06) mois et d'une amende de 100.000 (cent mille) à 1.000.000 (un million) de francs CFA ou de l'une des deux peines seulement, les responsables d'établissement scolaires, professionnels et universitaires, les employeurs ou dirigeants d'entreprises qui font une discrimination, dans l'admission, le recrutement ou la rémunération des personnes handicapées ».

Cette disposition prône le droit à l'éducation aux personnes en situation de handicap tout en prévoyant des mesures coercitives à l'endroit de tout contrevenant susceptible de ne pas respecter ses dispositions.

- Le décret n° 2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi 2010/002 du 13 avril 2010 portant promotion et protection de personnes handicapées : ce décret définit le cadre d'implémentation de la loi de promotion et de protection des personnes en situation de handicap. Elle s'applique aux citoyens titulaire d'une carte nationale d'invalidité et justifiants d'un taux potentielle d'invalidité permanent d'au moins cinquante pour-cent (50%).

Le chapitre 2 du présent décret est dédié aux personnes en situation de handicap dans le milieu éducatif spécifiquement ; Ainsi, en son article 3 et alinéa 1 par exemple, il est mentionné, je cite :

« L'éducation et la formation professionnelle des personnes handicapées sont assurées, soit dans les établissements et centres de formation spécialisés créés et subventionnés par l'Etat, selon la nature ou le degré de déficience ».

L'alinéa 2 de ce même article soulève l'obligation pour les établissements d'accueillir les apprenants en situation en handicap. L'article 3 quand à lui promeut l'éducation et la formation professionnelle inclusive des personnes en situation de handicap à travers entre autres faits, l'usage de méthodes de transmissions des connaissances devant tenir compte du handicap, ainsi que la mise à la disposition des structures d'accueil, du nécessaire pour promouvoir auprès de la population cible, l'accessibilité à l'éducation. Les apprenants en situation de handicap selon les dispositions prévues à l'article 10 de ce texte, doivent bénéficier d'un appui didactique et pédagogique ; et l'accès aux bâtiments et infrastructures doit leur être facilité (chapitre 4), par un aménagement qui devra tenir compte du « facteur handicap ».

- La loi n° 2008/001 du 14 avril 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 : La constitution du Cameroun en son préambule reconnaît à tout être humain une égalité en droits et en devoirs indépendamment de leurs différences ; la seule possession du statut d'être humain suffit donc à chacun de bénéficier des mêmes droits, mais aussi obligations. Il est en outre mentionné dans ce même préambule, je cite : « l'Etat assure à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement ». L'État du Cameroun par son préambule constitutionnel assure la protection aux personnes en situation de handicap en ces termes, je cite : « la Nation [...] protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées ».

Cette volonté de protection affirmée à l'endroit de cette catégorie de personnes relève de la reconnaissance de la personne en situation de handicap comme étant une « personne vulnérable » au même titre que les femmes et les enfants par exemple.

II.2.1.2.1.2- Les textes juridiques internationaux

En guise d'exemple, on peut citer ici:

- La déclaration des droits des personnes handicapées, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 3447 (XXX) du 9 décembre 1975.

Ce texte vise l'amélioration des conditions de vies des personnes en situation de handicap, ainsi que la promotion de leur inclusion dans les diverses sphères de la vie sociétale.

- La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948: en son article 26, elle stipule que, je cite : « toute personne a droit à l'éducation [...] l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction du mérite ». par cet article, la déclaration universelle des droits de l'homme se veut un garant des conditions d'accès à l'éducation qui ne doit tenir compte que du mérite ; pour ainsi dire, aucune discrimination ne peut être faite concernant l'accès à l'éducation d'une personne en situation de handicap du fait simplement de son statut ; tout le monde a droit de façon égalitaire à l'éducation, avec pour seul critère de promotion à un niveau supérieur, le mérite.
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples : il est mentionné dans son chapitre 1 intitulé « des droits de l'Homme et des peuples », article 2, je cite :
« Toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantie dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

Ce texte se veut être une garantie de la reconnaissance de l'égalité des droits entre les personnes quels que soient leurs différences physiques ou psychologiques. En son article 17 alinéa 1, elle stipule que, je cite : « toute personne a droit à l'éducation » et entre autres, il est mentionné en son alinéa 2 : « toute personne peut prendre part librement à la vie culturelle de la Communauté » ; restant dans la logique de ce dispositif juridique, on peut ainsi dire sans crainte que, la situation de handicap de l'individu ne doit en aucun cas l'empêcher de jouir de ses droits civiques ; l'article 3 de ce même chapitre dispose en effet que : « toutes les personnes bénéficient d'une totale égalité devant la loi » et en son article 16, elle consacre la

responsabilité de l'Etat de mettre en œuvre les moyens adéquats pour que les questions de santé de cette catégorie de citoyens soient traitées avec rigueur en ces termes: « toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ».

Il revient donc à la charge de l'Etat, pour ce qui est des personnes en situation de handicap, de fournir le nécessaire aussi bien pour leur suivi, traitement et prise en charge ; il lui incombe également la responsabilité et le devoir de mettre à leur disposition le nécessaire infrastructurel pour améliorer leurs conditions de santé.

II.2.1.2.2- Les mécanismes matériels

Il s'agit des instruments ayant pour objet de veiller à l'application des normes édictées en matière de gestion des questions liées au handicap, ainsi que des dispositifs visant à cheminer avec les personnes en situation de handicap, et leur faciliter la vie au quotidien. Ils peuvent être regroupés en deux catégories, notamment les dispositifs d'application des normes et les dispositifs institutionnels et environnementaux.

Il s'agit ici notamment des : mécanismes internationaux d'application des normes (A) et des mécanismes nationaux d'application des normes (A).

II.2.1.2.2.1- Les dispositifs internationaux d'application des normes

En guise d'exemples de mécanismes internationaux d'application des normes relatives au handicap, en guise d'exemples, on peut citer :

- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS): à travers son plan d'action mondial relatif au handicap visant l'amélioration de l'état de santé pour toutes les personnes en situation de handicap, elle vise trois objectifs particuliers, à savoir : (1) éliminer les obstacles et améliorer l'accès aux services et aux programmes de santé, (2) renforcer et étendre les services d'adaptation, de réadaptation, d'aide technique, d'aide et de soutien, et la réadaptation à base communautaire, (3) renforcer la collecte de données sur le handicap qui soient pertinentes et comparables au niveau international et soutenir la recherche sur le handicap et les services apparentés.
- L'Organisation International du Travail (OIT): elle a un engagement qui date pour la promotion de la justice sociale et l'accès à un travail décent pour les personnes en situation de handicap par une approche dite d'inclusion du handicap. Un premier axe d'intervention de cette structure consiste à mettre sur pieds des programmes

spécifiques au handicap ayant pour but d'aider les personnes cibles à surmonter les désavantages ou obstacles qu'ils rencontrent du fait de leur situation, tandis que le second axe vise l'intégration des personnes en situation de handicap dans les activités et services principaux tels que la formation professionnelle, la promotion de l'emploi, et entre autres les régimes de protection sociale.

- L'Organisation des Nations Unies (ONU) : l'ONU est une organisation regroupant actuellement pas moins de 193 États membres ; elle a été instituée le 24 octobre 1945 à travers la ratification de la charte des Nations unies, signée le 26 juin 1945. Elle a pour mission générale de maintenir la paix et la sécurité internationale, fournir de l'aide humanitaire ainsi que promouvoir le développement durable. Pour cette organisation, l'inclusion du handicap est un aspect essentiel du respect des droits de l'Homme, ainsi que de la sécurité, question qui a fait l'objet d'une inscription dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 dont l'idée maîtresse est d'inclure tout le monde dans le processus du développement.

II.2.1.2.2- Les dispositifs nationaux d'application des normes

En guise d'exemple de mécanismes nationaux de gestions des normes relatives au handicap, on peut citer les ministères ; ils désignent l'ensemble des services de l'Etat sous la responsabilité d'un ministre s'occupant d'un ou plusieurs domaines particuliers et nécessaire à la bonne marche Étatique. On peut citer ici :

- Le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL) et les Collectivités territoriales décentralisées (CTD): ce ministère a élaboré un guide du développement inclusif pour les collectivités territoriales décentralisées, ayant pour objectifs : (1) lutter contre les discriminations des personnes vivant avec un handicap, (2) outiller les élus locaux dans la mise en œuvre du projet de participation des concernés à la vie publique et politique, (3) favoriser l'appropriation et la mise en œuvre par les communes des démarches de développement local inclusif pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans l'élaboration, la gestion et la participation à la mise en œuvre des projets au niveau local.

Il faudrait souligner que, le développement local inclusif s'inscrit dans le processus de décentralisation dans lequel l'Etat transfère aux CTD des compétences qui leurs permettent d'agir sur des secteurs essentiels de la vie sociale tels que l'état civil, la santé, l'emploi et entre autre, l'éducation.

- Le Ministère de la santé (MINSANTE): Conformément au décret N° 2013/093 du 3 avril 2013 portant organisation du ministère de la santé publique, celui-ci est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de santé publique. Il travaille en collaboration avec de nombreux autres départements ministériels pour la prise en charge des questions relevant de son mandat au sein des différents ministères concernés, ainsi qu'avec des CTD. Ce ministère dans l'implémentation de sa politique de gouvernance et pilotage met l'accent sur quatre pans bien déterminés, notamment :
 - (1) La promotion de la santé : qui porte sur l'acquisition des aptitudes favorables à la santé et entre autres actions de la communauté pour la promotion de la santé.
 - (2) La prévention de la maladie : qu'il s'agisse des maladies transmissibles et/ou non transmissibles.
 - (3) La prise en charge des cas : pour ce qui est des maladies transmissibles, non transmissibles, juvéniles, maternelles et entre autres, du handicap sous toutes ses formes (moteur, sensoriel et autres, etc.).
 - (4) Le renforcement du système de santé : en rapport avec le financement et entre autre la gestion de la ressource humaine intervenant dans le domaine.
- Le Ministère des affaires sociales (MINAS): ce ministère est le principal rattaché aux services public du Cameroun à s'occuper des personnes vulnérables, vulnérabilisées et en situation de « *vulnérabilisation* » dans l'étendue du territoire ; selon une étude menée par elle, les personnes en situation de handicap représentent 15% de la population, et 90% de cette population est sous scolarisée. Dans l'optique de promouvoir l'accès à l'éducation des personnes en situation de handicap dans l'étendue du territoire national, le MINAS a procédé en avril 2022 au lancement de la campagne de sensibilisation des familles et des communautés sur l'importance de l'éducation des enfants en situation de handicap. Selon ce ministère, après enquêtes, il ressort que les causes de ce taux si élevé de sous scolarisation chez les enfants en situation de handicap relève de la considération que les familles des concernés apportent à ces catégories d'enfants, généralement considérés comme des fardeaux, fait accentué par le manque de structures existantes et adaptés à la prise en charge et accompagnement de ces types de personnes, ainsi que le manque de matériel didactique adéquat à leur suivi . Aussi, la délivrance des cartes d'invalidité relève du ressort de ce ministère ; il s'agit d'une pièce administrative d'une durée de validité de cinq (05) ans, qui confère outre de nombreux avantages, diverses facilités aux

personnes invalides, notamment : (1) les exonérations fiscales des exemptions des frais d'éducation et de première formation professionnelle, la réduction tarifaire en matière de transport public, et entre autre, en matière de prise en charge médicale.

- Les Tribunaux et Commissions d'Arbitrage_: Il est possible en cas de violation des droits des personnes en situation de handicap de porter plainte devant les tribunaux compétents (aussi bien au civil qu'au pénal). En outre, des commissions peuvent être mises en place pour résoudre les litiges et différends liés aux personnes en situation de handicap.
- Les Organisations de la Société Civile (OSC)_: elles jouent un rôle fondamental dans la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap ; elles mènent des actions de plaidoyers, de sensibilisation et de soutien aux personnes en situation de handicap afin de garantir le respect de leurs droits et libertés fondamentales.
- Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) : une organisation non gouvernementale est un organisme financé essentiellement par des dons privés, qui se consacre à l'action humanitaire ; une association pour sa part est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités à but non lucratif.

De nombreuses ONG exercent au Cameroun dans la gestion des questions liées au handicap à titre illustratif, on peut citer : Sightsavers, l'association nationale des jeunes handicapés du Cameroun (Anajehcam) et entre autres l'association de promotion des handicapés du Cameroun (Promhandicam). L'association Promhandicam à titre d'exemple, est une œuvre sociale privée à but non lucratif fondée en 1975 par Feu Daniel De Rouffignac, reconnue officiellement en 1979 (décision n° 79/0025/D/MINAS/SG/SCES/BS du 09 avril 1979) par le Ministère des Affaires Sociales. En 1989 Promhandicam devient une association et s'appelle désormais Promhandicam-Association, reconnu à son tour par le Ministère de l'Administration Territoriale, après avis favorable de la Présidence de la République. Cette structure a pour objectif de promouvoir l'épanouissement des personnes en situation de handicap au Cameroun, promouvoir toute action susceptible de faciliter l'inclusion holistique des personnes en situation de handicap, promouvoir l'éducation inclusive des enfants et jeunes vivants avec un handicap dans les écoles ordinaires, faciliter l'accès aux soins et aux services de réhabilitation des personnes en situation de handicap.

- Le Conseil National de l'Éducation Inclusive (CNEI)_: son rôle est de promouvoir l'éducation inclusive pour les enfants et les jeunes en situation de handicap ; il travaille

en collaboration avec le Ministère de l'éducation de base (Minebase) afin de garantir l'accès à une éducation de qualité pour tous et dépourvu de toute forme de discrimination.

- Les Comités Locaux de Promotion et de Protection des Droits des Personnes Handicapées (CLPPDPH)_: il s'agit de mécanismes mis en place au niveau local pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, à travers des activités de promotion, de sensibilisation et de veille sur les cas de violation des personnes en situation de handicap.
- La Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (CDHC) : La CDHC est une Institution indépendante de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de concertation, de promotion et de protection des droits de l'homme ; créée par la loi n° 2004/016 du 22 juillet 2004, elle est la résultante, et l'évolution du Comité des Droits de l'homme (CDH) qui, lui, avait été créé par une loi n° 90/1459 du 08 novembre 1990 et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) créée par la loi n°2004/016 du 22 juillet 2004. Elle gère entre autres préoccupations relevant des violations des droits de l'Homme, de la protection et suivi des personnes vulnérables et par ce fait, traite donc les questions relatives aux personnes en situation de handicap, de la protection et de la promotion des droits rattachés à ces catégories de personnes (via l'Unité de la protection et de la promotion des droits de l'Homme présente au sein de cette structure) ; il s'agit notamment :
 - ❖ du suivi de l'application des conventions internationales et de la législation relative aux droits de l'Homme et des libertés ;
 - ❖ des enquêtes consécutives aux requêtes relatives à la violation des droits de l'Homme et des libertés ;
 - ❖ de l'assistance judiciaire aux victimes de violation des droits de l'Homme ;
 - ❖ du développement d'une culture de respect des droits de l'Homme et des libertés à travers la sensibilisation, l'éducation, l'information, et l'organisation de séminaires, en collaboration avec les organismes nationaux et internationaux concernés.

II.2.1.2.3- Les dispositifs institutionnels et infrastructurels

Ils peuvent être répartis en deux catégories, notamment : les dispositifs institutionnels (1) et les dispositifs infrastructurels (2).

II.2.1.2.3.1- Les dispositifs institutionnels

Ils peuvent être regroupés en deux sous-catégories : les services spécialisés et les établissements publics administratifs.

II.2.1.2.3.1.1- Les services spécialisés

On peut citer en guise d'exemples ici :

- Le centre national de réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Emile Léger (CNRPH): le CNRPH est un établissement public à caractère social qui a été créée en 1971 par un prélat de nationalité canadienne et qui lui a donné son nom ; son fonctionnement est régi par un décret n°2019/145 du 20 mars 2019 portant réorganisation du centre national de réhabilitation des personnes handicapées. Il offre des services de réadaptation, de réinsertion sociale et professionnelle aux personnes en situation de handicap. En outre, il veille à l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap ; l'article 3 du décret sus mentionné stipule à cet effet que, je cite : « le Centre a pour mission [...] l'apprentissage, la formation et la reconversion socioprofessionnelle des personnes handicapées » ; il est également chargé de « l'intégration socio-économique et la réinsertion socioprofessionnelle des personnes handicapées ».
- Les centres d'éducatons spécialisée (CES) : il s'agit d'établissement qui offrent une éducation adaptée aux enfants et aux jeunes en situation de handicap. Ces structures offrent des thérapies spécialisées, du soutien pédagogique et entre autres, mettent sur pieds des activités de développement visant à favoriser l'inclusion scolaire et sociale des personnes en situation de handicap.
- Les centres de formation professionnelle pour personnes handicapées (CFPPH) : ces centres proposent des programmes de formation professionnelle adaptés aux personnes en situation de handicap, dans le but de favoriser leur insertion sociale dans divers domaines générateurs de revenus.
- Le Centre d'Appareillage Orthopédique (CAO) :_il fournit les services d'appareillage orthopédique sur mesure aux personnes en situation de handicap. cette structure fabrique et ajuste les prothèses, orthèses et autres dispositifs médicaux destiné à aider les personnes en situation de handicap à retrouver leur mobilité et leur autonomie.
- Les Centres Médicaux Sociaux (CMS) : il s'agit de structures qui offrent des services médicaux, sociaux et psychologiques aux personnes en situation de handicap ; Ils proposent des consultations médicales spécialisées, des séances de rééducation, des

séances d'accompagnement et entre autres des conseils en matière de santé et de service d'accompagnement pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

II.2.1.2.3.1.2- Les établissements publics administratifs

Un établissement public administratif est une personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière et dont la mission porte sur la satisfaction de l'intérêt général. Dans l'exercice de ses fonctions, il est placé sous l'autorité de la collectivité publique dont il dépend ; il peut s'agir ici de l'Etat, de la région ou entre autre, du département. En guise d'établissement public administratif intervenant dans la gestion des questions portant sur le handicap, on peut citer :

- *Le Ministère des Affaires Sociales (Minas)* : ce ministère est responsable de la mise en œuvre des politiques et programmes liées au handicap ; il est chargé de la supervision et de la coordination des actions déployés en faveur des personnes en situation de handicap et de leur inclusion sociale.
- *L'université* : Il s'agit d'un établissement public d'enseignement supérieur dépendant d'une académie et constitué par une réunion de divers établissements. Destinée à proposer des formations dans des domaines divers, elle dispose en son sein d'un ensemble de structures ayant vocation à prendre en charge les étudiants en situation de handicap, afin de favoriser auprès de cette population, un accès aux connaissances dans des conditions idéales. En guise de structures actant dans ce cadre, on peut citer :

1- La cellule Handicap : Service très répandu dans les contextes des pays développés, souvent sous des dénominations différentes, il exerce principalement au sein et pour le compte de l'université. Il accompagne les étudiants en situation de handicap dans la réussite de leurs études et à la participation à la vie. C'est ce service qui permet, après une rencontre préalable avec un médecin du service « *médecine préventive étudiante de l'université* », de bénéficier d'un plan d'aménagement pour les études (soutien pédagogique, adaptation des supports de cours ainsi que des horaires, accessibilité des locaux, etc.) ainsi que pour les examens. Il travaille généralement en étroite collaboration avec les services sanitaires et de l'orientation universitaire. Elle a à sa tête un chargé de mission handicap.

2- *Les associations des étudiants*: ces associations ont généralement, entre autres missions, celles de donner des moyens humains de rassemblement, de représentation, de revendication et d'offres de services par et pour les étudiants de l'université.

3- *Le service d'orientation universitaire et professionnel* : l'objet de ce service est de donner aux étudiants les meilleurs possibilités de parcours universitaire, de développement personnel et d'insertion professionnelle la plus adaptée au monde actuel du travail, en tenant compte des aptitudes intellectuelles mais aussi des spécificités psychologiques et physiologiques (y compris le handicap) des étudiants. Ce service est indispensable dans l'accompagnement éducatif des étudiants en les informant le plus possible sur les outils de résiliences dont ils disposent pour s'intégrer aussi bien sur un plan académique que social et plus tard socioprofessionnel.

- *Les établissements d'enseignement primaires et secondaires* : Ils s'inscrivent dans leur fonctionnement sur la droite ligne directive de l'Etat qui prône le droit à l'éducation. En effet, le législateur camerounais favorise l'éducation pour tous, sans discrimination dans les établissements primaires et secondaires par les moyens d'une éducation classique. S'il est vrai que cette forme d'éducation classique a tendance à négliger un tant soit peu la question de l'inclusion, de nombreux établissements œuvrent dans l'optique d'effectuer un dépassement de cette tendance, se situant ainsi dans la veine de la déclaration de Salamanque de 1994 qui encourage à dépasser cette éducation traditionnelle pour prendre en compte le cas des élèves déficients pour une éducation inclusive. Il existe depuis lors au sein du territoire camerounais, de nombreux établissements spécialisés sur l'éducation par l'inclusivité.
- *Le Fonds National de l'Emploi (FNE)* : cette structure offre des opportunités d'emploi et de formation professionnelle aux personnes demandeuses de ses services, au rang desquels figurent les personnes en situation de handicap. Le FNE collabore avec de nombreuses structures en vue de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et ainsi promouvoir leurs égales chances d'emploi dans le mode du travail.
- *L'Office National des Personnes Handicapées (ONPH)* : il s'agit d'un établissement public administratif qui œuvre pour la promotion des droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap ; il met en place des programmes et projets visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap dans divers domaines tels que l'éducation, la santé, l'accessibilité et l'emploi.

- *Le Conseil National des Personnes Handicapés (CNPH)* : le CNPH est un organe consultatif qui représente et défend les droits des personnes en situation de handicap ; il travaille en collaboration avec les autorités gouvernementales afin de promouvoir l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

II.2.1.2.3.2- Les dispositifs infrastructurels

Ils sont qualifiés comme tels parce qu'ils s'implémentent de manière à être en conformité avec les besoins propres à l'environnement direct partagé des personnes en situation de handicap. Ils peuvent être répartis en deux sous-groupes, notamment : les dispositifs infrastructurels inclusifs et les moyens informels de soutien au handicap. Il s'agit des mécanismes qui, de par leur nature, sont susceptibles d'intervenir dans le quotidien direct des étudiants en situation de handicap, via les incidences qu'elles ont sur l'environnement ambiant des personnes concernées.

II.2.1.2.3.2.1- Les mécanismes infrastructurels inclusifs (les bâtiments et édifices)

Le développement d'infrastructures prenant en compte l'aspect handicap s'avère nécessaire pour un accompagnement éducatif réussi des personnes en situation de handicap. Cette initiative suppose la mise sur pieds d'une approche intersectionnelle visant à comprendre où se produisent les exclusions et comment elles se manifestent chez les différentes catégories de personnes en situation de handicap. Il s'agit donc d'une démarche qui, dans son implémentation, doit tenir compte du contexte et de l'environnement. Dans cette optique, la mise sur pieds des infrastructures adaptées obligent la prise en compte et l'écoute des principaux bénéficiaires des projets en cours, ici, les personnes en situation de handicap afin que les moyens de résiliences dotent ces personnes soient les plus adaptées possibles, le but étant de réduire, voire éliminer leur état de marginalisation.

S'il est vrai que l'implantation de telles structures demande la mise sur pieds d'un dispositif stricte (et des moyens financiers importants) durant tout le processus qui va de leur programmation à leur réalisation (prévisions-suivi-évaluation), il n'en demeure pas moins fondamental pour l'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap ; Dans cette veine, la Loi 2010-002 du 13 avril 2010 portant promotion et protection des personnes handicapées stipule en sa section III, article 3:

(1) Les bâtiments et institutions publics et privés ouverts au public doivent être conçus de façon à faciliter l'accès et l'usage aux personnes handicapées.

(2) Au moment de leur rénovation ou lors des transformations importantes, les bâtiments et installations existants, publics ou privés, ouverts au public doivent être aménagés de façon à faciliter l'accès et l'usage aux personnes handicapées.

(3) L'autorisation de construire ou d'exploiter est subordonnée au respect des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus ;

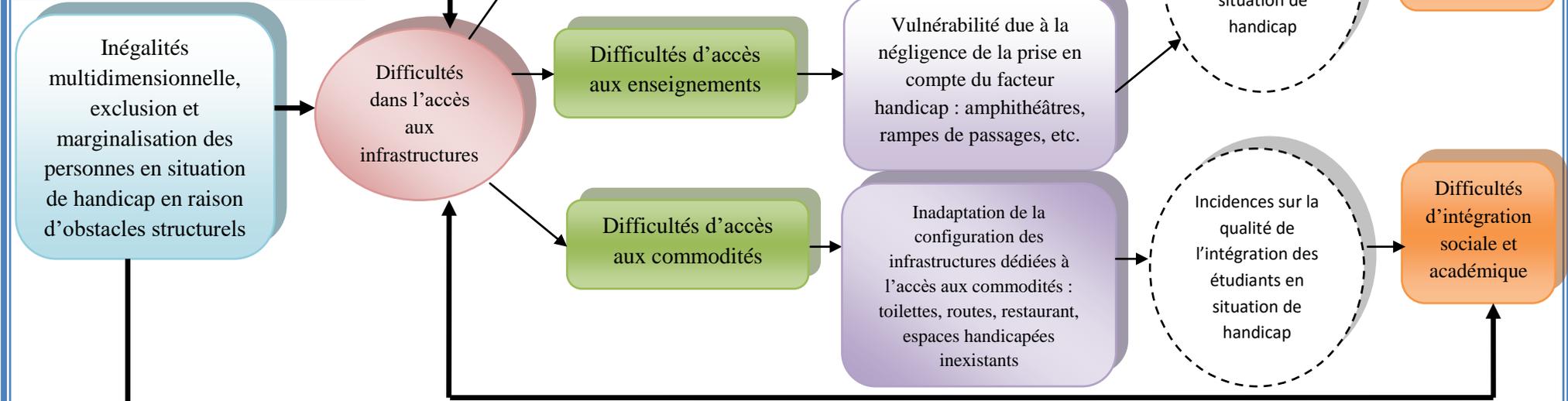
(4) La construction des voies de communication doit prendre en compte les aménagements réservés aux personnes handicapées.

II.2.1.2.3.2.2- Les mécanismes divers de sensibilisation sur le handicap (les médias, réseaux sociaux, etc.)

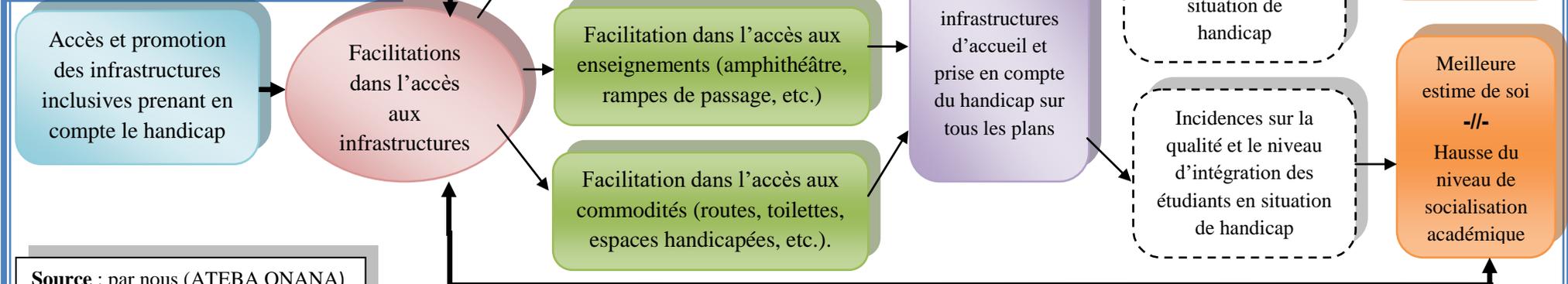
Les éléments à prendre en compte dans le présent cadre englobent toutes les voies et moyens informatifs à travers lesquels peut se transmettre les éléments visant la promotion et l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap auprès des masses ; il s'agit ici par exemple des médias et entre autres, des réseaux sociaux qui par leurs actions peuvent concourir à transformer le regard que porte les gens sur le handicap et les personnes atteintes par le handicap. Selon Doe (2021), il existe en Afrique divers moyens de sensibilisation pour promouvoir la prise de conscience sur les questions du handicap ; en guise d'exemple ici, on peut citer les campagnes de sensibilisation médiatiques, les programmes éducatifs dans les écoles, les événements communautaires et entre autres les initiatives de plaidoyer menées par la société civile. Le Cameroun également dispose d'un arsenal consistant visant à la sensibilisation sur les questions liées au handicap ; en guise d'exemple de mécanismes intervenant dans ce cadre, on peut citer les programmes de formation pour les professionnels de la santé et de l'éducation, des initiatives de sensibilisation dans les communautés locales, les collaborations avec les organisations non gouvernementales travaillant sur les questions du handicap (Smith, 2020). Ces différents mécanismes visent à améliorer l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, faciliter leur accès aux services et autres opportunités diverses visant à faciliter l'intégration sociale et même politique et économique des personnes en situation de handicap.

Image 7: Schéma du rapport entre infrastructures éducatives et gestion inclusive des étudiants en situation de handicap

1- MODÈLE INFRASTRUCTUREL ACTUEL



2- MODÈLE INFRASTRUCTUREL SOUHAITÉ



Source : par nous (ATEBA ONANA)

II.2.2- Le milieu académique : les éléments constitutifs de l'environnement d'apprentissage

S'il est vrai que, la qualité de l'environnement d'apprentissage a une incidence souvent « nuancée » sur les performances académique de l'apprenant, il va sans doute que, cette incidence ne saurait être jugée négligeable dès lors qu'on est en face d'étudiants vulnérables ou en situation de vulnérabilité. En guise d'éléments à prendre en compte dans la constitution du milieu scolaire, on peut citer : le niveau de prestige de l'établissement(I.2.2.1), le niveau d'accessibilité de l'établissement (II.2.2.2) le niveau de prise en compte du facteur « inclusivité » dans la transmission des enseignements (II.2.2.3) et les composantes humaines du milieu scolaire que sont les apprenants et les enseignants (II.2.2.4).

II.2.2.1-Le niveau de prestige du lieu d'apprentissage

Des travaux menés par Asch (1946) sur la formation des impressions, il ressort que, l'impression globale que se fait un individu d'un événement, d'un sujet ou d'un objet est en réalité une construction basée sur la perception qu'a l'individu de cet événement, fait, sujet ou objet, en se basant sur l'image générale que lui renvoie le fait en question.

Pour ainsi dire, l'idée que fait naître la perception chez l'apprenant du niveau de prestige du milieu scolaire dans son subconscient est telle qu'elle déterminera son niveau de soumission aux normes et à la rigueur prônée par la structure en question. Lorsque qu'on parle de niveau de prestige du lieu d'apprentissage, il est question ici de la qualité des infrastructures allouées à l'éducation, notamment : les salles de cours, les bâtiments administratifs, les équipements (numériques et physiques) et éventuellement les laboratoires.

L'infrastructure pour sa part renvoie à l'ensemble des ouvrages qui constituent la fondation et l'implantation sur le sol d'une construction ou d'un ensemble d'installations. Elle renvoie également à l'ensemble des installations, équipements et outils nécessaires au fonctionnement d'une structure. Une étude menée au Royaume-Uni par des chercheurs sur l'incidence de la qualité des infrastructures de l'établissement sur les performances scolaire de l'apprenant a démontré que les éléments environnementaux et architecturaux des infrastructures scolaires expliquent 16% du taux de variation de réussite scolaire des élèves de l'enseignement primaire (Janssen Teixeira et al. 2017). Pour ainsi dire, les édifices destinés à l'enseignement doivent, selon cette étude, respecter un certain nombre de critères ; ils doivent être:

- *Naturel* : avoir une bonne luminosité et une bonne qualité de circulation de l'air ;

- *Stimulant* : avoir des couleurs adéquates et attrayantes ;
- *Individualisé* : avoir un aspect qui porte insistance sur la flexibilité des espaces d'apprentissage ;
- *Spacieux et non pléthorique* : la réduction de la taille de la classe conduirait à une progression du score obtenu par les élèves d'environ 0.3-0.4 points au niveau du primaire, de 0.2 points au niveau du secondaire dans les collèges, et de 0.05 points au niveau des lycées. (Jurus & Musine, 2012)

Cet argument présente néanmoins des faiblesses dans la mesure où, il ne parvient pas à expliquer pourquoi des étudiants soumis à des conditions similaires d'éducation ne parviennent pas à obtenir des résultats similaires. A cet effet, une observation des résultats obtenus au sein des établissements de l'université de Yaoundé 1 pour le compte de l'année académique 2019-2020 permet de relever les faits qui suivent:

Tableau 3: taux de réussite dans les différents établissements de l'université de Yaoundé 1 pour le compte de l'année 2019-2020.

FILIÈRES	INSCRITS	TAUX DE RÉUSSITE	
FALSH (Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines)	27.986	<i>Licence 1</i> : 55.62%	Total (FALSH) 73.54%
		<i>Licence 2</i> : 80.23%	
		<i>Licence 3</i> : 82.76%	
		<i>Master1</i> : 75.58%	
FS (faculté de sciences)	32.061	<i>Licence 1</i> : 35.75%	Total (FS) 54.69%
		<i>Licence 2</i> : 66.5%	
		<i>Licence3</i> : 61.57%	
		<i>Master 1</i> : 55.13%	
FMSB (faculté de médecine et sciences biomédicales)	3.898	<i>Ondotosmatologie</i> : 96.2%	Total (FMSB) 95.7%
		<i>Pharmacie</i> : 96.2%	
		<i>Médecine générale</i> : 94%	
FSE (faculté des sciences de l'éducation)	2.170	93.36%	
ENS (école normale supérieure)	3.032	94.14%	
ENSPY (école nationale supérieure polytechnique de Yaoundé)	1.599	90.70%	
IUT-BOIS (institut universitaire des technologies du bois)	384	80%	
ENSET (école normale supérieure des enseignements techniques)	1250	97.35%	
TOTAL	72.380	Taux Global :	84.93%

Sources : Mutations N°5319 (13 avril 2021) & Cameroun Tribune n°12325/8524 (13 avril 2021).

On observe dans le tableau ci-dessus l'existence de disparités dans les taux de réussites enregistrés chez les apprenants qui évoluent pourtant dans des environnements

d'apprentissage similaires et ceux malgré un taux de couverture des programmes des enseignements s'élevant à 80% dans l'ensemble des différents établissements présentés dans ce tableau. Cela démontre qu'au-delà du facteur infrastructurel, les qualités personnelles de l'étudiant doivent également être prises en compte.

II.2.2.2- Le niveau d'accessibilité de l'établissement

Une infrastructure inclusive renvoie à un ensemble de structures, de services et de systèmes conçus pour être accessible à tous les individus indépendamment de leur niveau d'aptitudes physiques ou de leurs besoins spécifiques. Son objet est de créer un environnement où tout le monde peut participer pleinement selon ses capacités au fonctionnement de la société sans se voir buté par des obstacles physiques, sociaux ou comportementaux. L'accessibilité renvoie donc au caractère atteignable d'une chose. Parler de l'accessibilité revient à parler des moyens mis à la disposition d'une population cible pour lui faciliter l'accès à un objet donné. L'accessibilité de l'établissement porte sur les moyens mis en œuvre pour permettre l'accès « normal » à l'établissement scolaire aux apprenants (et les enseignants), quels que soient les moyens de transports utilisés, ainsi que le statut des personnes concernées.

L'inclusivité d'une infrastructure est tributaire au respect des éléments qui suivent :

- *L'accessibilité physique* : le bâtiment doit pouvoir être accessible par tous physiquement ; cela peut inclure des rampes d'accès, des toilettes adaptées, des ascenseurs autres, des sols nivelés et entres des chemins sans obstacles ;
- *L'accessibilité sensorielle* : le bâtiment doit prendre en compte les besoins des personnes ayant des limitations sensorielles ; cela peut impliquer l'utilisation des signaux sonores, des panneaux indicatifs, et autres systèmes de communications alternatifs à l'exemple du braille.
- *L'accessibilité cognitive* : le bâtiment doit prendre en compte les personnes ayant des limitations intellectuelles et cognitives ; cela peut impliquer l'utilisation de supports visuels, de pictogrammes et entres autres, de panneaux d'orientations bien explicites.

II.2.2.3- L'inclusivité dans la transmission des enseignements

L'inclusivité désigne une pratique qui vise à garantir l'accès à l'éducation à tous les apprenants indépendamment de leurs différences. Il s'agit d'un principe éducatif qui vise à garantir l'égalité dans l'accès à l'éducation et l'apprentissage auprès de tous et de chacun.

Pour Doe (2021), l'inclusivité peut être définie comme un processus qui vise à garantir l'accès équitable à une éducation de qualité pour tous les apprenants, indépendamment de leurs différences ou de leurs besoins spécifiques, et ceci, à travers la création d'un environnement d'apprentissage qui prend en compte les différences, la formation des enseignants sur les pratiques pédagogiques adaptées, et la collaboration entre les différents acteurs du système éducatif pour assurer une éducation inclusive multidimensionnelle et de qualité. La loi n°98/004 du 04 Avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun stipule que, je cite : « L'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, physique, civique et moral et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socioculturels, politiques et moraux ».

L'éducation inclusive est régie par trois (03) principaux leviers, notamment :

- L'amélioration de l'identification des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Le renforcement de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Le développement de la culture de l'inclusion scolaire chez les personnels.

L'éducation inclusive dans sa mise en œuvre insiste sur deux aspects que sont le « contenu de l'éducation » et « le canal de transmission de ce contenu ».

- Concernant « le contenu l'éducation », une analyse de la loi n°98/004 du 04 Avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun, démontre l'effort fourni par ce pays pour promouvoir l'accès dans les meilleures conditions à tous, et ce, malgré la persistance de certaines faiblesses conjoncturelles observées sur le terrain.

Cette volonté de l'Etat en la matière peut s'observer à travers l'harmonisation des programmes d'enseignement sur l'ensemble de l'étendue du territoire pour ce qui est de l'enseignement secondaire, et la mise sur pieds du système LMD (Licence-Master-Doctorat) pour ce qui est de l'enseignement supérieur, harmonisation qui est marquée aussi bien dans la forme (débit de transfert des enseignements) que dans le fond (le contenu des enseignements).

- Concernant « le canal de transmission du contenu de l'éducation », l'Etat du Cameroun, a mis sur pieds des politiques visant à améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) auprès de tous, faits marqués par des initiatives telles que le don par exemple, en 2017 par le Chef d'Etat, de 500.000 ordinateurs, destinés à réduire la fracture numérique existant entre les étudiants des diverses universités du pays; la politique de numérisation des enseignements qui va de

pair avec ce don vise à mettre tous les apprenants, quels que soient leurs spécificités sur un même pied d'égalité en terme d'accès à la connaissance par le biais de la technologie ; cette politique vise également à apporter du soutien aux étudiants en situation de handicap quand on sait que, l'essentiel des logiciels numériques destinés à leur accompagnement éducatif s'utilise via ordinateur.

En guise de parenthèse, il faudrait souligner qu'il existe des logiciels visant à accompagner les personnes en situation de handicap moteur tout au long de leur cursus scolaire ; En effet, il existe plusieurs applications de communication augmentée et alternative (CAA) pour soutenir ces étudiants, à l'exemple de l'application « Proloquo2 Go », « Go Talk Now » et entres autres « TouchChat » (Doe., 2021). Ces applications permettent aux étudiants de communiquer à l'aide des symboles, pictogrammes et/ou mots écrits en utilisant des dispositifs mobiles tels que des tablettes ou des smart phones ; elles offrent des fonctionnalités personnalisables selon le type de handicap moteur dont on est atteint. Il existe également des logiciels d'assistance à l'écriture, à l'exemple de « Co :Writer », « WordQ » et entres autres, « Ginger » ; il s'agit de logiciels qui offrent des prédictions de mots et corrections orthographiques et grammaticale, ainsi que des outils de synthèse vocale pour aider les étudiants en situation de handicap moteur à exprimer leurs idées par écrit et en toute fluidité (Smith., 2020). S'il est vrai que tous ces logiciels existent et sont pour certains téléchargeable gratuitement, encore faudrait t'il qu'ils soient connus aussi bien par leurs potentiels utilisateurs que par ceux chargé de veiller à la bonne gestion des questions liées au handicap dans leur milieu.

II.2.2.4- Les composantes humaines du milieu éducatif : l'étudiant et l'enseignant

Il sera fait ici une présentation de l'étudiant et de l'enseignant au biais des statuts et des principaux textes juridiques existant dans notre pays qui les régissent à travers les textes.

II.2.2.4.1- L'étudiant au Cameroun : son statut

Le statut de l'étudiant au Cameroun est défini par la loi n°005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur. En son chapitre 3 intitulé « de l'accès à l'enseignement supérieur et de l'organisation des études », section 1, il est mentionné, je cite : « (1) L'État garantit l'égalité d'accès à l'Enseignement Supérieur aux personnes de nationalité camerounaise, remplissant les conditions académiques et/ou professionnelles requises et en fonction de la capacité d'accueil de chaque Institution ».

Ce texte poursuit en ses alinéas 2 et 3 en ces termes :

(2) A ce titre :

- a) L'État protège contre toute discrimination tout postulant à l'Enseignement Supérieur, en raison de la race, du genre, de l'âge, de la religion, de l'origine linguistique et géographique ;
- b) l'Etat encourage les Institutions universitaires à prendre des dispositions ou des initiatives appropriées facilitant notamment l'accès des personnes handicapées à l'Enseignement Supérieur.

(3) Chaque Institution d'enseignement supérieur peut déterminer d'autres conditions d'accès qui lui soient propres, dans le respect des dispositions de l'alinéa (1) ci-dessus et des lois et règlements en vigueur.

Les textes qui précèdent démontrent de la volonté de protéger l'étudiant dans son droit à l'accès à l'enseignement supérieur, indépendamment de sa spécificité sociologique et/ou physiologique, en encourageant pour ce qui est de ce dernier point, à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'éducation aux étudiants en situation de handicap.

En son **titre 3** intitulé « De la communauté universitaire », cette loi reconnaît l'étudiant comme faisant partie à part entière de la communauté universitaire, ce qui lui confère des droits et obligations qui s'y rattachent en ces termes, je cite :

(1) La communauté universitaire est l'ensemble des personnes physiques et morales qui concourent au fonctionnement, au développement et au rayonnement d'une institution universitaire.

(2) Elle comprend :

- les autorités académiques ;
- les personnels enseignants ;
- les responsables et les personnels d'appui des services administratifs, techniques et financiers ;
- les étudiants ou élèves des écoles de formation, selon les cas.

(3) Les membres de la Communauté Universitaire disposent de la liberté d'information et d'expression qu'ils exercent dans les conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public ». Il est mentionné au chapitre 4 de cette loi intitulée « Des étudiants »:

Article 44 : (1) Les étudiants ou les élèves des Institutions d'enseignement supérieur ont droit aux enseignements et autres activités prescrits par les programmes de formation.

(2) Ce droit s'exerce dans le strict respect de la liberté d'expression, de pensée, de conscience et d'information de l'étudiant ou de l'élève.

Article 45 : Les étudiants ou les élèves ont le droit d'élaborer leur projet d'orientation universitaire et professionnelle en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des professionnels compétents ;

Article 46: (1) Le droit à l'intégrité physique et morale des étudiants est garanti dans l'Enseignement Supérieur. (2) A ce titre, sont proscrits :

- les sévices corporels ou toute autre forme de violence ou d'humiliation ;
- la vente et la consommation des boissons alcooliques, des drogues et de toutes autres substances nocives à la santé au sein des Institutions universitaires ».

En son Article 49, il est stipulé que : « Les institutions d'Enseignement Supérieur doivent développer des politiques d'assistance permettant aux étudiants de toutes les couches sociales d'accéder à l'Enseignement Supérieur ».

II.2.2.4.2- Les enseignants

L'enseignant constitue le premier contact que l'apprenant, quel que soit son milieu d'éducation (primaire, secondaire ou supérieur); la nature des rapports qui peuvent donc naître de ce premier contact est déterminante sur la perception que l'apprenant pourrait avoir de son apprentissage et de son milieu d'apprentissage. La loi 90/1516 du 26 novembre 1990 fixant les modalités d'application de la loi n°83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées stipule que l'éducation des enfants et des jeunes adultes handicapés doit être assurée dans les écoles ordinaires et spéciales. En cas de nécessité, les écoles ordinaires accueillant des enfants en situation de handicap seront dotées d'enseignants spéciaux et de matériel didactique adapté aux besoins des enfants. Il ressort de l'analyse et interprétation des dispositions de cette loi que, l'enseignant fait partie des ressources nécessaires au soutien et à l'accompagnement éducatif des apprenants en situation de handicap.

II.2.3- L'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur

L'accompagnement éducatif vise à soutenir, aider et guider les apprenants qui sont confrontés à des problèmes dans leur parcours éducatif ; ces difficultés peuvent être liées à leur situation familiale, sociale ou scolaire, ainsi qu'à ceux en situation de maladie prolongée ou/et ayant un handicap de nature mentale ou physique, à avoir une scolarisation normale au-delà des difficultés qu'ils traversent. Ayant pour rôle de faciliter chez leur destinataire

l'appropriation de connaissances théoriques et pratiques visant à faciliter leur inclusion académique, elle peut trouver divers fondements selon la nature de ses destinataires; Il sera fait ici une présentation de l'historique et évolution des questions liées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap (II.2.3.1), puis nous présenterons les mécanismes non formels dont disposent les personnes en situation de handicap (II.2.3.2) puis des modalités relatives à la mise en œuvre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap (II.2.3.3) ; par suite, nous présenterons les éléments à intégrer dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap (II.2.3.4) et pour finir, nous présenterons les enjeux politiques, économiques et social de l'accompagnement éducatif (II.2.3.5);.

II.2.3.1- Historique et évolution des questions liées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur

L'évolution des questions liées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur s'est fait de façon significative au fil du temps et de façon souvent croissante.

Selon une analyse faites par Smith (2010), les personnes en situation de handicap moteur, au début du XX^{ème} siècle étaient souvent exclues de la société et n'avaient que très peu d'options d'assistance. Cependant, des nouvelles approches relatives à la gestion de ces questions ont vu le jour, grâce à l'évolution des connaissances médicales et la création de nouvelles technologies d'assistance. De vifs progrès ont été effectués durant la période de 1950 à 1960 dans le domaine de la réadaptation physique via le développement de technologies d'assistance à l'exemple des prothèses et orthèses. Ces avancées ont permis aux personnes en situation de handicap moteur de retrouver un certain niveau d'autonomie. Au cours des années 1970 à 1980, l'accent est mis sur l'intégration sociale et l'inclusion des personnes en situation de handicap moteur dans la société. Dans cette veine, des lois et politiques ont été mises en place pour garantir l'accès équitable à l'éducation, aux services publics ainsi qu'à l'emploi. Les organisations de défense des droits de l'homme (et des droits des personnes en situation de handicap) ont également joués un rôle non négligeable dans la promotion de l'inclusion et de l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Le début du XXI^{ème} siècle est marqué par les avancées technologiques qui ont ouvert de nouveaux champs de compétences dans l'assistance des personnes en situation de handicap moteur, avec la création de dispositifs tels que les chaises roulantes électriques, les commandes vocales et entres autres, les systèmes de communication augmentées qui ont considérablement amélioré la qualité de vie des populations cibles. Selon Johnson (2015),

c'est grâce à l'évolution de la technologie que la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur a connu une croissance importante, et ce, par le biais des évolutions observées en matière de robotique, d'informatique et d'intelligence artificielle ; pour Smith (2018), l'accompagnement des personnes en situation de handicap a connu une amélioration catégorique grâce à l'avancée de la technologie. Mais, s'il est vrai que la technologie, pour les pays développés occupe une place clé dans la définition de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, il faudrait souligner que dans un contexte de conjoncture économique tel que c'est le cas dans la plus grande part des pays africains au sud du Sahara, les mécanismes visant à l'accompagnement de ces catégories de personnes sont généralement non formels et tirant principalement leur ressources de l'environnement direct des personnes cibles.

II.2.3.2- Les mécanismes non formels d'accompagnement des personnes en situation de handicap

L'accompagnement des personnes en situation de handicap peut se voir implémenté via des mécanismes non formels dont l'objet est de soutenir les personnes en situation de handicap moteur et promouvoir leur inclusion sur divers plans. En guise de mécanismes déployés ici, on peut citer :

- La sensibilisation et l'éducation : il s'agit ici de sensibiliser la société sur les besoins et les droits des personnes en situation de handicap ; cela peut être fait à travers des campagnes de sensibilisation, des programmes éducatifs télévisé et/ou dans les écoles, et entres autres, des ateliers de formation dont l'objectif est de promouvoir l'acceptation et l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Le mentorat et le coaching : il s'agit de mécanismes non formels qui permettent à la personne en situation de handicap de bénéficier de l'expérience ainsi que des conseils de spécialistes en accompagnement. Cela peut être fait dans un cadre professionnel ou personnel et vise à renforcer la confiance en soi chez le sujet demandeur d'aide et à développer et renforcer chez lui, son autonomie.
- Les réseaux de soutien informels : les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de l'aide procuré parles réseaux de soutiens tels que les groupes de pairs, les associations de personnes handicapées et entre autres, des forums d'échanges ; ces espaces offrent aux personnes en situation de handicap des espaces où ils peuvent obtenir des conseils et gagner en expérience sur les questions relatives à leur situation de handicap.

- Les groupes d'entraide : la création de groupes d'entraide composé des personnes en situation de handicap et de leurs familles peut s'avérer être un mécanisme efficace de soutien à cette communauté. En effet, ils participent au renforcement des capacités de résilience des personnes en situation de handicap ainsi que les rapports entre ces personnes et leurs proches.
- Dispositifs de soutien communautaire : le rôle des communautés locales est essentiel dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap ; en effet, elles peuvent constituer un véritable soutien en aidant les personnes handicapées à accéder aux services de base, à se déplacer et entres autres, à participer à des activités sociales, les quels concourent à réduire l'isolement de la population cible et promouvoir leur inclusion sociale.
- Formation et renforcement des compétences : les mécanismes non formels peuvent également inclure les programmes de formation et de renforcement des capacités des personnes en situation de handicap, à travers des ateliers de développement des compétences, des programmes d'autonomisation et entres autres des formations professionnelles pour donner aux personnes en situation de handicap les outils nécessaire à promouvoir leur pleine intégration sociale et même professionnelle.

II.2.3.3- Les modalités de l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur

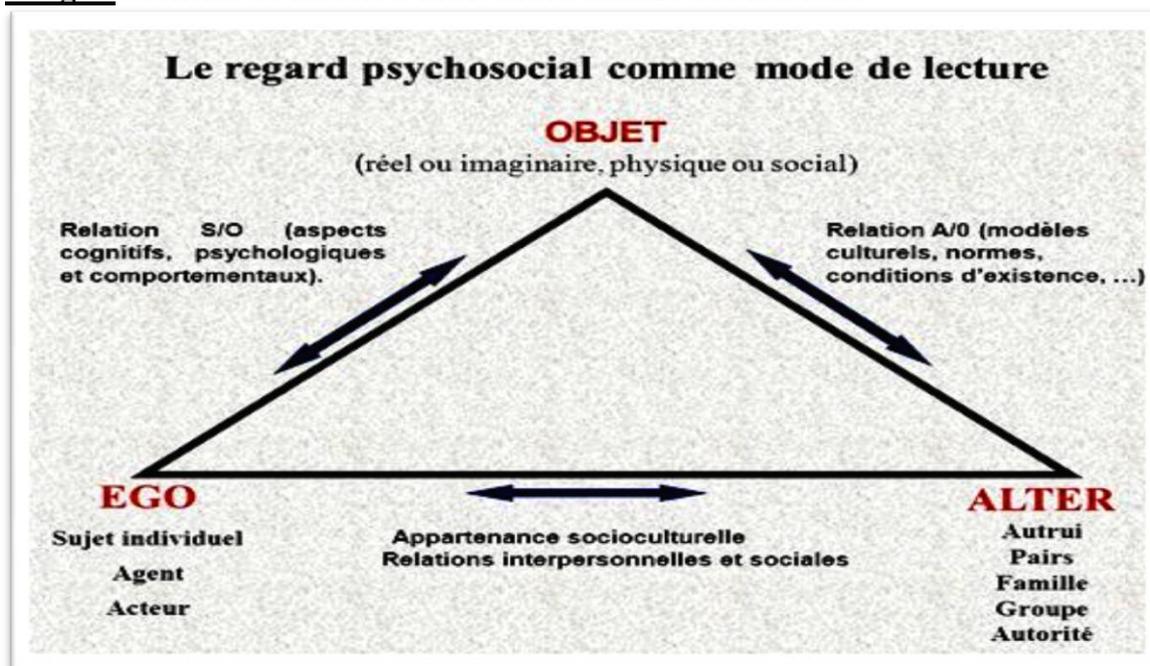
L'implémentation de l'accompagnement éducatif peut se faire à trois phases, notamment:

- *L'accompagnement avant*_: qui suppose qu'on est fait prendre conscience au sujet du problème qui est le sien ou qui peut également naître de la demande d'aide d'un patient ;
- *L'accompagnement pendant* : qui consiste à cheminer avec le sujet durant le processus de traitement de la situation problème en veillant à ce qu'il ne s'écarte pas de la voie vers la guérison ;
- *L'accompagnement après* : qui consiste à doter le sujet des moyens de résilience qui lui évitera de se retrouver à nouveau dans la situation problème qui a fait l'objet d'un traitement.

Quel que soit la phase dans laquelle se situe la mise en œuvre de l'accompagnement, il se fait suivant le respect d'un certain nombre de critères, notamment :

Il est conçu avec et pour le demandeur d'aide : la construction d'une intervention dans ce cadre se fait avec la participation et l'écoute du destinataire de ladite intervention. En effet, le sujet à l'endroit de qui est destiné l'accompagnement est souvent le mieux placé pour connaître ses besoins véritables. Son implication dans l'accompagnement est donc fondamentale et se fait selon un modèle d'intervention ternaire.

Image 8 : Schéma du modèle d'intervention ternaire de Moscovici



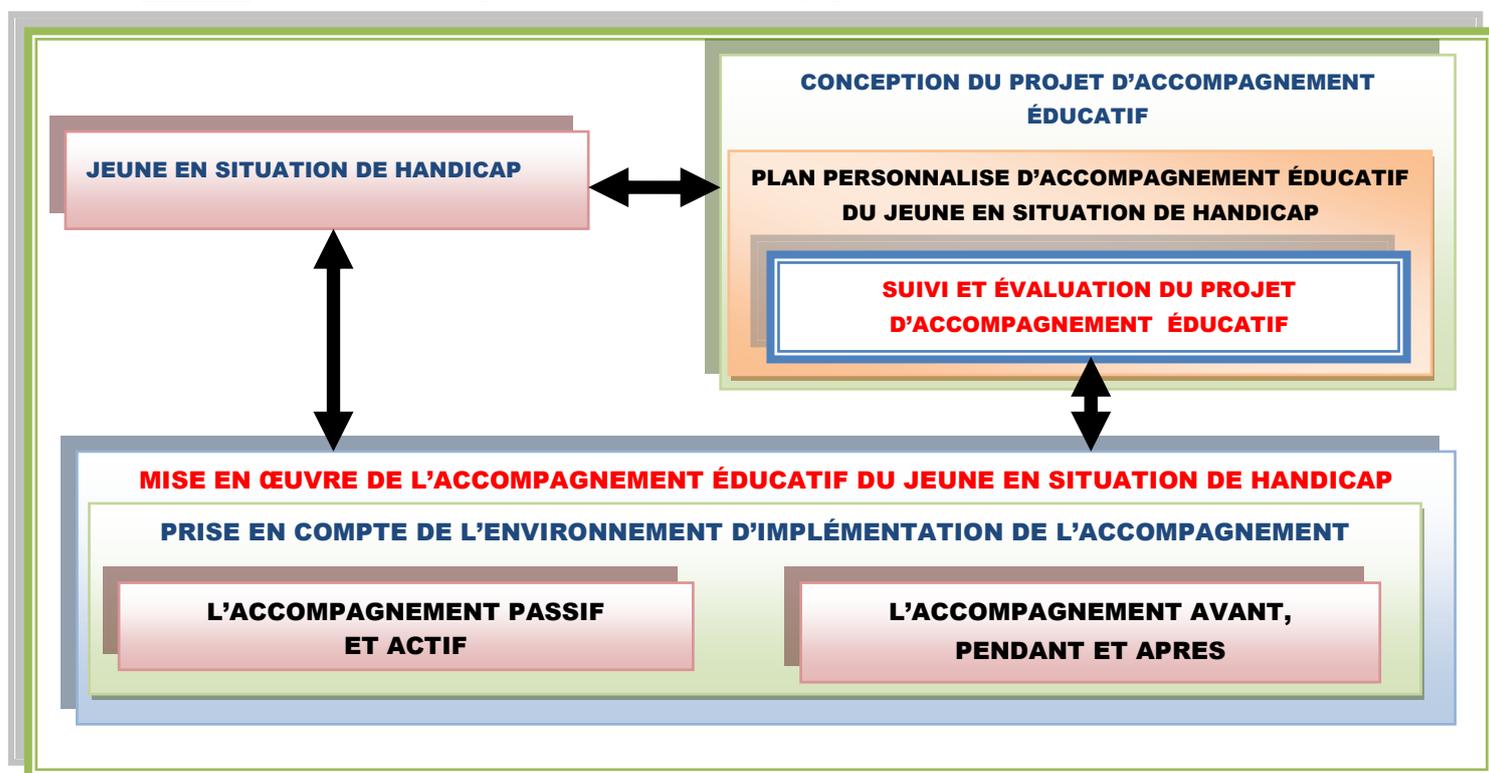
Source : cabinet psychosocial, Regard psychosocial.
[<https://www.paolinacaro.com/regard-psychosocial>].

- *Le travail se fait selon l'environnement d'encrage de l'intervention*: la prise en compte de l'environnement du destinataire de l'accompagnement éducatif est fondamentale pour la réussite de son implémentation; en effet cette approche permet de trouver dans le milieu du destinataire, les réponses nécessaires les ressources utiles à sa construction ou sa reconstruction. L'implication du milieu ambiant du destinataire de l'accompagnement dans le processus a l'avantage de concourir par la même occasion à l'évolution du milieu partagé par le destinataire de cette intervention de manière à octroyer des moyens supplémentaires de résiliences facilement accessibles.
- *il s'implémente dans une dynamique du service mobilisant l'accompagnement et son organisation* : les différents moyens mis en œuvre dans le cadre de l'implémentation de l'accompagnement éducatif de l'étudiant en situation de handicap doit se faire par une mise en cohérence des moyens disponibles aussi bien auprès de la structure ou de l'entité

mobilisatrice de l'accompagnement, qu'auprès des ressources disponibles et employées dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement proprement dit. Cet aspect oblige l'élaboration du projet d'accompagnement, ainsi que son suivi et évaluation, fait sans lequel l'accompagnement ne sera pas viable.

- *Il peut être actif ou passif* : Il est actif lorsque son implémentation se fait directement par l'entremise d'une personne ou structure ressource à qui revient la charge de s'assurer de sa bonne implémentation (accompagnateur social, ami, enseignant, etc.) ; il est passif lorsque son implémentation se fait de soi et mobilise principalement l'action du destinataire (exemple : des infrastructures telles que les rampes de passage, parking pour en situation de handicap, etc.).

Image 9 : Schéma de l'implémentation de l'accompagnement éducatif



Source : Par nous (ATEBA ONANA).

Les travaux d'Amada Talikoa (2022) présentent les pratiques liées à l'encadrement et la gestion du handicap (physique, mental et sensoriel) dans l'épistémologie des anciens Podoko au Nord du Cameroun. Dans son article, l'auteur fait un rappel historique de divers modes d'accompagnement ayant existé dans le cadre africain qui œuvre dans l'aide et le soutien des personnes en situation de handicap et dont le processus de prise en charge s'est avéré être une réussite ; la spécificité du modèle généralement employé dans ces contextes réside dans le mode d'intervention utilisé en matière d'accompagnement des personnes en

situation de handicap, lequel avait pour principal fondement l'entraide, et était développée via des systèmes clairement définis et bien organisés. L'auteur soulève également l'argument selon lequel, s'il est bien vrai que dans le cadre de la société Podoko la mise sur pieds de système de soutien aux personnes en situation de handicap s'avère nécessaire à leur promotion au sein de la société, le destinataire de l'action implémentée dans ce sens tient un rôle fondamental dans la réussite de l'action déployée en sa faveur, ce qui oblige à l'endroit de ce dernier, la possession de trois qualités, notamment: la « volonté », le « refus de la précarité », et la « non passivité ». Dans cette société, la famille tient également une place importante dans la réussite du processus d'inclusion des personnes en situation de handicap. En effet, cette dernière a un rôle clé à jouer dans le processus de socialisation et d'intégration de la personne en situation de handicap en participant à son processus de moulage via l'éducation et les valeurs de solidarité qu'elle lui inculque. En outre, la famille contribue en l'aménagement d'un environnement social suffisamment confortable pour que les personnes en situation de handicap se sentent pleinement intégrées à la société.

L'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux (Anesm) a également travaillé sur la question de l'accompagnement éducatif des personnes en situation de handicap, notamment en produisant un ouvrage établi comme un guide pratique de l'implémentation de l'accompagnement éducatif. Cette structure à travers cet ouvrage (Anesm. 2011) soulève l'importance de l'implication des ressources disponibles auprès de la personne faisant objet de l'accompagnement, à l'exemple de la famille, ainsi que les connaissances du bénéficiaire de l'accompagnement durant tout le processus d'aide formulée à son endroit ; en outre, la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif des personnes concernées ici doit se faire par la prise en compte des spécificités de l'environnement dans lequel évolue la personne concernée. En effet, les modalités d'accompagnement éducatif de cette catégorie de personnes ne peuvent être identiques lorsqu'ils sont implémentés dans des environnements divers, au risque de se montrer inefficaces. En outre, l'atteinte des objectifs de l'accompagnement mobilisé doit se faire dans le cadre du respect d'un certain nombre d'étapes, notamment la mise en œuvre d'une planification strictes des activités à mobiliser, l'implication des destinataires de l'accompagnement dans l'action d'accompagnement, la personnalisation de cette action suivant les spécificités de son/ses destinataires, et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et évaluation. L'approche prônée ici en matière d'accompagnement repose donc sur la mise en œuvre par des personnes physique d'une intervention clinique auprès des personnes cibles.

II.2.3.4- Les éléments à intégrer dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur

Les travaux de Romuald Bodin (2018) apportent une analyse à la question du handicap et des questions relatives à sa gestion. Ici, l'auteur apporte une définition sociologique du handicap axé sur une approche d'ordre beaucoup plus psychologique que médicale, argument qu'il a illustré d'exemples concrets sans pour autant, il faut le souligner, réfuter l'approche médicale de cette question qui a toute sa place. Pour cet auteur, le handicap est donc d'abord et surtout une manière d'être de l'individu avant d'être une réalité médicale ; il soulève donc ici la question du relativisme du handicap ; pour lui, le contexte architectural et matériel susceptible de porter préjudice à la mobilité de la personne en situation de handicap ne permet pas à lui seul de définir le handicap ; aussi le handicap relève beaucoup plus d'une réalité qui met des personnes en relation et non uniquement d'un rapport entre un individu et un contexte matériel, environnemental. De ces faits, l'auteur définit donc le handicap comme étant une réalité sociale et relationnelle résultant d'un double processus institutionnel. Si le handicap est donc avant tout un rapport relationnel, ces interrelations s'effectuent exclusivement dans un cadre social.

Certains auteurs insistent plus tôt sur les questions liées au bien être global des personnes en situation de handicap comme éléments à prendre pour la réussite de leur accompagnement; Hamonet Claude (2012) par exemple soulève le problème de la persistance des violences et accidents au sein de la société, et des risques qui peuvent en résulter, au titre du handicap, même temporaire. L'auteur dans sa recherche ici insiste sur la redéfinition (priorisation) des questions relatives au handicap au sein de la communauté (parce que tout le monde peut se trouver exposé à une telle situation à tout moment), sa nécessaire gestion sur tous les plans, notamment médical, psychiatrique, économique mais également réglementaire, législatif et administratif. Dans ses travaux, il montre que la gestion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap oblige à comprendre les interactions qui en découlent sur les plans de la santé, de la culture et sur même, sur le plan social ; l'accompagnement implémenté dans ce cadre, afin de réussir à long terme, doit donc se faire aussi bien auprès de la personne en situation de handicap que de ses proches.

Les travaux de Piérart Geneviève et Tétreault (2014) présentent la nécessité d'impliquer de façon prioritaire les familles et proches intimes des personnes en situation de handicap dans le cadre du soutien apporté à ces derniers. Il est développé par ces auteurs l'idée selon laquelle, la bonne prise en charge et accompagnement des personnes en situation

de handicap impose également l'accompagnement (lequel peut être d'ordre psychologique) la prise en charge des besoins des familles d'accueil de ces personnes; en effet, la prise en charge d'un enfant en situation de handicap amène généralement les membres de la famille des concernés à rencontrer des obstacles limitant leur participation sociale. Harris (2008) à ce propos affirme justement qu'il est difficile pour les parents de personnes en situation de handicap, de maintenir un emploi de façon durable et cela même s'ils ont des dépenses importantes à assumer vis à vis des besoins particuliers de leur(s) enfant(s) ; ainsi, les parents, se trouvant généralement absorbés par l'ampleur des tâches quotidiennes, ils ont tendance à consacrer peu de temps à leur(s) enfant(s) en situation de handicap et quand bien même ils s'efforceraient à le faire, la surcharge d'efforts fournis pousseraient ces derniers à mettre en danger leur propre santé. Il est donc question dans ce cadre que des réponses politiques soient mises en œuvre pour la réussite de l'accompagnement implémenté dans ce cadre.

II.2.3.5- Les enjeux politiques, économiques et sociaux de l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur

L'accompagnement éducatif des personnes en situation de handicap moteur présente de nombreux enjeux aussi bien politiques, qu'économiques et même sociaux, lesquels enjeux, il faut le souligner sont interconnectés et peuvent varier selon les contextes culturels.

Pour Dupont (2017), les politiques inclusives ont cela d'important qu'elles aident à intégrer les personnes en situation de handicap dans le fonctionnement de l'Etat et dans le processus décisionnel. Les enjeux politiques de l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur sont liés à la législation et aux politiques publiques visant à garantir l'égalité des droits pour tous ; cela intègre des lois sur la lutte contre les discriminations, l'inclusion sociale, l'accessibilité et entre autres l'accès aux services de santé. Les personnes en situation de handicap moteur doivent être impliquées dans les processus décisionnels politiques qui les concernent. Il est donc important de promouvoir leur participation active et veiller à ce que leurs voix soient entendues dans l'élaboration des programmes Étatiques susceptibles d'avoir de l'incidence sur eux.

Pour Garcia (2019), la qualité de l'accompagnement formulé envers les personnes en situation de handicap moteur participe à l'autonomisation économique de cette partie de la population, en favorisant chez elle l'intégration professionnelle et l'accès à l'emploi. L'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur peut engendrer des coûts financiers importants, notamment en termes de soins médicaux, d'assistance technique, d'adaptation des infrastructures, lesquels peuvent représenter un défi pour les individus en

situation de handicap et leurs familles ; L'intégration des personnes en situation de handicap moteur sur le marché du travail est également concernée par ces questions.

Pour Thompson (2020), il est important que soit mis sur pieds des réseaux de soutien, des services de proximité et des initiatives de sensibilisation pour favoriser chez les personnes en situation de handicap moteur, leur participation active et significative au fonctionnement et au développement de la société. L'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur vise à favoriser leur inclusion sociale sur tous les plans de la vie, à l'exemple de l'éducation, des loisirs et entre autres, des interactions sociales ; cela oblige que soit fait des efforts pour éliminer les barrières à leur pleine participation sociale. Cela oblige également la sensibilisation du grand public sur les défis auxquels les personnes en situation de handicap moteur sont confrontées au quotidien et promouvoir une culture d'inclusivité.

II.2.4- Apprentissage et éducation

Aborder les questions qui tournent autour de la notion d'accompagnement éducatif oblige de faire au préalable une présentation des notions d'apprentissage et d'éducation au vu de la proximité des enjeux que présentent ces différentes notions. Il sera donc fait ici une présentation respective de ces deux termes dans les développements qui suivent.

II.2.4.1- L'apprentissage

La nécessité de parler de la notion d'apprentissage dans le cadre de la présente recherche tient du fait que, l'accompagnement éducatif, dans son implémentation, vise à traiter entre autres faits, les questions qui y sont relatives et vise à faciliter auprès de la population cible, l'accès aux savoirs transmis via l'apprentissage.

Pour les tenants de pensée de la psychologie scientifique, le terme apprentissage renvoie à toute modification stable des comportements ou des activités psychologiques attribuable à l'expérience du sujet. Ketele (1989) définit l'apprentissage comme un processus systématiquement orienté vers l'acquisition de certains savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir ; Beillerot (1989) quant à lui, le définit comme le processus qui permet à l'apprenant de créer des savoirs pour pouvoir penser et agir.

L'apprentissage dans son implémentation nécessite la mise en œuvre des activités suivantes : la mise sur pieds (plus ou moins) structuré d'un programme, la transmission de savoirs, l'assimilation des connaissances reçues et la restitution de ces connaissances (via des

évaluations), mais aussi et surtout, la définition d'un cadre alloué à la transmission des apprentissages.

L'apprentissage peut revêtir plusieurs formes; il peut être « passif », il peut aussi être « actif ».

L'apprentissage est passif dès lors que l'apprenant se situe dans une posture de simple réceptacle. Il se contente ici d'emmagasiner toutes les informations qui lui sont transmises; on dit ici qu'il est objet de l'apprentissage.

L'apprentissage est actif dès lors que l'apprenant participe, contribue, d'une façon directe ou non, à la construction du savoir qui lui est enseigné. Il est donc ici à la fois le destinataire mais aussi vecteur du savoir qui lui est inculqué. On dit ici qu'il est sujet de l'apprentissage.

II.2.4.2- L'éducation

Parler de l'accompagnement éducatif oblige à aborder également la question de l'éducation.

La compréhension du sens du mot éduquer peut être faite par l'analyse préalable de ses trois synonymes que sont : élever, enseigner et former.

- *le verbe « élever »* : il cadre avec un contexte familial et se caractérise par la spontanéité et l'intuition. Il s'agit ici de la transmission à l'endroit d'un destinataire, d'un ensemble d'aptitudes, de manière naturelle, presque instinctive. L'action effectuée ici vise la transmission d'une culture.
- *le verbe « enseigner »* : il cadre beaucoup plus avec un contexte scolaire et implique par ce fait, la transmission de savoirs dans un cadre défini et réglementé suivant un programme déterminé auquel est rattaché un objectif précis. L'action effectuée ici vise donc la socialisation.
- *Le verbe « former »* : il renvoie à la transmission d'un savoir-faire à but généralement professionnel ou pratique. Ici, il s'agit de l'ensemble d'activités implémentées dans l'optique de transmettre à un sujet, les connaissances nécessaires pour exercer une fonction sociale précise. L'action effectuée ici vise la professionnalisation.

De ces faits, on peut donc définir l'éducation comme l'ensemble des activités et des moyens visant à développer chez un individu l'ensemble de ses potentialités physiques, intellectuelles, morales, spirituelles, sociales et même psychologiques dans une optique de socialisation, et d'autonomisation social et culturel.

L'éducation peut revêtir plusieurs formes ; elle peut être : formelle, informelle et non formelle.

- L'éducation formelle renvoie à celle qui se déroule dans un cadre bien défini, aménagé spécifiquement à cet effet et se déroulant selon un calendrier d'activités établi et connu de tous sous l'encadrement de professionnels formés à cet effet. L'éducation formelle est organisée par paliers correspondant au niveau de compétences intellectuelles l'apprenant et débouche sur l'obtention d'un diplôme dont l'apprenant peut se prévaloir.
- Dans l'éducation informelle, les modalités de transmissions des savoirs ici sont étendues à un réseau plus vaste d'individus (*contrairement au cadre d'apprentissage formel*); sur le plan spatial l'enseignement se déroule généralement en situation, et tout environnement peut donc devenir un cadre propice à la transmission d'un savoir donné. L'aboutissant de cette forme d'éducation est l'acquisition de compétences et connaissances dans un domaine particulier, le plus souvent afin de le mouler l'individu à certaines attentes à caractère sociale.
- Dans l'éducation non formelle, les canaux de transmission des connaissances à l'apprenant ici ne répondent à aucune méthode précise; généralement, dans ce cadre, l'apprenant est simultanément "enseignant" et "enseigné", une grande partie des savoirs étant acquis ici par l'observation active. En guise de types d'environnement propices à l'éducation non formel, on peut citer : la famille, la rue, les fréquentations, les médias, etc.

II.2.5- Performances scolaire, échec scolaire et réussite scolaire dans le cadre de l'accompagnement éducatif

Nous présenterons dans les lignes qui suivent la teneur des notions de performances scolaires (II.2.5.1) et d'échec scolaire (II.2.5.2) ainsi que les sens que nous leur donnerons dans le cadre de la présente recherche.

II.2.5.1 – Les performances scolaires

Aborder la question des performances scolaires dans le cadre de la présente recherche n'est pas anodin. En effet, les performances scolaires nous serviront de critères, pour l'évaluation du niveau d'incidence qu'ont les actions posés par les mécanismes de gestion du handicap en milieu scolaire dans leur intervention en matière d'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur.

Étymologiquement, performance vient du mot « parformer », mot qui a fait son apparition au 13^{ème} siècle et qui signifiait « exécuter, accomplir » (Richard, 1998). Le mot performance avait diverses définitions au 19^{ème} siècle ; il désignait au départ, l'ensemble des résultats obtenus par un cheval de course sur les hippodromes puis, c'est étendu à l'ensemble des exploits sportifs en général. Au début du 20^{ème} siècle, le terme a commencé à englober les capacités des machines et véhicules et avait trait à leur rendement (Hubaux & Noulin, 1996).

Bourguignon (1995) fait partie des auteurs qui ont donné le sens actuel au mot « performance », en le définissant sur la base de trois critères, notamment :

- *Le succès*: La performance en tant que succès dépend des représentations de la réussite et varie selon les acteurs.
- *L'action*: elle est action parce qu'elle est un processus qui apparaît dans un moment donné de la vie
- *Le résultat de l'action* : elle est résultat d'une action parce qu'elle n'inclus pas un jugement de valeur.

La notion de performance scolaire peut aisément être associée à celle du rendement de l'apprenant durant son cursus académique. En effet, elle renvoie à l'aptitude de l'apprenant à répondre aux attentes et demandes formulées par le système éducatif via les évaluations auxquels il est soumis, et au cours desquels il est noté sur sa capacité à assimiler et à restituer les enseignements reçus.

La performance scolaire se présente donc comme l'outil d'évaluation quantitatif du niveau de compétence de l'apprenant et sert également de repère pour mesurer l'efficacité de l'établissement ou du système éducatif.

II.2.5.2- L'échec scolaire

Nous ne saurons parler de performances scolaires et de réussite scolaire sans soulever la question de l'échec scolaire. Si d'emblée, l'échec scolaire semble s'opposer à la réussite scolaire, car elle suppose un revers, une défaite voir une faillite, il faudrait souligner que l'échec scolaire n'est pas fondamentalement opposé à la performance scolaire.

En effet, l'échec en lui-même est une notion essentiellement subjective. La subjectivité de cette notion est liée à la considération primaire que chacun lui accorde à la base. En effet, si la réussite est considérée pour certains comme la promotion à un palier supérieur, naturellement l'échec, en tant qu'antagoniste devrait se présenter en opposé. Mais, il n'en est pas toujours ainsi ; Pour illustrer notre propos, si la réussite par exemple est

rattachée à un objectif non formel tel que la production d'un certain nombre d'éléments à une certaine hauteur, la « non atteinte » du niveau de production recherché ne saurait totalement être considérée comme un échec vu qu'il y aurait malgré tout, eu production, certes à un niveau inférieur aux prévisions, mais belle et bien effectif. C'est selon cette deuxième approche que sera abordée la question de l'échec scolaire dans le cadre de notre recherche.

II.2.5.3- la réussite scolaire

Il s'avère important de ressortir la nuance qui existe entre les notions de « performance scolaire » et de la « réussite scolaire » pour mieux cerner l'orientation que nous souhaitons donner à notre travail.

Si la « réussite scolaire » est tournée vers la validation des acquis rattachés aux programmes propres à un système éducatif donné et s'illustre sous forme de résultats matérialisés par des notes quantitatives donnant accès au palier supérieur d'enseignement/éducation, la « performance scolaire » quant à elle, renvoie à la capacité de l'apprenant à mobiliser toutes les ressources intellectuelles dont il dispose de manière optimale dans l'optique d'atteindre un résultat donné.

II.2.6- Performance scolaire et environnement d'apprentissage

D'aucuns pensent que, les disparités dans les performances scolaires des apprenants tirent leur source des inégalités sociales, et ce, indépendamment des politiques contemporaines d'élargissement de l'accès à l'éducation. Selon les tenants de cette vision, les inégalités s'expliquent en partie par des écarts de compétences trouvant leur origine dans des contextes familiaux très différents sur le plan économique ou/et culturel des apprenants. Bourdieu et Passeron (1970) à effet pensent que les élèves issus de milieu populaire observeraient une faible fréquence d'études longues dans leur entourage et brideraient en conséquence leurs ambitions, intégrant et réalisant malgré eux les médiocres probabilités d'accès aux diplômes élevés.

Par contre d'autres auteurs pensent que, l'apprenant est l'élément clé de sa propre réussite ou de son échec scolaire. Une étude menée en 2022 par l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) a démontré que la réussite scolaire de l'apprenant est tributaire à son niveau de respect de la discipline aussi bien au sein qu'en dehors de l'établissement.

Si dans les débats, la nature de l'incidence réelle de l'environnement d'apprentissage sur les performances scolaire reste nuancé, le législateur camerounais ne néglige pas pour autant le rôle ou la place qu'elle tient auprès de la personne en situation de handicap ; ainsi,

dans sa loi n°2010/002 portant protection et promotion des droits des personnes en situation de handicap, elle mentionne l'obligation d'aménagement raisonnable, ce qui couvre les domaines de l'accès aux bâtiments et aux transports, l'accès à l'information, à l'éducation, à la formation et à l'emploi.

II.3- La théorie sociale du handicap et la théorie de la liminalité dans la gestion du handicap en milieu académique

De nombreux cadres théoriques existent en psychologie de l'éducation pour expliquer et prédire les comportements de l'apprenant en situation d'apprentissage ; le comportement à étudier dans le cadre de la présente étude est celui de la méthode d'adaptation, des apprenants en situation de handicap dans un environnement d'apprentissage qui ne tient pas toujours compte du niveau de leur invalidité. La base théorique de cette étude repose sur la théorie sociale du handicap, du socioconstructivisme et de la théorie de l'apprentissage social. Dans le cadre de la présente recherche, nous ferons usages de trois théories pour expliquer notre sujet, notamment : la théorie sociale du handicap (II.3.1), la théorie de la liminalité de Murphy (II.3.2) et la théorie du socioconstructivisme (II.3.3).

II.3.1- La théorie sociale du handicap

Pour les tenants de la pensée de la théorie sociale du handicap, le handicap est défini comme le résultat d'une confrontation heurtée à un environnement inadapté. La Théorie sociale du handicap met donc l'accent sur le rôle de la société dans la création du handicap. De ce point de vue, le handicap ne consiste donc pas en un dysfonctionnement des membres d'un individu, mais renvoie plus tôt à l'inadaptation de la qualité de l'environnement à lui permettre de faire usage des moyens dont il dispose pour effectuer une tâche donnée. Le handicap est donc exclusivement un handicap de situation. Les principaux tenants de cette théorie sont Mike Oliver et Carl Thomas. Si le premier a insisté sur l'importance de la reconnaissance des barrières sociales qui empêchent la pleine participation des personnes en situation de handicap dans la société, le second met l'accent dans son approche sur la manière dont les normes sociales et les attitudes négatives envers les personnes en situation de handicap peuvent contribuer à leur exclusion sociale. L'objet de la théorie sociale du handicap est de reconsidérer l'acceptation traditionnelle du handicap qui porte insistance sur les limitations individuelles en mettant en évidence les facteurs sociaux tels que les attitudes, les politiques, l'environnement physique et psychologique et entre autres, les pratiques susceptibles de créer des discriminations vis-à-vis des personnes en situation de handicap. Le

but de cette théorie est la promotion d'une société plus inclusive et de lutter contre les injustices et les inégalités auxquelles les personnes en situation de handicap doivent faire face dans leur quotidien.

II.3.1.1- Éléments de base de la théorie sociale du handicap intervenant dans la gestion du handicap et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur au sein de l'université de Yaoundé 1

Le modèle de la théorie sociale du handicap propose trois postulats intervenant dans la gestion du handicap et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap, l'un d'ordre infrastructurel, l'autre d'ordre idéologique et le dernier, d'ordre interactif.

- *Le postulat d'ordre infrastructurel* : Selon le modèle social du handicap, l'incapacité de l'individu est en réalité la somme d'obstacles présents dans son environnement plus tôt que la conséquence d'une maladie particulière. Une expérience est donc mise ici sur l'expérience de l'individu au sein de son environnement ambiant que sur la maladie invalidante dont il est victime.
- *Le postulat d'ordre idéologique* : Selon le modèle social du handicap, l'expérience du handicap, contrairement à la tendance générale qui veut qu'il soit perçu comme une question pouvant être généralisée, doit être perçue dans son individualité car, les personnes vivant avec un handicap ne partagent pas nécessairement des caractéristiques similaires, ni même des considérations similaires relativement à leur handicap. La question du handicap doit donc être abordée au cas par cas.
- *Le postulat d'ordre interactif* : Selon ce postulat, le handicap résulte de l'interaction entre plusieurs facteurs, notamment : les caractéristiques individuelles (facteurs génétiques et environnementaux), les expériences sociales (pauvreté, culture ambiante) et le capital social et communautaire (mécanismes existant dans le suivi des questions relatives au handicap) de la personne en situation de handicap.

II.3.1.2- Liens existants entre la théorie sociale du handicap et la gestion et accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur

La théorie sociale du handicap accorde non seulement de l'importance à la présence d'infrastructures prenant en compte le handicap, mais aussi la nécessité de l'existence de dispositifs agissant dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, tout en conservant à l'esprit que la gestion du handicap ne saurait être généralisée et demande par ce fait, un traitement personnalisé et individualisé. C'est pour ainsi dire qu'à côté des moyens

infrastructurels qui doivent être déployés, un accompagnement clinique au cas par cas est également nécessaire pour la réussite de l'accompagnement éducatif.

II.3.1.4- Les principales critiques portées à la théorie sociale du handicap

La théorie sociale du handicap a fait l'objet de vives controverses dans le corps scientifique ; voici quelques unes des principales critiques qui ont été portées à son sujet :

- *Critique de la négligence des facteurs économiques* : pour certains penseurs, la théorie sociale du handicap ne prend pas suffisamment en compte les facteurs économiques qui peuvent avoir de l'influence sur l'expérience du handicap. Ils soulignent à cet effet les inégalités économiques qui peuvent être des facteurs aggravants, en exacerbant la difficulté des obstacles auxquels peuvent être confrontés les personnes en situation de handicap.
- *Critique de la simplification des expériences individuelles* : certains critiquent soutiennent l'idée selon laquelle la théorie sociale du handicap a tendance à généraliser les expériences de handicap et à négliger les différences individuelles. Ils soulignent également que, chaque personne en situation de handicap a un rapport unique à son handicap et la présente théorie ne saurait rendre compte de cette diversité.
- *Critique sur la survalorisation de l'impact social* : pour certains, la théorie sociale du handicap exagère parfois sur l'importance des facteurs sociaux et minimise l'impact des limitations physiques sur la vie des personnes en situation de handicap.
- *Critique de l'individualisation excessive* : certains apportent comme critique que, la théorie sociale du handicap ne tient pas suffisamment compte des facteurs individuels et biologiques qui peuvent contribuer au handicap. Ils insistent ici sur l'idée selon laquelle le handicap est propre à l'individu et ne peut être entièrement expliqué à travers les facteurs sociaux.

II.3.2- La théorie de la liminalité de Murphy

Le mot liminalité a son origine dans les travaux de Van Gennep (1909). Le mot liminalité vient du mot latin « *limen* » ou « *liminalis* » qui signifie seuil, l'entrée. Pour les tenants de cette approche, les considérations négatives apportées à la situation de handicap d'un individu le met dans une position sociale hybride qui veut qu'il ne soit ni accepté, ni rejeté par la société. Dans ce cadre, la personne en situation de handicap se voit condamné à

rester dans un statut intermédiaire, dans lequel il n'est ni inclus et ni exclus de la société ; cet état de choses rend difficile sa pleine participation sociale. Les personnes en situation de handicap, à cause de leur statut, sont donc peu, pas ou mal acceptées par les personnes valides et par la société qui voit en eux, des « boulets ». Il faudrait souligner que, si pour d'aucun, la liminalité est temporaire, car similaire à un rite de passage, pour Murphy, cet état de chose est définitif. Ainsi, les personnes en situation de handicap sont, du fait de leur statut, vouées à passer le reste de leurs jours dans une situation de suspension sociale, de non exclusion sans pour autant être véritablement incluses dans la vie sociale. Selon Murphy, la liminalité se rapporte à l'état des personnes en situation de handicap qui « [...] ne sont ni malades ni en bonne santé, ni morts ni pleinement vivants, ni en dehors de la société ni tout à fait à l'intérieur. ».

II.3.2.1-Eléments de base de la théorie de la liminalité intervenant dans la gestion du handicap et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur au sein de l'université de Yaoundé 1

Le modèle de la théorie de la liminalité propose trois postulats intervenant dans la gestion du handicap et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation en handicap, le premier considérant la liminalité comme une alternative au stigmat, tandis que deuxième le considère comme étant le produit d'une intégration inachevée et le troisième comme un état de marge.

- *La liminalité comme alternative au stigmat* : cet aspect de la théorie de la liminalité démontre la marginalisation dont sont victimes les personnes en situation de handicap, et dont la source est l'incapacité présumée de la personne en situation de handicap à répondre, au vu de ses attributs, aux attentes normatives formulées par le milieu dans lequel il se trouve et auquel il appartient. Le stigmat dans le présent cadre se définit comme une marque physique, mentale ou sociale qui tend à réduire l'acceptation par la société d'un individu et qui, selon les normes existantes dans le milieu où il évolue, ne cadre pas avec les attentes formulées par ce milieu. Selon cette approche, le handicap relègue l'individu qui en est porteur à un statut d'indésirable, sans pour autant le marginaliser, l'écarter de la société.
- *La liminalité comme produit d'une intégration inachevée* : cet aspect de la théorie de la liminalité tend à reléguer la personne en situation de handicap à une place relative dans la vie et au sein de la société. Ainsi, chaque société, en fonction de ses

considérations culturelles, défini les prés requis relatif à la participation des personnes à son fonctionnement, et le handicap, selon le contexte et le type de handicap va à l'encontre de ce besoin. La personne en situation de handicap se voit donc refusé l'accès à certains privilèges et responsabilités à cause de sa situation jugée incompatible avec les objectifs de la société ; cet état des choses place la personne en situation de handicap dans une position où il est toléré mais pas pleinement accepté et intégré au sein de la société.

- *La liminalité comme un état de marge* : l'analyse de la liminalité porte sur des interrogations, celles des considérations rattachées au handicap sur le plan social et symbolique, ainsi que sur la capacité à prendre en compte la diversité humaine ; ainsi, selon ce postulat, certains être humains se voient exclus, tout simplement à cause de leur niveau de validité/d'invalidité, et à capitaliser leur statut et à se constituer en apports productif dans les échanges sociaux ordinaires. Le handicap dans le présent cadre devient dès lors un motif suffisant pour mettre quelqu'un à la marge de la société, le reléguant d'office par ce fait à un statut de paria, d'inutile.

II.3.2.2-Liens existants entre la théorie de la liminalité et la gestion et accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur

La théorie de la liminalité présente les difficultés inhérentes au statut de la personne en situation de handicap dans son milieu de vie comme relevant principalement de l'image qui est rattachée à sa personne. En effet, la véritable difficulté que rencontre la personne en situation de handicap ressort selon cette approche du fait qu'elle est considéré comme étant une personne inutile et incapable de produire le minimum nécessaire à la bonne marche de la société ; par ce fait, vu qu'elle ne peut pas être écarté de cette simplement pour ces motifs, elle est maintenu dans un statut intermédiaire qui en réalité ne lui permet pas de participer de façon optimale avec les moyens dont elle dispose à sa continuité. La théorie de la liminalité soulève donc la problématique de la nécessaire promotion et de la pleine inclusion de la personne en situation de handicap dans les différents aspects de la vie en société car, elle est, et ce malgré les préjugés portés à son égard, en mesure de contribuer efficacement à sa bonne marche. Il devient dès lors important que soient mis sur pieds des dispositifs d'accompagnement nécessaire et adéquats pour promouvoir leur pleine participation sur tous les plans de la vie en société.

II.3.2.3- Les principales critiques portées à la théorie de la liminalité

La principale critique apportée à cette théorie porte sur son incapacité à expliquer pourquoi les avancées portant sur la réduction des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap restent si faibles jusqu'à ce jour ; elle pêche également par sa faiblesse à expliquer pourquoi les personnes en situation de handicap vivent toujours dans la précarité et ce malgré une abondance de textes juridiques, d'institutions et autres mesures implémentées pour la gestion des questions liées au handicap.

II.3.3- Le socioconstructivisme

Le socioconstructivisme est une théorie de l'apprentissage qui se centre sur l'apprenant ; elle considère l'apprenant comme sujet mais aussi, objet de l'apprentissage. Selon cette approche, l'apprenant ne se contente pas d'absorber passivement le savoir qui lui est inculqué, mieux encore, il se l'approprie puis le met en perspective avec son vécu ; il construit donc son savoir sur la base des représentations qu'il a de ce dernier ainsi que de son environnement le tout dans une dynamique de liens et d'échanges sociaux.

L'objet de ce courant idéologique est donc de ressortir les liens existants entre l'apprenant et son environnement d'apprentissage dans le processus durant lequel il construit son savoir. L'idée maîtresse ici est donc que l'apprenant apprend en construisant ses connaissances et en reconstruisant ses perceptions, lesquelles sont modelées aussi bien par sa volonté qu'à travers les influences sociales propres à l'environnement dans lequel il évolue, afin d'être dans leur application, viables dans le contexte qui lui est propre. Cette théorie est partagée par des chercheurs tels que de Jean Piaget, Lev Vygotsky et entre autres Thomas Luckman.

II.3.3.1- Éléments de base de la théorie du socioconstructivisme dans la gestion du handicap et de l'accompagnement éducatif des personnes en situation du handicap

Le modèle de la théorie du socioconstructivisme propose trois grands axes pouvant intervenir dans l'analyse du rôle de l'accompagnement éducatif des étudiants et s'appliquant également chez les étudiants en situation de handicap (et susceptibles d'avoir des incidences sur leurs performances scolaires et leur inclusion sociale et académique).

- *Les connaissances sont construites* : La connaissance est une construction résultant de l'activité mentale et de l'expérience de l'individu. En effet, l'apprentissage ne peut être simplement perçu comme un processus de transfert de données d'un émetteur vers

un récepteur. Aussi, les informations reçues ne se présentent pas de façon linéaire ou hiérarchique. Il faudrait en outre, souligner que, la teneur des informations transmises peut avoir un sens qui variant en fonction de où elle est transmise (Spiro et al. 1992). Il ressort de ces faits que, l'application des connaissances reçues résulte en réalité d'« un processus souple d'assemblage de ces connaissances permettant une construction d'une représentation nouvelle propre à chaque situation » (Deschênes 1995).

- *L'apprenant est au centre du processus d'apprentissage* : L'apprentissage nécessite l'engagement de l'apprenant ; l'acte pédagogique qui vise à promouvoir chez l'apprenant le développement de ses capacités n'est pas ici remise en question. Néanmoins il faudrait souligner que, même si les activités d'apprentissage sont conçues et transmises dans un but pédagogique bien défini et souvent présenté à l'apprenant via les objectifs de la leçon, cet objectif sera exprimé en fonction d'une opération cognitive activée par le récepteur des connaissances qu'est l'apprenant, fait sans lequel le processus de transmission des connaissances se verra prématurément interrompu. La motivation de l'apprenant tient donc dans ce contexte une place fondamentale.
- *Le contexte joue un rôle déterminant dans le processus d'apprentissage* : L'apprenant construit de manière active les connaissances et les représentations qui résultent de son apprentissage à travers les interactions qu'il a avec les ressources matérielles et humaines dont il dispose dans son environnement ambiant. Plusieurs facteurs interviennent dès lors à ce niveau, à savoir : les modalités de dispensation des enseignements, la qualité de installations physiques dédiées à l'apprentissage, la structure organisationnelle et entre autre les ressources humaines présente et participant au fonctionnement de l'ensemble des infrastructures.

II.3.3.2 - Lien existant entre la théorie du socioconstructivisme et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur

La théorie du socioconstructivisme accorde une importance en matière d'apprentissage, mais aussi d'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap. En effet, elle explique que, les compétences et connaissances de l'apprenant (et par conséquent ses moyens de résilience), quel que soit son niveau de validité ou d'invalidité, résultent d'une construction personnelle, laquelle peut trouver sa source dans des faits tels que son niveau de discipline, d'abnégation mis aussi tout simplement, son intelligence ; En outre,

qu'il soit en situation de handicap ou non, ses capacités à s'intégrer socialement et académiquement résultent de sa propre volonté, laquelle est fortement influencée par la perception qu'il se fait de son environnement ; enfin, ses capacités à performer sur le plan scolaire, elles, dépendent principalement de ses capacités à répondre à la demande qui lui est formulée sur le plan intellectuel via les apprentissages qu'il a reçu et sa compétence à restituer ces connaissances en droite ligne des attentes qui lui sont adressées via les évaluations; En somme son niveau de performances scolaire et d'adaptation environnementale (académique) résultent donc de sa compétence à capitaliser les moyens que lui offre son environnement d'apprentissage mais tiennent également du rapport qu'il entretient avec cet environnement dans lequel il évolue.

Les développements qui suivent présentent donc l'étudiant comme étant à la source de ses propres performances scolaires, indépendamment de son statut (valide ou invalide) et de la qualité de son environnement.

II.3.3.3- Les principales critiques portées au socioconstructivisme

Des critiques ont été apportées au socioconstructivisme, dont voici quelques unes :

- *Critique de la négligence des facteurs individuels* : pour certains, le socioconstructivisme n'accorde pas assez d'attention aux différences individuelles dans l'apprentissage. En effet, chaque individu a des capacités, des expériences et des styles d'apprentissage uniques qui ne sont pas suffisamment pris en compte par cette approche.
- *Critique de la négligence des connaissances préexistantes* :_le socioconstructivisme est critiqué de ne pas suffisamment reconnaître l'importance des connaissances préexistantes et des expériences individuelles dans le processus d'apprentissage. En effet, il est souligné ici que, les connaissances antérieures de l'individu influencent sa compréhension et sa construction des nouvelles connaissances.
- *Critique la dépendance excessive à l'interaction sociale* : le socioconstructivisme est critiqué de trop mettre l'accent sur l'interaction sociale comme principal moteur de l'apprentissage. En effet, selon cette approche, les individus peuvent également apprendre par eux même en toute autonomie, par le biais de l'observation, de la réflexion et de l'expérimentation individuelle.

- *Critique de la complexité de la mise en pratique:* pour certains penseurs, le socioconstructivisme peut se voir difficile à mettre en pratique dans des environnements d'apprentissage formels, notamment dans les salles des salles de classes à grands effectifs où il peut être difficile de faciliter des interactions sociales approfondies et individualisées.

PARTIE 2 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET EMPIRIQUE DE L'ÉTUDE

Le cadre méthodologique et empirique dans une recherche fournit une structure et des outils pour collecter, analyser et interpréter les données afin de répondre aux questions de recherche et d'atteindre les objectifs fixés ; il permet en outre d'orienter la recherche, de vérifier la fiabilité et la validité des résultats. Cette partie de notre recherche sera divisé en deux chapitres, le premier portant sur la présentation des outils de collecte des données, le second portant sur l'analyse et interprétations des données récoltées sur le terrain.

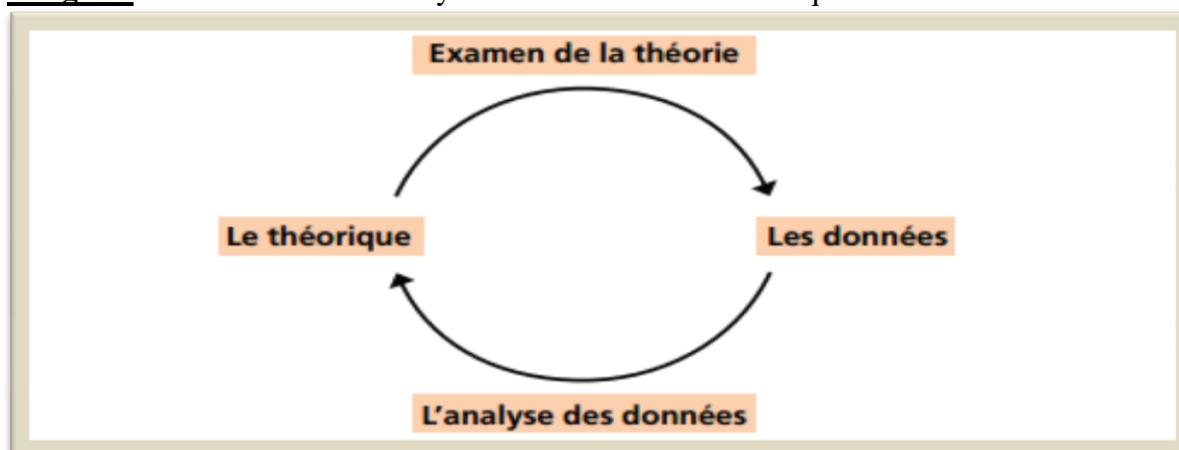
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

La méthodologie dans une recherche renvoie à l'ensemble des méthodes, procédures et techniques utilisées pour mener à bien une recherche ou une enquête de manière rigoureuse et systématique. Elle fournit un cadre pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des données, ainsi que la conclusion et la formulation des recommandations. Nous présenterons dans les lignes qui suivent la teneur de la méthodologie que nous avons appliquée dans le cadre de la présente recherche.

III.1- La méthode de recherche

La méthode de recherche peut être définie comme étant un aperçu des outils, techniques et procédures utilisées dans une recherche pour recueillir des données, les analyser puis les interpréter. Elle explique les étapes qui nous ont menés au(x) résultat(s) obtenu dans notre recherche. Sa mise en œuvre s'effectue sur au moins six (06) points: le diagnostic, l'exploration, l'interprétation, la prévision, le contrôle, l'archivage.

Image 10 : Schéma illustrant le cycle de la recherche scientifique



Source: Méthodologie de la recherche scientifique pour les OSC (2021). p.3

Dans le cadre de notre recherche, **nous avons opté pour l'usage de la méthode de recherche qualitative ; pour la forme, il s'agit d'une recherche descriptive corrélacionnelle.** Cette méthode vise à comprendre les expériences personnelles des sujets analysés et l'expliquer; elle permet également d'expliquer certains aspects des phénomènes sociaux analysés. Pour Creswell (1998): « les écrivains conviennent que l'on entreprend la recherche qualitative dans un cadre naturel où le chercheur est un instrument de collecte de données qui rassemble des mots ou des images, leur analyse inductive, met l'accent sur la

signification de participants, et décrit un processus qui est expressif et convaincant dans le langage ».

Le but de la recherche qualitative est donc de décrire « grossièrement » des phénomènes étudiés. Pour Huston et Rowan (1998), ce type de recherche veut répondre aux questions : Qu'est ce qui se passe ? Quelles sont les dimensions du concept ? Quelles variations peuvent exister ? Pourquoi ça se passe ? Le choix de la méthode qualitative dans notre recherche s'insère dans le besoin de répondre aux questions qui suivent :

- Qu'est-ce que le handicap ?
- Quels sont les mécanismes de gestion du handicap en milieu scolaire?
- Qu'est-ce que l'accompagnement éducatif ?
- Comment (et pourquoi) se fait l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap en milieu scolaire ?
- Quels sont les moyens de résiliences des étudiants en situation de handicap face à leur environnement d'apprentissage?
- Quelle est l'incidence de l'accompagnement éducatif des personnes en situation de handicap sur leurs performances scolaires ?
- Quelle est l'incidence de l'accompagnement éducatif sur l'inclusion académique des étudiants en situation de handicap ?

III.2- Délimitation du sujet

Délimiter une étude c'est préciser son champ d'investigation ainsi que sa temporalité. Elle a cela d'important qu'elle permet d'augmenter la validité et la fiabilité de la recherche effectuée. La délimitation de notre étude portera sur deux (02) ordres qui constitueront les bornes de notre investigation, notamment : la délimitation thématique (A) et la délimitation spatio-temporelle (B).

III.2.1- Délimitation thématique

La délimitation thématique consiste à circonscrire les domaines de spécialités autour desquels gravitent les questions qui seront traitées dans une analyse. Circonscrire un travail à une thématique particulière revient à en définir les enjeux et dans une certaine mesure, à définir les moyens d'action qui seront utilisés dans le cadre du traitement d'une question. Notre étude a pour thématique : « *intervention et accompagnement éducatif* ».

L'intervention peut être définie comme l'ensemble des processus par lesquels l'on peut intervenir, c'est-à-dire, l'on va vers l'autre, dans le but de lui venir en aide ou de lui apporter notre soutien face à une difficulté donnée.

En matière d'intervention, la présente recherche se veut être un outil visant à apporter de l'aide à une catégorie d'étudiant vulnérables, le but étant de leur donner les moyens de résilience nécessaire pour qu'ils puissent dominer leur environnement. Elle vise donc principalement la promotion de l'empowerment auprès des étudiants en situation de handicap, mais aussi à affûter les moyens d'actions mis en œuvre par les mécanismes de gestion du handicap œuvrant dans l'accompagnement éducatif de cette catégorie d'étudiants. Par ce fait, elle vise à promouvoir auprès des populations cibles, les ressources nécessaires à améliorer leur résilience vis-à-vis de leur environnement, promouvoir le développement des réseaux sociaux d'entraide, et encourager à la participation communautaire relativement aux questions du handicap en milieu scolaire.

L'accompagnement éducatif est l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appuis qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

En matière d'accompagnement éducatif, le présent travail se veut être un outil pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap scolaire à leur environnement d'apprentissage. Il se veut également être un outil de promotion de l'inclusivité dans les pratiques liées à l'enseignement dans le milieu scolaire en général et universitaire en particulier.

III.2.2- Délimitation spatio-temporelle

La délimitation spatio-temporelle renvoie à la détermination des frontières dans le temps et dans l'espace définie en termes de repères géographiques et temporels. Il s'agit donc de préciser le champ d'investigation, ainsi que sa temporalité.

La présente thématique pourrait être étudiée sur l'ensemble du triangle national; seulement, les contraintes de temps et de moyens financiers ne nous le permettent pas. Nous limiterons donc notre étude à la région du centre, plus spécifiquement dans la ville de Yaoundé, avec comme échantillon d'étude, les Étudiants en situation de handicap moteur de l'université de Yaoundé 1.

Notre travail sur le plan temporel se limite à l'année en cours, soit l'année académique 2022-2023, bien que des éléments des années antérieurs se voient régulièrement sollicités.

III.3- Le traitement des données

Phase de terrain dans la recherche, il est utile pour l'analyse et l'interprétation des données recueillies sur le terrain. Le traitement des données se fait généralement suivant quatre (04) étapes bien précises, que sont : la collecte des données (les entretiens, les questionnaires et enquêtes, l'observation, les documents et enregistrements, les groupes de discussion) ; le nettoyage des données ; la structuration des données ; l'analyse des données.

Dans le cadre de la présente recherche, nous avons fait usage de l'observation, des entretiens, ainsi que des questionnaires et enquêtes pour la collecte de nos données. Le jumelage de ces méthodes a été fait l'optique de comparer les informations que nous avons récoltés et les comparer à celles observées du point de vue des personnes étudiées dans notre recherche. Le choix de l'association de ces méthodes se situe dans un besoin de conformisme à la méthode de mise en œuvre d'une intervention telle que préconisée dans le cadre de l'action communautaire, car étant un préalable utile pour la préparation de l'intervention, et plus tard à son implémentation et son évaluation.

III.4- La structuration des données

La structuration des données permet d'identifier les données et de les regrouper selon leur objet afin de répondre à un besoin précis, de pouvoir y accéder et de les traiter de façon appropriée. La technique d'échantillonnage est celle pour laquelle nous avons opté dans la présente recherche. Il s'agit d'une opération par laquelle on sélectionne les individus qui feront l'objet de l'étude. Pour De Landsheere (1978), l'échantillonnage est l'action de: « choisir un nombre délimité d'individus ou d'événements dont l'observation permet de tirer les conclusions applicable à la population entière à l'intérieur de laquelle le choix a été défini ».

Nous avons fait plus précisément usage de la méthode d'échantillonnage non-probabiliste par quotas. Le choix de cette méthode de sélection repose sur le besoin de répondre à un besoin en termes d'accessibilité et de célérité.

La réponse à un besoin d'accessibilité porte ici sur la méthode de sélection de la population étudiée ; en effet, les membres de la population que nous avons étudié ont été délibérément choisi suivant des critères spécifiques (la possession du handicap moteur) ; ensuite, parce que dans ce choix opéré sur la nature de la population étudiée, nous avons défini un nombre représentatif de l'ensemble de la population étudiée. Ce choix obéit en outre

à un impératif que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre analyse, celui d'étudier les étudiants en situation de handicap présent au sein de l'université de Yaoundé 1.

La réponse à un besoin de célérité quant à lui porte sur l'impératif d'obtenir des informations pertinentes relatives à la question étudiée et ce, dans de brefs délais.

III.5- L'analyse des données

Dans le cadre de ce travail, nous avons fait usage de l'analyse de contenu. Pour *Ecuyer* (1988) comme une méthode de classification ou de codification de diverses catégories d'éléments du document analysé, pour faire ressortir leurs différentes caractéristiques, en vue de mieux cerner leur sens exact. Cette forme d'analyse à l'avantage de faire ressortir les aspects essentiels du sujet traité.

Pour René Ecuyer, l'analyse de contenu peut se réaliser en cinq (05) étapes, notamment:

- *Recueillir, préparer, classer et évaluer le matériel à analyser*: qui consiste à repérer et assembler les documents pertinents pour l'analyse en cours.

- *La lecture préliminaire*: consiste en le repérage des indicateurs, leur amélioration lors de la phase d'opérationnalisation de la recherche.

- *Le choix et la définition des codes*: consiste en l'établissement d'une liste exhaustive des codes; il faut entendre ici les catégories, les unités d'énumération, les unités de classification ou celles d'enregistrement qui renvoient à des symboles appliqués à un groupe de mots permettant d'identifier, de rassembler et de classer différentes informations obtenues par une entrevu ou tous autres moyens de récolte des données).

- *Le processus de codage*: A cette étape, le chercheur codifie ses documents. Il est question ici de classer les éléments constitutifs d'un ensemble en procédant par différenciation, ensuite regroupement selon le type de données brutes.

- *Analyse et interprétation des résultats*: sur la base des travaux réalisés lors de la phase de processus de codage, le chercheur ici interprétera et analysera les résultats en fonction de ses hypothèses de recherches et théories explicatives.

Image n°11 : Données récoltées à l'ESEDA

FICHE DE SUIVI DES COMPETENCES

Nom de l'élève [Nom masqué] Cours: 1^{ère} année Année: 2019/2020

Evaluation	COMPÉTENCE 1										COMPÉTENCE 2						COMPÉTENCE 3						COMPÉTENCE 4				COMPÉTENCE 5				COMPÉTENCE 6								
	1A Français					1B Anglais					1C			2A MATHS			2B Sc & Tech			3A Valeurs sociales			3B Valeurs citoyennes			4 Démontrer l'autonomie		5 TIC		6.1 EPS Apte		6.2		6.3 Activités Artistiques					
	Dé	12	15	15	15	Dé	12	15	15	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12
8/11	2	B	5	9	2	C	12	4	2	2	A	6	17	3	B	8	12	4	B	9	4	3	A	10	7	A	1	11	B	10	15	B	5	11	A	4	7	B	
6/9	2	B	4	10	2	B	15	5	2	2	A	6	15	3	B	9	11	4	B	8	3	3	B	10	6	A	1	13	B	11	14	B	6	10	A	4	9	B	
7/8	2	B	3	13	2	B	13	4	2	2	A	5	08	2	C	8	12	5	B	9	4	2	B	7	8	A	4	11	B	9	13	B	7	11	A	5	10	B	
6/8	2	B	4	13	2	B	13	4	2	2	A	5	09	3	C	8	11	4	B	8	3	3	B	7	7	A	4	10	B	9	11	B	7	09	A	5	8	B	
6/7	2	B	3	6	2	C	11	3	2	2	A	6	10	3	C	7	10	4	B	5	3	3	B	6	8	A	6	11	B	11	14	B	7	10	A	6	9	B	
7/10	2	B	5	9	2	C	11	4	1	2	A	4	17	3	B	7	13	5	B	7	3	2	B	9	6	B	4	10	B	11	13	B	6	9	B	4	10	B	
6/9	2	B	4	10	2	B	10	4	1	2	A	5	16	3	B	9	16	5	B	8	3	2	B	8	6	B	4	11	B	10	12	B	6	8	B	4	11	A	
7/8	2	B	5	9	2	B	9	4	1	2	A	4	17	3	B	9	11	4	B	8	3	2	B	8	7	B	5	10	B	9	13	B	6	8	B	4	11	A	

SUJET N°1

FICHE DE SUIVI DES COMPETENCES

Nom de l'élève [Nom masqué] Cours: 1^{ère} année Année: 2019/2020

Evaluation	COMPÉTENCE 1										COMPÉTENCE 2						COMPÉTENCE 3						COMPÉTENCE 4				COMPÉTENCE 5				COMPÉTENCE 6											
	1A Français					1B Anglais					1C			2A MATHS			2B Sc & Tech			3A Valeurs sociales			3B Valeurs citoyennes			4 Démontrer l'autonomie		5 TIC		6.1 EPS Apte		6.2		6.3 Activités Artistiques								
	Dé	12	15	15	15	Dé	12	15	15	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15	Dé	12	15		
A1	4	9	2	B	4	9	2	B	9	2	1	B	1	16	8	C	7	12	4	B	9	4	2	B	9	5	B	2	C	6	14	B	5	8	B	5	8	B				
A2	3	11	2	B	2	7	2	C	10	2	1	B	3	14	2	C	8	13	4	B	9	3	2	B	8	6	B	1	C	5	13	C	6	7	B	6	6	B				
A3	2	9	2	1	13	2	B	11	2	1	2	1	3	20	2	B	3	10	4	C	7	3	3	2	6	C	1	10	7	13	4	8	4	8	3	7	B	3	7	B		
A4	2	9	2	2	13	2	B	11	2	1	1	2	20	2	B	4	11	5	7	3	3	2	7	C	1	9	7	13	4	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4	7
A5	2	10	1	B	1	13	1	C	9	2	1	1	B	2	10	2	C	4	10	4	B	7	2	3	B	4	4	B	1	9	B	6	11	C	4	7	B	4	8	B		
A6	4	7	2	C	4	9	2	B	8	3	2	2	A	3	11	2	C	5	13	6	B	6	3	7	3	5	C	1	6	7	14	B	6	10	B	6	7	B	6	7	B	
A7	5	6	2	C	3	10	2	B	9	3	2	2	A	2	10	2	C	4	15	5	C	6	4	3	A	5	6	B	1	8	C	6	10	C	5	9	B	6	8	B		
A8	4	7	2	C	6	9	2	B	9	2	2	2	A	2	9	2	C	4	11	6	B	7	3	4	B	3	5	C	1	7	C	5	13	C	5	9	B	5	8	B		

SUJET N°2

FICHE DE SUIVI DES COMPETENCES

Nom de l'élève [Redacted]

Cours: 1^{re} Année Année: 2019/2020

Evaluation	COMPÉTENCE 1												COMPÉTENCE 2						COMPÉTENCE 3						COMPÉTENCE 4				COMPÉTENCE 5				COMPÉTENCE 6											
	1A Français				1B Anglais				1C				2A MATHS			2B Sc & Tech			3A Valeurs sociales			3B Valeurs citoyennes			4 Démontrer l'Autonomie		5 TIC		6.1 EPS Apte		6.2		6B Activités Artistiques											
	12/15	15/20	20/25	25/30	12/15	15/20	20/25	25/30	15/20	20/25	25/30	30/35	Dur	14/18	18/22	Dur	13/17	17/21	Dur	11/15	15/19	19/23	Dur	12/16	16/20	Dur	14/18	18/22	Dur	16/20	20/24	Dur	18/22	22/26	Dur	10/14	14/18	18/22	22/26					
1	02	05	1	C	01	05	1	C	11	14	20	1	B	20	2	C	6	10	3	C	8	13	2	B	9	4	B	1	6	C	4	09	C	4	10	B					5	8	B	
2	02	03	1	C	01	04	1	C	10	14	20	1	B	3	03	1	C	4	11	3	C	7	3	2	B	8	5	B	1	8	C	4	11	C	4	10	B					4	7	B
3	5	9	8	C	03	13	2	B	12	20	2	1	B	4	20	2	B	04	10	4	C	6	4	3	B	5	7	B	1	11	B	8	10	C	2	9	B					6	6	B
4	3	9	4	C	04	13	2	B	12	20	2	1	B	3	19	2	B	04	03	4	C	6	4	3	B	5	7	B	1	11	B	8	11	C	2	9	B					4	4	B
5	3	04	2	C	05	05	2	B	11	1	2	1	B	3	07	2	C	7	07	4	C	7	4	3	B	3	6	C	1	9	B	3	09	C	4	10	B					3	5	C
6	4	6	2	C	4	10	2	B	10	3	2	1	B	3	10	2	C	7	10	5	B	8	3	3	B	9	1	B	1	10	B	6	11	C	6	9	B					3	7	B
7	3	5	2	C	4	9	2	B	10	3	2	1	B	3	10	2	C	6	11	5	B	8	3	3	B	8	1	B	1	10	B	4	10	C	5	8	B					2	7	C
8	4	5	2	C	3	9	2	B	11	3	2	2	B	3	07	2	C	6	11	5	B	7	3	3	B	8	7	B	1	11	B	5	10	C	5	10	B					5	6	B

SUJET N°3

FICHE DE SUIVI DES COMPETENCES

Nom de l'élève [Redacted]

Cours: 1^{re} Année Année: 2019/2020

Evaluation	COMPÉTENCE 1												COMPÉTENCE 2						COMPÉTENCE 3						COMPÉTENCE 4				COMPÉTENCE 5				COMPÉTENCE 6														
	1A Français				1B Anglais				1C				2A MATHS			2B Sc & Tech			3A Valeurs sociales			3B Valeurs citoyennes			4 Démontrer l'Autonomie		5 TIC		6.1 EPS Apte		6.2		6B Activités Artistiques														
	12/15	15/20	20/25	25/30	12/15	15/20	20/25	25/30	15/20	20/25	25/30	30/35	Dur	13/17	17/21	Dur	11/15	15/19	Dur	12/16	16/20	19/23	Dur	14/18	18/22	Dur	16/20	20/24	Dur	18/22	22/26	Dur	10/14	14/18	18/22	22/26											
1	02	03	1	C	02	04	1	C	08	05	2	2	B	01	06	2	C	04	07	4	C	6	3	2	B	6	5	B	0	6	C	3	09	C	3	09	B					5	8	B			
2	01	04	1	C	01	04	1	C	09	05	2	2	B	02	04	2	C	06	07	4	C	4	2	2	C	9	4	B	0	6	C	3	06	C	2	08	B					4	7	B			
3	2	3	2	C	2	11	2	B	11	3	1	1	B	3	07	2	C	5	07	5	C	5	2	2	C	5	5	B	2	10	B	4	09	C	3	10	B					6	6	B			
4	1	4	1	C	3	9	2	B	11	3	1	1	B	2	04	2	C	5	10	6	B	5	2	2	C	5	4	B	2	9	B	3	11	C	3	9	B					7	7	B			
5	1	5	2	C	3	6	2	B	10	4	1	1	B	3	04	2	C	13	10	6	B	6	3	2	B	7	4	B	2	11	B	12	05	B	2	11	C	4	10	B					4	7	B
6	3	6	2	C	4	6	2	B	9	3	1	2	B	3	07	2	C	06	11	4	B	7	3	3	B	9	5	B	2	10	B	10	11	B	4	10	B					4	7	B			
7	3	5	2	C	3	5	2	B	9	3	1	2	B	3	08	2	C	05	11	4	B	9	3	3	B	9	4	B	2	11	B	11	10	B	5	11	B					5	4	B			
8	3	5	2	C	3	5	2	B	8	4	1	2	B	2	08	2	C	05	10	4	C	7	3	3	B	9	4	B	2	11	B	10	11	B	1	10	B					5	8	B			

SUJET N°4

FICHE DE SUIVI DES COMPETENCES

Nom de l'élève [Redacted] Cours: 7^e année Année: 2019/2020

Evaluation	COMPÉTENCE 1										COMPÉTENCE 2					COMPÉTENCE 3				COMPÉTENCE 4			COMPÉTENCE 5			COMPÉTENCE 6																
	4A Français			4B Anglais			4C				2A MATHS		2B Sc & Tech			3A Valeurs sociales		3B Valeurs citoyennes		4 Démonstrer l'Autonomie			5 TIC			6.1 EPS Appt		6.2		6.3 Activités Artistiques												
	Dat	12/15	Écrit	Dat	12/15	Écrit	Prat	15	16	17	Dat	18	19	20	Dat	21	22	23	Dat	24	25	26	Dat	27	28	Dat	29	30	Dat	31	32	Dat	33	34								
JA1	05	03	1	C	4	6	1	C	10	4	1	B	3	03	20	C	03	03	2	C	7	3	1	B	8	5	B	1	6	C	4	13	C	5	9	B				3	5	C
JA2	18	06	1	C	2	4	1	C	11	3	1	B	2	06	2	C	02	05	2	C	6	4	1	B	7	4	B	1	7	C	4	09	C	6	10	A				5	4	C
JA3	25	03	2	C	2	11	2	B	10	2	2	A	3	10	1	C	6	07	3	C	8	3	2	B	6	5	B	2	10	B	8	08	C	5	9	B				4	3	C
JA4	12	03	2	C	3	11	2	B	10	2	2	A	2	10	1	C	6	05	2	C	8	3	3	B	6	6	B	2	11	B	8	07	C	5	7	B				4	4	C
JA5	03	08	2	C	3	9	2	C	11	3	2	A	1	06	1	C	5	06	2	C	7	4	2	B	7	5	B	2	10	B	8	08	C	4	8	B				3	4	C
JA6	05	04	2	C	5	8	2	B	9	4	2	B	3	11	2	C	8	11	4	B	8	3	2	B	9	5	B	1	11	B	9	11	B	4	9	B				4	6	B
JA7	03	05	2	C	4	8	2	C	10	3	2	B	2	11	2	C	8	10	4	B	9	3	2	B	8	4	B	1	13	B	8	10	B	6	8	B				4	6	B
JA8	03	06	2	C	4	8	2	C	10	3	2	B	2	09	2	C	9	11	4	B	9	4	2	B	8	4	B	1	10	B	9	12	B	6	8	B				5	6	B

SUJET N°9

FICHE DE SUIVI DES COMPETENCES

Nom de l'élève [Redacted] Cours: 7^e année Année: 2019/2020

Evaluation	COMPÉTENCE 1										COMPÉTENCE 2					COMPÉTENCE 3				COMPÉTENCE 4			COMPÉTENCE 5			COMPÉTENCE 6																	
	4A Français			4B Anglais			4C				2A MATHS		2B Sc & Tech			3A Valeurs sociales		3B Valeurs citoyennes		4 Démonstrer l'Autonomie			5 TIC			6.1 EPS Appt		6.2		6.3 Activités Artistiques													
	Dat	12/15	Écrit	Dat	12/15	Écrit	Prat	15	16	17	Dat	18	19	20	Dat	21	22	23	Dat	24	25	26	Dat	27	28	Dat	29	30	Dat	31	32	Dat	33	34									
UA1	12	01	2	C	01	04	2	C	10	2	1	A	1	02	2	C	04	10	4	C	6	3	2	B	6	5	B	1	4	C	6	13	B	5	10	A				4	5	C	
UA2	01	01	2	C	01	04	2	C	9	2	1	B	1	03	2	C	06	10	4	B	6	3	2	B	8	4	B	1	6	C	4	16	C	6	9	A				3	3	C	
UA3	03	06	2	C	04	11	2	B	11	1	2	A	2	11	3	C	05	09	4	C	4	3	2	C	4	6	B	2	10	B	5	09	C	3	8	B				2	4	C	
UA4	04	02	2	C	05	11	2	B	11	1	2	1	B	3	11	3	C	05	06	4	C	4	3	2	C	4	7	B	1	10	B	5	06	C	3	9	B				2	5	C
UA5	03	03	2	C	03	03	2	C	9	1	2	1	B	2	06	3	C	00	07	4	C	4	3	3	B	4	6	B	1	9	B	6	10	C	8	8	B				4	5	C
UA6	2	05	2	C	04	05	2	C	8	2	2	1	B	3	10	3	C	06	11	4	B	7	4	3	B	5	4	C	1	11	B	7	11	C	5	7	B				5	6	B
UA7	03	05	2	C	05	07	2	C	9	2	2	1	B	1	09	3	C	06	10	4	B	6	3	3	B	7	5	B	1	12	B	7	13	B	6	5	A				6	6	B
UA8	04	04	2	C	06	07	2	C	11	2	2	1	B	3	03	3	C	05	12	4	B	6	3	3	B	6	6	B	1	11	B	7	11	C	6	9	A				5	6	B

SUJET N°10

FICHE DE SUIVI DES COMPETENCES

Nom de l'élève [Nom masqué]

Cours: 1^{ère} Année Année: 2019/2020

Evaluation	COMPÉTENCE 1										COMPÉTENCE 2				COMPÉTENCE 3				COMPÉTENCE 4				COMPÉTENCE 5				COMPÉTENCE 6																			
	1A Français					1B Anglais					2A MATHS				2B Sc & Tech				3A Valeurs sociales				3B Valeurs Chrétiennes				4 Démontrer l'Autonomie				5 TIC				6.1 EPS Appt				6.2				6B Activités Artistiques			
	D1	D2	S	E	C	D1	D2	S	E	C	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E				
UA1	4	11	1	B	02	8	1	C	11	2	8	1	B	3	17	2	B	10	12	4	B	9	3	2	A	8	5	B	1	9	B	8	16	B	5	10	A					3	6	C		
UA2	5	9	1	B	04	9	1	B	10	2	7	1	B	5	15	2	B	11	11	4	B	7	3	2	B	6	4	B	1	9	B	9	17	B	4	9	B					5	6	B		
UA3	5	6	2	C	02	10	2	B	9	4	8	1	A	5	17	3	B	07	14	5	A	10	4	3	B	7	5	B	2	15	A	6	15	B	6	11	B					5	7	B		
UA4	4	6	2	C	05	10	2	B	10	4	2	2	A	6	17	2	B	07	13	6	A	10	4	3	A	7	6	B	2	14	A	6	17	B	6	10	A					5	8	B		
UA5	4	10	2	C	4	8	2	B	11	5	2	1	A	6	10	3	B	8	15	6	A	9	4	3	A	11	6	B	2	16	A	11	11	A	7	11	B					6	7	B		
UA6	5	10	2	B	5	9	2	B	10	3	2	1	A	5	14	3	B	9	12	4	A	9	3	3	A	10	6	A	1	10	B	10	15	B	5	9	B					6	8	B		
UA7	5	9	2	B	5	10	2	B	9	4	2	1	B	6	12	2	B	9	14	4	B	10	4	3	B	9	5	B	2	11	B	9	12	B	6	10	A					7	7	B		
UA8	4	9	2	B	4	10	2	B	9	3	2	1	A	5	12	2	B	9	14	4	A	9	3	3	B	10	6	A	2	12	B	10	12	B	6	9	B					6	7	B		

SUJET N°13

FICHE DE SUIVI DES COMPETENCES

Nom de l'élève [Nom masqué]

Cours: 1^{ère} Année Année: 2019/2020

Evaluation	COMPÉTENCE 1										COMPÉTENCE 2				COMPÉTENCE 3				COMPÉTENCE 4				COMPÉTENCE 5				COMPÉTENCE 6																			
	1A Français					1B Anglais					2A MATHS				2B Sc & Tech				3A Valeurs sociales				3B Valeurs Chrétiennes				4 Démontrer l'Autonomie				5 TIC				6.1 EPS Appt				6.2				6B Activités Artistiques			
	D1	D2	S	E	C	D1	D2	S	E	C	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E	D1	D2	S	E
UA1	4	6	2	C	3	4	2	C	12	2	2	2	A	2	10	2	C	8	10	4	B	9	3	A	8	5	B	1	9	B	6	09	C	6	9	B					3	4	C			
UA2	3	4	2	C	4	3	2	C	14	2	2	A	1	09	2	C	9	11	4	B	9	4	A	7	6	B	1	11	B	4	11	C	7	8	B					4	6	B				
UA3	4	05	2	C	3	13	2	C	11	1	2	1	B	3	11	2	C	10	07	4	B	7	3	B	8	7	B	2	10	B	5	09	C	6	10	B					5	6	B			
UA4	3	05	2	C	5	13	2	C	11	1	2	2	B	2	11	2	C	10	04	5	B	7	3	B	8	6	B	2	11	B	10	04	C	5	8	B					2	5	C			
UA5	4	04	2	C	4	05	2	C	10	2	2	1	B	3	04	2	C	7	02	4	B	9	4	B	7	6	B	2	11	B	10	04	C	5	8	B					4	7	B			
UA6	3	07	2	C	4	8	2	C	4	3	2	1	B	3	10	2	C	7	10	5	B	8	4	B	9	5	B	2	9	B	10	14	B	7	8	B					4	8	B			
UA7	5	06	2	C	3	8	2	C	9	3	2	1	B	3	11	2	C	8	11	4	B	9	3	B	10	6	A	2	10	B	11	14	B	8	7	B					5	8	B			
UA8	5	07	2	C	4	9	2	C	8	3	2	1	B	3	10	3	C	8	11	4	B	9	3	B	10	6	A	2	10	B	10	13	B	7	8	B					5	8	B			

SUJET N°14

FICHE DE SUIVI DES COMPETENCES

Nom de l'élève

Cours: 7^e Année Année: 2019/2020

Evaluation	COMPÉTENCE 1										COMPÉTENCE 2					COMPÉTENCE 3					COMPÉTENCE 4					COMPÉTENCE 5					COMPÉTENCE 6												
	1A Français			1B Anglais			1C				2A Maths		2B Sc. & Tech			3A Valeurs sociales			3B Valeurs citoyennes		4 Développement / Autonomie		5 TIC			6.1 EPS Apté		6.2			6B Activités Artistiques												
	Oral	Écrit	Spéc.Été	Oral	Écrit	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été					
JAS	4	9	2	B	4	9	2	C	10	3	2	B	4	16	2	B	11	12	4	B	9	3	3	A	9	6	B	2	9	B	10	16	B	5	10	A					5	8	B
JAD	5	8	2	B	3	8	2	B	11	3	2	B	6	17	3	B	10	11	4	B	8	4	3	A	10	6	B	2	11	B	11	12	B	5	10	A					6	7	B
JAS	4	7	2	C	8	10	2	C	13	4	2	A	6	12	3	B	9	10	4	B	5	3	3	B	4	7	B	2	10	B	7	14	A	6	9	A					5	6	B
JAA	3	7	2	C	3	10	2	B	13	4	2	B	5	11	2	C	9	11	4	B	5	4	3	B	6	6	B	2	12	B	9	13	A	6	9	A					5	7	B
JAS	5	10	2	B	4	5	2	C	11	4	2	B	5	16	2	B	6	12	4	B	6	4	3	B	8	7	A	2	13	B	8	15	B	5	9	B					4	6	B
JAE	3	8	2	C	4	9	2	B	10	3	1	B	5	14	3	B	11	11	4	B	8	3	3	B	9	5	B	2	11	B	10	14	B	6	10	A					7	6	B
JAF	4	8	2	C	4	10	2	B	9	3	1	A	6	16	3	B	9	10	4	B	9	3	3	B	9	6	B	2	15	B	11	13	A	6	9	B					6	7	B
JAB	4	7	2	C	4	9	2	B	11	3	1	A	6	14	3	B	10	11	4	B	9	3	3	B	8	5	B	2	12	B	10	17	B	5	9	B					6	7	B

SUJET N°15

FICHE DE SUIVI DES COMPETENCES

Nom de l'élève

Cours: 7^e Année Année: 2019/2020

Evaluation	COMPÉTENCE 1										COMPÉTENCE 2					COMPÉTENCE 3					COMPÉTENCE 4					COMPÉTENCE 5					COMPÉTENCE 6												
	1A Français			1B Anglais			1C				2A Maths		2B Sc. & Tech			3A Valeurs sociales			3B Valeurs citoyennes		4 Développement / Autonomie		5 TIC			6.1 EPS Apté		6.2			6B Activités Artistiques												
	Oral	Écrit	Spéc.Été	Oral	Écrit	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été	Oral	Écrit	Pratique	Spéc.Été					
JAS	2	8	1	B	3	6	1	C	10	2	2	B	3	14	2	B	9	10	2	B	8	11	2	A	8	6	A	1	10	B	9	17	A	6	10	A					6	9	B
JAD	7	8	1	B	8	8	2	C	11	3	2	A	2	16	2	B	11	13	3	B	6	3	2	B	6	7	B	1	10	B	10	19	A	4	10	A					4	6	B
JAS	6	6	2	C	4	12	2	B	12	3	2	A	3	11	2	C	6	11	4	B	7	4	2	B	5	6	B	1	10	B	7	15	B	4	9	A					5	7	B
JAA	7	6	2	C	4	12	2	B	12	3	1	A	5	11	2	C	6	10	4	C	7	3	2	B	5	7	B	1	9	B	7	16	B	4	10	A					5	6	B
JAS	6	5	2	C	3	5	2	C	10	3	2	A	2	9	2	C	8	13	5	C	9	4	2	B	7	7	A	1	12	B	8	17	B	6	9	A					6	6	B
JAE	7	5	2	B	3	5	2	C	11	3	1	A	3	14	3	B	9	10	4	B	6	3	3	B	6	5	B	2	9	B	8	14	B	6	9	B					5	7	B
JAF	6	5	2	C	2	6	2	C	10	3	2	A	3	15	2	B	8	11	4	B	7	3	3	B	6	5	B	2	9	B	7	15	B	6	8	B					5	6	B
JAB	6	5	2	C	4	6	2	C	11	4	1	A	3	14	3	B	8	11	5	B	7	3	2	B	7	4	B	2	8	B	7	16	B	6	8	B					5	6	B

SUJET N°16

III.6- Site et population de l'étude

Nous présenterons dans cette partie de notre travail le site de notre étude (III.6.1), la population de notre étude (III.6.2). Nous présenterons également les observations, les entretiens et questionnaires effectués au cours de notre collecte de données (III.6.3).

III.6.1- Le site de l'étude

Le site de l'étude renvoie au lieu d'implantation d'un objet, d'un édifice, son lieu de localisation. Il renvoie également au cadre géographique qui délimite les frontières terrestre d'une analyse. Dans le cadre du présent travail, nous avons choisi comme principal site d'étude l'université de Yaoundé 1. Des données ont également collectées au sein de l'Établissement Spécialisé des Élèves Déficiants Auditifs (ESEDA) de Yaoundé, pour servir de base de données numérique comparative des résultats que nous obtiendrons dans cet établissement inclusif avec celles obtenus au sein de l'Université de Yaoundé 1.

III.6.1.1- Situation géographique de l'Université de Yaoundé 1

Image 12 : Carte de localisation géographique de l'Université de Yaoundé 1



Source : mapcarta.com

L'Université de Yaoundé 1 est une personne morale de droit public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière à caractère scientifique et culturel ; elle est située dans la ville de Yaoundé, capitale politique du Cameroun. Elle est sous la tutelle du

Ministère de l'enseignement Supérieur (Minesup), fondée en 1993. Les données géographiques de sa localisation sont les suivantes :

- Latitude : 3,85668° ou 3°51'24'' nord ;
- Longitude : 11,49965° ou 11°29'59'' est ;
- Altitude : 775 mètres (2543 pieds).

Image 13: Entrée principale de l'Université de Yaoundé 1



Source : Google image

III.6.1.2- Structures environnant l'Université de Yaoundé 1

De nombreuses structures environnent l'université de Yaoundé 1 ; en effet, e nombreux secrétariat abondent dans les alentours de l'université de Yaoundé 1. Aussi, elle est située non loin de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), de l'École Militaire Inter-armées (EMIA), le Cétic de Ngoa ékélé, le lycée général Leclerc, le Quartier Général de l'armée.

Image 14 : Entrées principales du lycée général Leclerc.



Source : Google image

Image 15 : Entrée principale de l'INJS.



Source : Google image

Image 16 : Entrée principale du C.E.T.I.C de Ngoa-ékélé.



Source : Google image

III.6.2- Population de l'étude

La population d'une manière globale, désigne l'ensemble des personnes qui peuplent un territoire, un espace donné. En biologie, elle renvoie à l'ensemble d'individus d'une même espèce vivant au même endroit.

Dans le cadre de notre recherche, la population parente est la communauté étudiante de l'université de Yaoundé 1.

La population cible dans le cadre de notre travail se rapporte aux personnes en situation de handicap moteur. Il s'agit ici donc spécifiquement des étudiants présentant des aptitudes limitées à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à mouvoir certaines parties de leur corps.

La population accessible ici se rapporte aux étudiants en situation de handicap moteur présent à la l'université de Yaoundé inscrit au 1^{er} et 2nd cycle de formation au sein de cette université.

III.6.3- Les observations, les entretiens et questionnaires effectués au cours de notre collecte de données

Il sera question ici de présenter les observations que nous avons faite lors de la collecte de nos données ainsi que les difficultés auxquels nous avons été confrontés (III.6.3.1). Nous ferons également une présentation de ce qui ressort des entretiens que nous avons eu avec les responsables que nous avons pu voir dans le cadre de cette recherche et le questionnaire que nous avons soumis à notre population d'analyse.

III.6.3.1- Les observations

Les observations que nous avons pu faire sur la population étudiée au sein de l'université de Yaoundé 1 nous a permis de les classer en trois catégories, notamment : les étudiants indépendamment financièrement (A), les étudiants financièrement dépendant (B).

D'entrée de jeu, il faudrait souligner que nous sommes parvenu à entrer en possession des informations de la lus grande part de ces analysés via l'entremise d'un accompagnateur actif au sein de la Cahuecam ; en effet, les étudiants en situation de handicap que nous avons analysés ici avaient cela en commun qu'ils avaient tendance à être retissant à toute rencontre et tout échange direct au sujet de leur condition, généralement par besoin de masquer leur mal être et entre autres, de préserver leur anonymat.

A- Les étudiants financièrement indépendants : nous en avons compté onze (11), soit huit (08) de sexe féminin et trois (03) se sexe masculin.

B- Les étudiants financièrement dépendant : ils sont au nombre de quatre (04) et sont tous de sexe masculin.

Ils sont tous membres de la Cahuecam, l'association de coordination des associations universitaires des étudiants en situation de handicap du Cameroun.

Nous avons également observé que chez tous les analysés, la chronicité du handicap avait tendance à provoquer une représentation de soi qui tend à développer une sorte de complexe, caractère qui avait tendance à s'estomper en fonction de la situation sociale et même matrimoniale de la personne analysée. Ainsi, notre seule sujet possédant le statut de personne légalement mariée démontrait une confiance en soi supérieure à celles des autres ;

aussi, les sujets indépendants financièrement avaient tendance à être plus extraverties que celles qui ne le sont pas encore.

III.6.3.2- Les entretiens

Les entretiens avec les sujets analysés sont essentiellement portés sur la présentation des principales motivations de notre présente recherche, notamment cerner les enjeux auxquels les personnes en situation de handicap moteur font face dans leur quotidien en milieu académique, ainsi que les incidences qu'ont les mécanismes déployés aussi bien en termes de gestion que d'accompagnement sur leur cursus académique et pour finir, de cerner les moyens de résiliences qu'ils sont amenés à développer afin de surmonter les difficultés auxquels ils sont exposés dans leur cursus académique. Il est généralement ressorti de ses échanges la question de la difficulté dans l'accès en milieu académique à l'information et à certains bâtiments ; alors pour y remédier, d'aucuns préfèrent manquer les cours et se référer à leurs camarades pour rester à jour sur les programmes dispensés.

Nous avons également eu quelques entretiens avec certaines personnes ressources travaillant au sein de structures qui gèrent les questions liées au handicap, et il généralement ressorti de ces entretiens des plaintes similaires, notamment la négligence par les pouvoirs publics et à une plus basse échelle des familles, sur les enjeux que présente la question du handicap avec comme conséquence la subsistance des stigmatisations à l'endroit des personnes en situation de handicap.

III.6.3.3- Les questionnaires de notre collecte de données

Le questionnaire dont nous avons fait usage était principalement axé sur l'étude de l'incidence de l'environnement académique sur les performances académiques et le niveau d'inclusion des étudiants en situation de handicap moteur, par une approche tendant à analyser les sous strates de l'environnement des étudiants analysés selon l'approche dite de la psychologie écologique de Bronfenbrenner (1979). Il était donc essentiellement destiné aux étudiants en situation de handicap moteur analysés dans le cadre de notre travail.

Selon ce modèle, cinq systèmes sont interconnectés et influencent le développement de l'individu ; c'est cet ensemble qui forme le chrono système ; il est constitué de :

- L'ontosystème : il représente l'individu lui-même, c'est à dire ses caractéristiques Personnelles, ses croyances, valeurs et compétence ; c'est à partir de ce noyau que part toutes les interactions et les influences de l'individu.

(Les questions que nous avons posé ici (QCM): 1-a- quel est votre sexe ? 1-b- quelle est votre région d'origine ? 1-c- quelle est votre profession ? 1-d- quelle est votre situation matrimoniale ? e- quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre ? / 2-a- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ? 2-b- pensez-vous que votre handicap soit susceptible d'avoir des incidences sur vos performances académiques ?).

- Le microsystème : il fait référence aux environnements immédiats dans lesquels l'individu évolue au quotidien ; il s'agit donc des contextes les plus proches de l'individu, à l'exemple de sa famille, de son école, et entres autres, de ses amis.

(Les questions que nous avons posé ici (QCM): 3-a- quelle perception ont vos proches de votre situation de handicap ? 3-b- recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre handicap ? 3-c- si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-elle de vos difficultés ?).

- Le mésosystème : il se réfère aux interactions entre les différents microsystèmes dans lequel l'individu est impliqué. A l'exemple de la relation entre la famille et l'école, entre la famille et ses amis, entre ses amis et l'école, etc.

(Les questions que nous avons posé ici (QCM): 4-a- quelles sont les personnes ressources présentes au sein de l'université de Ydé 1 qui vous aident à surmonter votre situation de handicap ? 4-b- trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement (aide) que vous recevez de ces personnes ?).

- L'exosystème : il englobe les environnements indirects qui sont susceptibles d'avoir une incidence, voir un impact sur l'individu, mais auxquels il n'est pas directement associé. On peut citer en guise d'exemples ici les médias, les politiques gouvernementales, la situation sociale des parents, etc.

(Les questions que nous avons posé ici (QCM): 5-a- la configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre université prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap ? 5-b- vous sentez- vous pleinement intégrés en tant que personne en situation e handicap au sein de l'université de Ydé 1 ? 5-c- quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Ydé 1 ?).

- Le macrosystème : il porte sur la représentation des valeurs culturelles, des normes sociales, croyances et idéologies plus vastes qui influencent le développement de l'individu. Cela peut inclure des éléments tels que la religion, la classe sociale et entre autres l'ethnicité.

*(Les questions que nous avons posé ici (QCM): **6-a**-avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes handicapées au Cameroun ?**6-b**-pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Ydé 1 ?).*

Ce modèle organisé dans l'ensemble qualifié par Bronfenbrenner de « chrono système » (T. Saïs ; 2009) décrit les différents moyens de résilience dont bénéficient les personnes dans leur environnement quotidien, et permettent dans le cadre de notre étude de présenter les moyens de résilience relevant principalement de l'informel dont bénéficient les personnes (étudiants) en situation de handicap.

Images n°17: Données récoltées à l'université de Yaoundé 1

SUJET N°1

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

- A- Quel est votre sexe ? Féminin—Masculin
- B- quelle est votre région d'origine ? Adamoou
- C- Quelle est votre profession ? Étudiant
- D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire
- E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 13,92

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?
Oui—Non
- B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?
Oui—Non

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?
 Ils nous soutiennent— Ils nous soutiennent quelques fois—Ils ne nous soutiennent pas
- B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?
Oui—Non—Quelques fois

- C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-t-elle de vos difficultés? Oui—Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)
Amis & camarades—Enseignants—moyens personnels (personne)—Professionnels de l'accompagnement et autres
- B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? Oui—Non

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? Oui—Pas suffisamment—Non
- B- Vous sentez vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui—Non
- C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)
La qualité des infrastructures—les outils didactiques dédiés à l'apprentissage- les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap —les méthodes de transmission des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? Oui—Non
- B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui—Non

Merci pour votre aimable participation,/-

SUJET N°2

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

- A- Quel est votre sexe ? ~~Féminin~~—Masculin
- B- Quelle est votre région d'origine ? Littoral
- C- Quelle est votre profession ? Fonctionnaire
- D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Mariée
- E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 11,60

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?
- ~~Oui~~—Non
- B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

~~Oui~~—Non

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?
- ~~Ils nous soutiennent~~—Ils nous soutiennent quelques fois—Ils ne nous soutiennent pas
- B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

~~Oui~~—Non—Quelques fois

- C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-t-elle de vos difficultés? ~~Oui~~—Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)

~~Amis & camarades~~—~~Enseignants~~—~~moyens personnels (personne)~~—Professionnels de l'accompagnement et autres

- B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? ~~Oui~~—Non

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? ~~Oui~~—Pas suffisamment—Non

- B- Vous sentez-vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? ~~Oui~~—Non

- C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

~~La qualité des infrastructures~~—~~les outils didactiques dédiés à l'apprentissage~~—~~les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap~~—~~les méthodes de transmission des enseignements~~

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? ~~Oui~~—Non

- B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? ~~Oui~~—Non

Merci pour votre aimable participation,/-

SUJET N°3

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

- A- Quel est votre sexe ? *Féminin*—~~Masculin~~
- B- quelle est votre région d'origine ? *Ouest*
- C- Quelle est votre profession ? *Entrepreneur*
- D- Quelle est votre situation matrimoniale ? *Célibataire*
- E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? *11,32*

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?
Oui—~~Non~~
- B- pensez-vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?
Oui—~~Non~~

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?
~~Ils nous soutiennent~~—*Ils nous soutiennent quelques fois*—~~Ils ne nous soutiennent pas~~
- B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?
~~Oui~~—~~Non~~—*Quelques fois*

- C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-t-elle de vos difficultés? ~~Oui~~—~~Non~~

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)
Amis & camarades—~~Enseignants~~—~~moyens personnels (personne)~~—~~Professionnels de l'accompagnement et autres~~
- B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? ~~Oui~~—~~Non~~

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? ~~Oui~~—~~Pas suffisamment~~—~~Non~~
- B- Vous sentez-vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? ~~Oui~~—~~Non~~
- C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)
La qualité des infrastructures—~~les outils didactiques dédiés à l'apprentissage~~—~~les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap~~—~~les méthodes de transmission des enseignements~~

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? ~~Oui~~—~~Non~~
- B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? ~~Oui~~—~~Non~~

Merci pour votre aimable participation,/-

SUJET N°4

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

- A- Quel est votre sexe ? *Féminin* — ~~Masculin~~
- B- quelle est votre région d'origine ? *Adamaoua*
- C- Quelle est votre profession ? *Sans emploi*
- D- Quelle est votre situation matrimoniale ? *Célibataire*
- E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? *12,25*

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?
Oui — ~~Non~~
- B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

Oui — ~~Non~~

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?
Ils nous soutiennent — ~~Rs nous soutiennent quelques fois~~ — *Ils ne nous soutiennent pas*
- B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

~~Oui~~ — Non — *Quelques fois*

- C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-t-elle de vos difficultés ? ~~Oui~~ — Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)
Amis & camarades — Enseignants — ~~personnels (personne)~~ — Professionnels de l'accompagnement et autres
- B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? *Oui* — Non

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? ~~Oui~~ — Pas suffisamment — Non
- B- Vous sentez-vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? *Oui* — Non
- C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

La qualité des infrastructures — les outils didactiques dédiés à l'apprentissage — les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap — les méthodes de transmission des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? ~~Oui~~ — Non
- B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? *Oui* — Non

Merci pour votre aimable participation,-/

SUJET N°5

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

- A- Quel est votre sexe ? *Féminin*—*Masculin*
- B- quelle est votre région d'origine ? *Nord*
- C- Quelle est votre profession ? *Sans emploi*
- D- Quelle est votre situation matrimoniale ? *Célibataire*
- E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? *10,89*

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?
Oui—*Non*
- B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?
Oui—*Non*

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?
Ils nous soutiennent—*Ils nous soutiennent quelques fois*—*Ils ne nous soutiennent pas*
- B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?
Oui—*Non*—*Quelques fois*

- C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-elle de vos difficultés? *Oui*—*Non*

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)
Amis & camarades—*Enseignants*—*moyens personnels (personne)*—*Professionnels de l'accompagnement et autres*
- B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? *Oui*—*Non*

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? *Oui*—*Pas suffisamment*—*Non*
- B- Vous sentez vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? *Oui*—*Non*
- C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)
La qualité des infrastructures—*les outils didactiques dédiés à l'apprentissage*—*les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap*—*les méthodes de transmission des enseignements*

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? *Oui*—*Non*
- B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? *Oui*—*Non*

Merci pour votre aimable participation,-

SUJET N°6

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

- A- Quel est votre sexe ? Féminin Masculin
- B- quelle est votre région d'origine ? Est
- C- Quelle est votre profession ? Auto-emploi
- D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire
- E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 10,76

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ? Oui Non
- B- pensez-vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

Oui Non

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?
- Ils nous soutiennent Ils nous soutiennent quelques fois Ils ne nous soutiennent pas
- B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

Oui Non Quelques fois

- C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-elle de vos difficultés? Oui—Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)
- Amis & camarades Enseignants moyens personnels (personne) Professionnels de l'accompagnement et autres
- B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? Oui Non

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? Oui Pas suffisamment Non
- B- Vous sentez-vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui Non
- C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

La qualité des infrastructures les outils didactiques dédiés à l'apprentissage les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap les méthodes de transmission des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? Oui Non
- B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui Non

Merci pour votre aimable participation,/-

SUJET N°7

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

- A- Quel est votre sexe ? ~~Féminin~~—Masculin
- B- Quelle est votre région d'origine ? Sud
- C- Quelle est votre profession ? Auto-emploi
- D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire
- E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 10,53

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?
- ~~Oui~~—Non
- B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

~~Oui~~—Non

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?
- ~~Ils nous soutiennent~~—Ils nous soutiennent quelques fois—Ils ne nous soutiennent pas
- B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

Oui—~~Non~~—Quelques fois

- C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-elle de vos difficultés? Oui—Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)

~~Amis & camarades~~—Enseignants—moyens personnels (personne)---Professionnels de l'accompagnement et autres

- B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? Oui—~~Non~~

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? Oui—~~Pas suffisamment~~—Non

- B- Vous sentez vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui—Non

- C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

~~La qualité des infrastructures~~—les outils didactiques dédiés à l'apprentissage—les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap —les méthodes de transmission des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? ~~Oui~~—Non

- B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui—Non

Merci pour votre aimable participation./-

SUJET N°8

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

A- Quel est votre sexe ? Féminin Masculin

B- Quelle est votre région d'origine ? Adamaoua

C- Quelle est votre profession ? Entrepreneur

D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire

E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 12,17

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?

Oui Non

B- pensez-vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

Oui Non

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?

Ils nous soutiennent Ils nous soutiennent quelques fois Ils ne nous soutiennent pas

B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

Oui Non Quelques fois

C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-t-elle de vos difficultés? Oui Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)

Amis & camarades Enseignants moyens personnels (personne) Professionnels de l'accompagnement et autres

B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? Oui Non

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? Oui Pas suffisamment Non

B- Vous sentez-vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui Non

C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

La qualité des infrastructures les outils didactiques dédiés à l'apprentissage les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap les méthodes de transmission des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? Oui Non

B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui Non

Merci pour votre aimable participation./-

SUJET N°9

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉEA- Quel est votre sexe ? ~~Féminin~~—~~Masculin~~

B- Quelle est votre région d'origine ? Centre

C- Quelle est votre profession ? Etudiant

D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire

E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 12,022- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?

~~Oui~~—~~Non~~

B- pensez-vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

~~Oui~~—~~Non~~3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?

~~Ils nous soutiennent~~—~~Ils nous soutiennent quelques fois~~—~~Ils ne nous soutiennent pas~~

B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

~~Oui~~—~~Non~~—~~Quelques fois~~C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-elle de vos difficultés ? ~~Oui~~—~~Non~~4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)

~~Amis & camarades~~—~~Enseignants~~—~~moyens personnels (personne)~~—~~Professionnels de l'accompagnement et autres~~B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? ~~Oui~~—~~Non~~5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANTA- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? ~~Oui~~—~~Pas suffisamment~~—~~Non~~B- Vous sentez-vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? ~~Oui~~—~~Non~~

C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

La qualité des infrastructures—les outils didactiques dédiés à l'apprentissage- les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap —les méthodes de transmission des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANTA- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? ~~Oui~~—~~Non~~B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? ~~Oui~~—~~Non~~

Merci pour votre aimable participation,-/

SUJET N°10

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

A- Quel est votre sexe ? Féminin — Masculin

B- quelle est votre région d'origine ? Centre

C- Quelle est votre profession ? Entrepreneure

D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire

E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 12,61

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?

Oui — Non

B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

Oui — Non

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?

Ils nous soutiennent — Ils nous soutiennent quelques fois — Ils ne nous soutiennent pas

B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

Oui — Non — Quelques fois

C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-t-elle de vos difficultés? Oui — Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)

Amis & camarades — Enseignants — moyens personnels (personne) — Professionnels de l'accompagnement et autres

B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? Oui — Non

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? Oui — Pas suffisamment — Non

B- Vous sentez-vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui — Non

C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

La qualité des infrastructures — les outils didactiques dédiés à l'apprentissage — les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap — les méthodes de transmission des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? Oui — Non

B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui — Non

Merci pour votre aimable participation,/-

SUJET N°11

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

A- Quel est votre sexe ? Féminin Masculin

B- Quelle est votre région d'origine ? Ouest

C- Quelle est votre profession ? Enseignante

D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire

E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 12,58

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?

Oui Non

B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

Oui Non

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?

Ils nous soutiennent Ils nous soutiennent quelques fois Ils ne nous soutiennent pas

B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

Oui Non Quelques fois

C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-t-elle de vos difficultés? Oui Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)

Amis & camarades Enseignants moyens personnels (personne) Professionnels de l'accompagnement et autres

B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? Oui Non

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? Oui Pas suffisamment Non

B- Vous sentez vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui Non

C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

La qualité des infrastructures les outils didactiques dédiés à l'apprentissage les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap les méthodes de transmission des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? Oui Non

B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui Non

Merci pour votre aimable participation,/-

SUJET N°12

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

A- Quel est votre sexe ? ~~Féminin~~ ~~Masculin~~

B- quelle est votre région d'origine ? Ouest

C- Quelle est votre profession ? Auto-emploi

D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire

E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 12,21

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?

Oui ~~Non~~

B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

Oui ~~Non~~

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?

~~Ils nous soutiennent~~ — Ils nous soutiennent quelques fois — Ils ne nous soutiennent pas

B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

~~Oui~~ — Non — Quelques fois

C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-elle de vos difficultés ? ~~Oui~~ — Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)

~~Amis & camarades~~ — Enseignants — ~~moyens personnels (personne)~~ — Professionnels de l'accompagnement et autres

B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? Oui — Non

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? Oui — ~~Pas suffisamment~~ — Non

B- Vous sentez vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui — Non

C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

~~La qualité des infrastructures~~ — les outils didactiques dédiés à l'apprentissage — ~~les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap~~ — les méthodes de transmission des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? Oui — Non

B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui — Non

Merci pour votre aimable participation,/-

SUJET N°13

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

A- Quel est votre sexe ? ~~Féminin~~—~~Masculin~~

B- Quelle est votre région d'origine ? Centre

C- Quelle est votre profession ? Fonctionnaire

D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire

E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 11,72

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?

Oui—~~Non~~

B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

Oui—~~Non~~

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?

~~Ils nous soutiennent~~—~~Ils nous soutiennent quelques fois~~—~~Ils ne nous soutiennent pas~~

B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

Oui—~~Non~~—~~Quelques fois~~

C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-t-elle de vos difficultés ? Oui—Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)

~~Amis & camarades~~—~~Enseignants~~—~~moyens personnels (personne)~~—~~Professionnels de l'accompagnement et autres~~

B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? ~~Oui~~—Non

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? ~~Oui~~—~~Pas suffisamment~~—Non

B- Vous sentez vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui—Non

C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

~~La qualité des infrastructures~~—~~les outils didactiques dédiés à l'apprentissage~~—~~les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap~~—~~les méthodes de transmission des enseignements~~

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? ~~Oui~~—Non

B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui—Non

Merci pour votre aimable participation,-/

SUJET N°14**ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1****1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE**A- Quel est votre sexe ? ~~Féminin~~—Masculin

B- quelle est votre région d'origine ? Est

C- Quelle est votre profession ? Enseignante

D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire

E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 11,13**2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT**

A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?

Oui—~~Non~~

B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?

Oui—~~Non~~**3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT**

A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?

~~Ils nous soutiennent~~—Ils nous soutiennent quelques fois—Ils ne nous soutiennent pas

B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?

~~Oui~~—Non—Quelques foisC- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-elle de vos difficultés? Oui—~~Non~~**4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT**

A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)

~~Amis & camarades~~—Enseignants—~~moyens personnels (personne)~~—Professionnels de l'accompagnement et autresB- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? Oui—~~Non~~**5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT**A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? Oui—~~Pas suffisamment~~—NonB- Vous sentez vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? Oui—~~Non~~

C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

La qualité des infrastructures—les outils didactiques dédiés à l'apprentissage—les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap —les méthodes de transmission des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANTA- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? ~~Oui~~—NonB- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? ~~Oui~~—Non

Merci pour votre aimable participation,-/

SUJET N°15

ENQUÊTE SUR L'ENVIRONNEMENT ACADEMIQUE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR: UNIV-YDÉ 1

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

- A- Quel est votre sexe ? ~~Féminin~~—Masculin
- B- quelle est votre région d'origine ? Ouest
- C- Quelle est votre profession ? Fonctionnaire
- D- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire
- E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? 12,10

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?
Oui—~~Non~~
- B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?
Oui—~~Non~~

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?
~~Ils nous soutiennent~~—Ils nous soutiennent quelques fois—Ils ne nous soutiennent pas
- B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ?
~~Oui~~—Non—Quelques fois

- C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-t-elle de vos difficultés? ~~Oui~~—Non

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)
~~Amis & camarades~~—~~Enseignants~~—~~moyens personnels (personne)~~—Professionnels de l'accompagnement et autres
- B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? ~~Oui~~—Non

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? ~~Oui~~—Pas suffisamment—Non
- B- Vous sentez vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? ~~Oui~~—Non
- C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)
La qualité des ~~infrastructures~~—les outils didactiques dédiés à l'apprentissage—les moyens de promotion et de ~~protection~~ des droits des personnes en situation de handicap —les méthodes de ~~transmission~~ des enseignements

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? ~~Oui~~—Non
- B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? ~~Oui~~—Non

Merci pour votre aimable participation,/-

Source : Enquêtes de terrain

Tableau 4: Représentation synoptique des outils de collecte des données de la présente recherche

	MÉTHODE DE RECHERCHE	MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES	MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE	TYPE D'ANALYSE DES DONNÉES	POPULATION DE LA RECHERCHE	SITE DE L'ÉTUDE
RÉCAPITULATIF DES OUTILS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES EMPLOYÉES DANS LA RECHERCHE	Méthode qualitative	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L'observation ❖ Les entretiens ❖ Les questionnaires et enquêtes 	Échantillonnage non probabiliste par quotas	Analyse qualitative	<i>La population parente :</i> la communauté estudiantine de l'université de Yaoundé 1 régulièrement inscrite.	L'université de Yaoundé 1
				Analyse de contenu	<i>La population cible :</i> les étudiants de l'université de Yaoundé 1 en situation de handicap.	
				Analyse descriptive corrélationnelle	<i>La population accessible :</i> les étudiants en situation de handicap moteur de l'université de Yaoundé 1	

CHAPITRE 4- PRÉSENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

Ce chapitre est la dernière grande articulation de notre travail. Il s'agit de la phase clé de toute recherche, celle qui consiste à présenter les données collectées sur le terrain relativement à l'étude menée, de les analyser et de vérifier nos hypothèses. Il s'agira donc dans un premier temps de présenter et analyser les données que nous avons récolté sur le terrain (IV.1) ; par la suite, nous discuterons à propos de ces données (IV.2) et ferons des suggestions pour améliorer la gestion de la question en débat (IV.3).

IV.1- Présentation et analyse des données

La présentation des résultats est une opération qui consiste en la segmentation, le regroupement, l'ordonnancement, le classement et l'exposition des résultats recueillies lors de la phase de collecte des données de la recherche sur le terrain. Son but est, qu'à partir des éléments récoltés sur le terrain, que puisse être dégagé une interprétation et des conclusions relativement à l'analyse en cours.

IV.1.1- Identification des enquêtés

Tableau 5: Identification des enquêtés (étudiants en situation de handicap analysés au sein l'université de Yaoundé 1).

	Sujet (Sexe)	Région d'origine	Situation professionnelle	Situation matrimoniale	Moyenne au terme du 1^{er} semestre /20
01	M	Adamaoua	Sans emploi	Célibataire	13,92
02	F	Littoral	Fonctionnaire	Mariée	11,60
03	M	Ouest	Entrepreneur	Célibataire	11,32
04	M	Adamaoua	Sans emploi	Célibataire	12,25
05	M	Nord	Sans emploi	Célibataire	10,89
06	F	Est	Auto emploi	Célibataire	10,76
07	F	Sud	Auto emploi	Célibataire	10,53
08	F	Adamaoua	Entrepreneur	Célibataire	12,17
09	M	Centre	Sans emploi	Célibataire	12,02
10	F	Centre	Entrepreneure	Célibataire	12,61
11	F	Ouest	Enseignante	Célibataire	12,58
12	M	Ouest	Auto emploi	Célibataire	12,21
13	M	Centre	Fonctionnaire	Célibataire	11,72
14	F	Est	Enseignante	Célibataire	11,13
15	F	Ouest	Fonctionnaire	Célibataire	12,10

Source : enquêtes de terrain

Total de sujets de sexe féminin analysés: 08
Total de sujets de sexe masculin analysés: 07
Total des sujets analysés : 15
Moyenne générale : 11.85

Tableau 6: Identification des enquêtés (élèves en situation de handicap de l'ESEDA). Classe de 7^{ème} : cours moyen deuxième année- CM2-

	(Sexe)	Nouveau dans l'établissement	Région d'origine	Moyenne 1 ^{er} trimestre	Moyenne 2 ^{ème} trimestre	Moyenne 3 ^{ème} trimestre
01	M	Non	Littoral	13.28	12.37	12.61
02	M	Non	Centre	10.62	10.24	10.17
03	M	Non	Centre	9.70	10.22	10.17
04	M	Non	Ouest	8.39	9.94	10.56
05	M	Non	Centre	10.30	10.90	10.92
06	M	Non	Littoral	absent	11.95	12.81
07	M	Non	Ouest	10.54	11.06	11.81
08	M	Non	Centre	11.49	11.23	12.32
09	M	Non	Ouest	8.41	9.59	10.53
10	M	Non	Ouest	7.75	8.52	10.27
11	M	Non	Est	9.42	9.02	10.50
12	F	Non	Ouest	7.73	8.85	9.39
13	F	Non	Centre	11.85	12.50	12.58
14	F	Non	Nord	9.02	10.25	11.27
15	F	Non	Ouest	11.38	11.91	12.55
16	F	Non	Sud	10.43	11.14	11.51
17	F	Non	Centre	9.74	8.94	11.12

Source : enquêtes de terrain (Analyse du Bottin annuel de l'ESEDA).

Total par sexe des sujets analysés: Filles : 06 Garçons : 11

Total des sujets analysés: 17

Moyenne générale annuelle: 10.59

IV.1.2- Présentation des résultats par thématique

La présentation est l'action de porter à la connaissance d'un audimat un produit ou quelqu'un à des fins particulière. Notre travail de collecte des données sur le terrain concerne un total de 32 sujets, soit 17 élèves en situation de handicap régulièrement inscrit dans un établissement éducatif inclusif, et 15 étudiants inscrits au sein de l'université de Yaoundé 1.

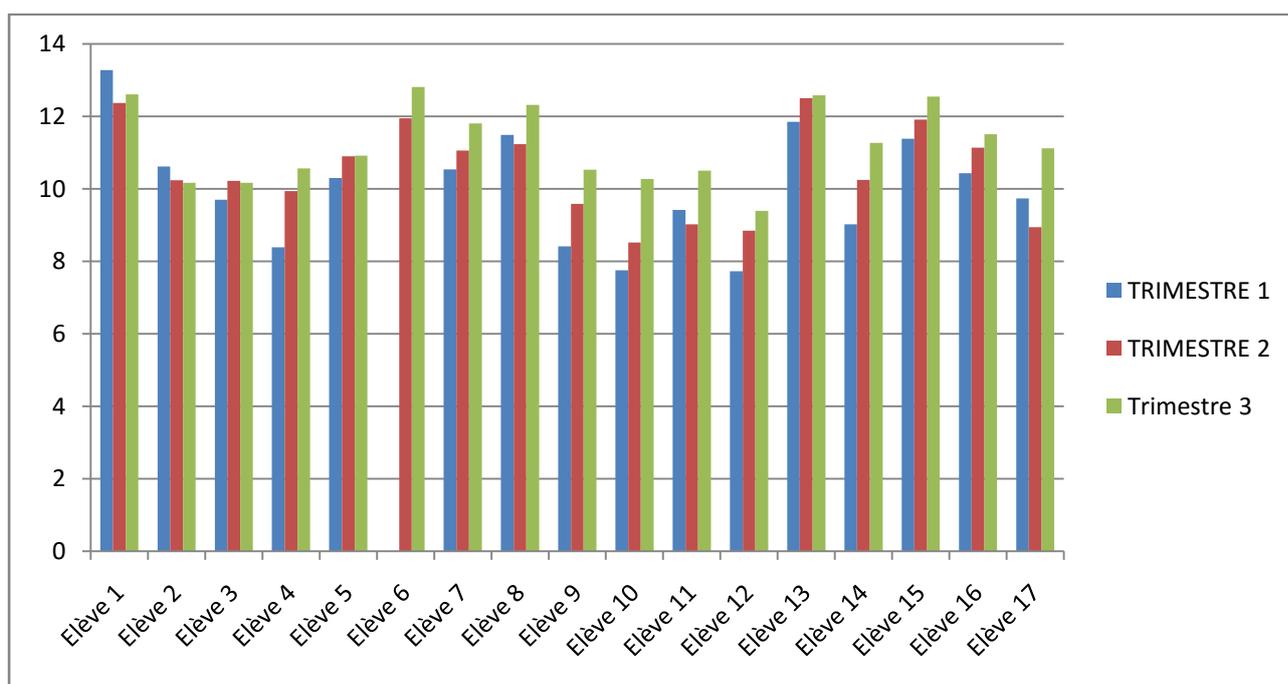
IV.1.3- Suivi des statistiques

Il sera fait ici une présentation du suivi des statistiques d'apprenants évoluant dans un environnement essentiellement dédié à l'éducation inclusive, puis de celles d'apprenants évoluant dans un environnement dédié à une éducation plus généraliste.

IV.1.3.1- Suivi des statistiques des apprenants en situation de handicap évoluant dans un environnement inclusif (École spécialisée des élèves déficients auditifs)

La collecte des données effectuée auprès des élèves de l'établissement inclusif a été essentiellement documentaire.

Figure 1: Histogramme de suivi des performances académiques des élèves en situation de handicap de la classe de 7^{ème} (CM2)



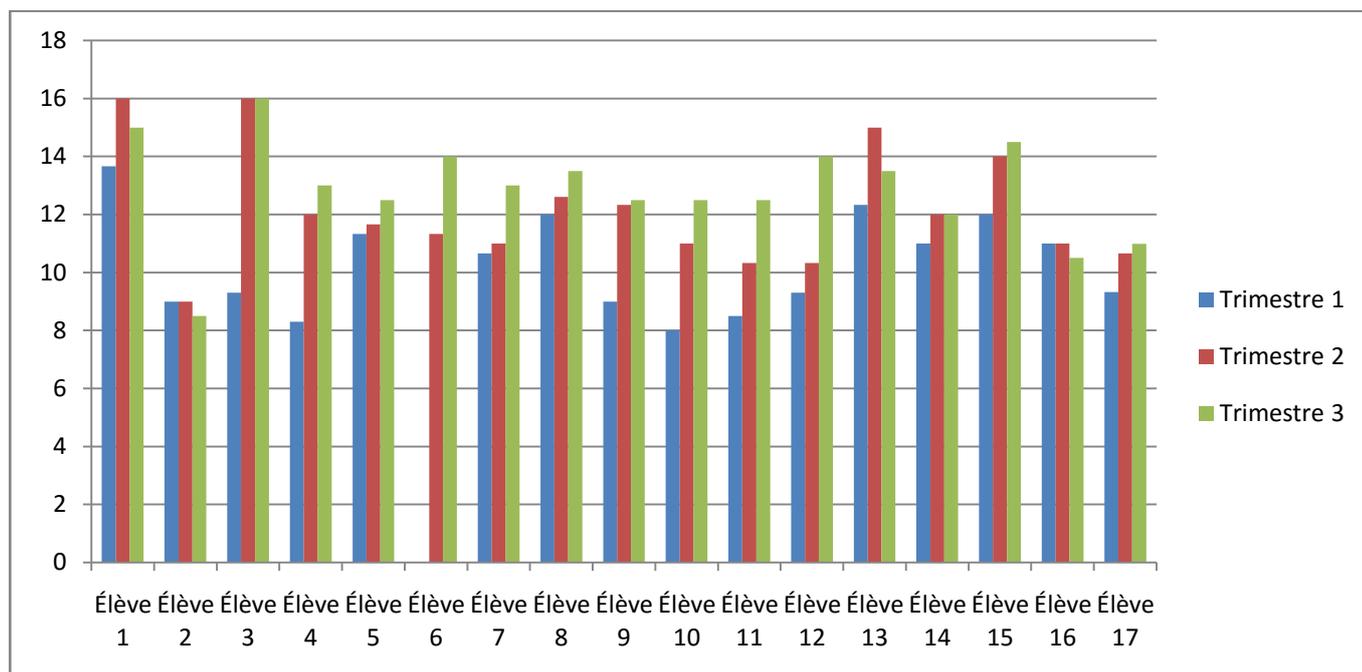
Elèves N°	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Moyenne générale
1	13,28	12,37	12,61	12.75
2	10,62	10,24	10,17	10.34
3	9,7	10,22	10,17	10.03
4	8,39	9,94	10,56	9.63
5	10,3	10,9	10,92	10.70
6	-Absent-	11,95	12,81	12.38
7	10,54	11,06	11,81	11.13
8	11,49	11,23	12,32	11.68
9	8,41	9,59	10,53	9.42
10	7,75	8,52	10,27	8.84
11	9,42	9,02	10,5	9.64
12	7,73	8,85	9,39	8.65
13	11,85	12,5	12,58	12.31
14	9,02	10,25	11,27	10.18
15	11,38	11,91	12,55	11.6
16	10,43	11,14	11,51	11.03
17	9,74	8,94	11,12	9.93
Moyenne générale	8.93	10.50	10.54	10.59

Source : enquêtes de terrain (Bottin annuel des résultats, ESEDA).

La figure précédente montre l'état de progression des notes d'apprenants en situation de handicap et évoluant au sein d'un établissement spécifiquement destiné à la prise en charge des apprenants en situation de handicap. Sur un nombre total de 17 élèves, on peut observer une tendance dominante qui tend vers la progression croissante des apprenants au fur et à mesure que l'année scolaire se poursuit. Sur les 17 élèves présents au sein de cette salle, 11 ont connus une progression croissante de leurs notes du 1^{er} au 3^{ème} trimestre (Élèves n° 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15 et 16); les autres par contre ont connus une progression plus aléatoire avec dans la majeure partie des cas, des notes qui ont chuté au 2nd trimestre pour rebondir au 3^{ème} trimestre (Élèves n° 1, 2, 8, 11 et 17).

On peut penser ici que, la prise en compte du handicap de l'apprenant est susceptible d'avoir une certaine incidence sur ses performances scolaires, bien que les variances observées dans les notes de certains de ces apprenants démontrent la nécessaire implication de l'apprenant dans le processus qui permettra de l'orienter vers l'atteinte de ces objectifs quantifiables en termes de performances.

Figure 2: Histogramme du suivi du niveau d'autonomie (intégration académique) sur 20 acquis par les élèves en situation de handicap de classe de 7^{ème} (CM2)



Élèves	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Moyenne Générale
1	13,66	16	15	14.88
2	09	09	08.5	08.83
3	09,3	16	16	13.76
4	08,3	12	13	11.1
5	11,33	11,66	15.5	12.83
6	absent	11,33	14	12.66
7	10,66	11	13	11.55
8	12	12,6	13.5	12.7
9	09	12,33	12.5	11.27
10	08	11	12.5	10.5
11	08,5	10,33	12.5	10.44
12	09,3	10,33	14	11.21
13	12,33	15	13.5	13.61
14	11	12	12	11.66
15	12	14	14.5	13.5
16	11	11	10.5	10.83
17	09,33	10,66	10.99	10.32
Moyenne générale	10.29	12.13	13.02	11.86

Source : enquêtes de terrain (Bottin annuel des résultats, ESEDA).

Le niveau d'autonomie dans le présent cadre doit être pris comme la capacité de l'apprenant à tirer profit de son environnement au-delà de son handicap. Il renvoie donc à son état de bien être relativement à sa pleine capacité à profiter de son environnement d'apprentissage malgré le handicap dont il est victime.

Une observation de la progression globale du niveau d'autonomie des élèves en situation de handicap encadrés au sein de l'établissement inclusif que nous avons pris en étude nous a permis de voir que 13 élèves sur les 17 que compte la salle de classe analysée ont connu un niveau d'autonomie essentiellement croissant durant toute l'année scolaire (Élèves n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 17), croissance qui dans la plus grande part des cas est similaire au type de croissance en termes de performances scolaires qu'ont connus les élèves en question.

Pour vérifier la portée de cet argument, nous ressortirons dans le tableau qui suit, la moyenne générale sur vingt des élèves ayant eu un niveau d'autonomie essentiellement croissant et la comparerons avec la moyenne générale de ceux ayant eu une croissance du niveau d'autonomie afin de cerner les enjeux qui en ressortent.

Tableau 7: analyse de la progression de la moyenne générale des apprenants de l'ESEDA (CM2) suivant le type de croissance de leur autonomie

	1- Étudiants ayant eu un niveau d'autonomie essentiellement croissant tout au long de l'année (Élèves n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 17)	2- Étudiants ayant eu un niveau d'autonomie saccadé tout au long de l'année (Élèves n° 1, 2 et 16)
Moyenne générale trimestre 1	09.67	11.44
Moyenne générale trimestre 2	10.34	11.25
Moyenne générale trimestre 3	11.2	11.43
Moyenne annuelle	10.40	11.37

Source : enquête de terrain (Bottin annuel des résultats, ESEDA).

Une analyse des données de ce tableau permet de constater que la moyenne générale des apprenants ayant connu un taux d'autonomie essentiellement croissant a évolué de manière tout aussi croissante durant toute l'année académique. Certes, lorsqu'on compare leurs résultats à ceux des élèves ayant eu une croissance du niveau d'autonomie saccadée, on se rend compte que leurs moyennes sont plus faibles que pour ces derniers ; néanmoins, la différence résulte dans le caractère régulier de la progression des notes enregistrées auprès de la première catégorie d'apprenants. En outre, on observe que les meilleurs élèves de cette classe sont ceux ayant connu le taux d'autonomie le plus élevé de la classe (n°1, n°3, n° 13 et

n° 15) Il ressort de cette première observation que le niveau d'autonomie de l'apprenant a inévitablement des répercussions sur ses performances académiques.

IV.1.3.2- Suivi des statistiques des apprenants en situation de handicap évoluant dans un environnement généraliste (université de Yaoundé 1)

La collecte des données effectuée auprès des étudiants de l'université de Yaoundé 1 pour sa part, a été effectuée via un questionnaire qui leur a été individuellement soumis ; nous répartirons les réponses des différents interviewés par rubriques; pour chaque rubrique, les proportions des réponses seront mentionnées sous forme de pourcentage.

Les questions qui ont été posés aux étudiants l'ont été selon une approche basée sur le chrono système, donc repartis en cinq rubriques, à savoir : l'onto système (IV.1.3.2.1), le micro système (IV.1.3.2.2), le méso système (IV.1.3.2.3), l'exo système (IV.1.3.2.4), le macro système (IV.1.3.2.5). Nous présenterons également l'objectif recherché par chacune des questions que nous avons posées aux sujets de notre étude, puis nous en ressortirons les tendances générales et ressortirons les choix dominants des sujets analysés, afin de déterminer les moyens de résiliences dominants utilisés par les étudiants en situation de handicap de l'université de Yaoundé 1.

IV.1.3.2.1- Analyse de l'onto système des étudiants en situation de handicap de l'université de Yaoundé 1

Tableau 8 : analyse de l'ontosystème des étudiants en situation de handicap de l'UY1

QUESTIONS		ONTOSYSTÈME			Identifiants des enquêtés ayant choisi les réponses par rubrique	Moyenne générale des étudiants par rubrique
		Choix de réponses	Effectifs par choix de réponses	Pourcentage en termes de choix de réponses		
1-Étude de la perception qu'a l'apprenant de son handicap	A) Rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre situation de handicap?	Oui	03/15	20%	n°5, n°6 et n°7.	10.72
		Non	12/15	80%	n°1, n°2, n°3, n°4, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14 et n°15.	12.13
	B) pensez vous que votre	Oui	02/15	13,33%	n°6 et n°7	10.64

	handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances académiques ?	Non	13/15	86,66%	n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14 et n°15.	11.30
--	--	------------	-------	--------	--	-------

Source : enquêtes de terrain

Une observation sommaire des données récoltées en vue d'évaluer la perception qu'a l'apprenant en situation de handicap de lui-même a permis de constater que les étudiants qui, malgré leur situation, font abstraction de cet état de cause et essaient de le dépasser en s'adaptant au-delà de tout à leur environnement ont tendance à avoir une moyenne académique générale supérieure à ceux qui ont opté pour le comportement inverse.

IV.1.3.2.2- Analyse du micro système des étudiants en situation de handicap de l'université de Yaoundé 1

Tableau 9 : analyse du microsystème des étudiants en situation de handicap de l'UY1

MICROSYSTÈME				Identifiants des enquêtés ayant choisi les réponses par rubrique	Moyenne générale des étudiants par rubrique	
QUESTIONS	Choix de réponses	Effectifs par choix de réponses	Pourcentage en termes de choix de réponses			
1- Étude de l'incidence de l'environnement de vie direct de l'apprenant sur son rapport à son handicap	A) Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?	Ils nous soutiennent	12/15	80%	N°2, n°3, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°11, n°12, n°13, n°14 et n°15	11.58
		Ils nous soutiennent quelques fois	03/15	20%	N°1, n°4 et n°10	12.92
		Ils ne nous soutiennent pas	00/15	R.A.S	R.A.S	R.A.S
	B) Recevez-vous matériellement de l'aide de la	Oui	09/15	60%	N°2, n°3, n°4, n°8, n°9, n°11, n°12, n°14 et n°15	11.93

	part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre handicap ?	Non	04/15	26.66%	N°5, n°6, n°7 et n°13	10.97
		Quelques fois	02/15	13.33%	N°1 et n°10	13.01
	C) Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-elle de vos difficultés?	Oui	06/09	66.66%	N°4, n°8, n°9, n°11, n°12 et n°15.	12.22
		Non	03/09	33.33%	N°2, n°3 et n°14	11.35

Source : enquêtes de terrain

Il ressort de l'observation des données récoltées dans le présent cadre les informations qui suivent :

- ❖ *Concernant la perception que les proches de l'apprenant en situation de handicap ont de son état* : les apprenants qui reçoivent de façon régulière une aide venant de la part de leurs proches ont tendance à avoir des résultats moins élevés que ceux qui reçoivent de manière occasionnelle (incidente) une aide de la part de ces proches.
- ❖ *Concernant le statut des apprenants recevant régulièrement ou pas une aide matérielle de la part de leurs proches* : le constat ici est le même. Les apprenants qui ont le plus souvent reçoivent régulièrement une aide matérielle (financière) de la part de leurs proches ont tendance à avoir des résultats académiques moins forts que ceux qui reçoivent cette aide de façon moins régulière. Par contre ceux qui ne reçoivent pas du tout cette aide ont des résultats académiques assez faibles.
- ❖ *Le niveau de satisfaction de l'aide matérielle reçue* : les étudiants éprouvant une certaine satisfaction vis-à-vis de l'aide matérielle reçu de leur proche ont tendance à avoir de meilleurs résultats que ceux n'éprouvant pas de satisfaction relativement à la qualité de cette aide.

**IV.1.3.2.3- Analyse du méso système des étudiants en situation de handicap de
l'université de Yaoundé 1**

Tableau 10 : analyse du mésosystème des étudiants en situation de handicap de l'UY1

MÉSOSYSTÈME				Identifiants des enquêtés ayant choisi les réponses par rubrique	Moyenne générale des étudiants par rubrique	
QUESTIONS	Choix de réponses	Effectifs par choix de réponses	Pourcentage en termes de choix de réponses			
1- Étude sur l'incidence des ressources d'aide disponibles au sein de l'environnement des étudiants en situation de handicap sur leurs capacités de résilience	A) Quelles sont les ressources humaines présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre handicap ? (possibilités de faire des choix multiples)	Amis & Camarades	12/15	80%	N°1, n°2, n°4, n°5, n°6, n°7, n°9, n°11, n°12, n°13, n°14 et n°15.	11.80
		Enseignants	05/15	33.33%	N°2, n°11, n°13, n°14 et n°15.	11.82
		Moyens personnels	13/15	86.66%	N°1, n°2, n°3, n°4, n°6, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14 et n°15.	12.02
		Professionnels de l'accompagnement et autres	00/15	R.A.S	R.A.S	R.A.S
	B) Trouvez- vous suffisant la qualité de l'accompagne- ment que vous recevez au quotidien de façon générale par ces différentes ressources disponibles ?	Oui	08/15	53,33%	N°2, n°3, n°6, n°9, n°10, n°11, n°13 et n°15	10.58
		Non	04/15	26,66%	N°4, n°5, n°7 et n°14.	11.2
		Abstention	03/15	20%	N°1, n° 8 et n°12.	12.76

Source : enquêtes de terrain

Les observations faites ici permettent de ressortir les faits qui suivent :

- ❖ Concernant le type de ressources intervenant dans l'aide des personnes en situation de handicap moteur au sein de l'université de Yaoundé 1 : il ressort de l'analyse de cette rubrique que les étudiants en situation de handicap qui comptent principalement sur leurs enseignants pour les aider à faire face aux aléas de leur environnement ont tendance à avoir des performances académiques plus élevées que ceux qui comptent sur leurs amis et camarades, mais beaucoup moins élevées que ceux qui misent d'abord sur leurs propres moyens pour dominer leur environnement.

IV.1.3.2.4- Analyse de l'exosystème des étudiants en situation de handicap de l'université de Yaoundé 1

Tableau 11 : analyse de l'exosystème des étudiants en situation de handicap de l'UY1

EXOSYSTÈME				Identifiants des enquêtés ayant choisi les réponses par rubrique	Moyenne générale des étudiants par rubrique	
QUESTIONS	Choix de réponses	Effectifs par choix de réponses	Pourcentage en termes de choix de réponses			
1- Étude de l'incidence du niveau de prestige de l'environnement d'apprentissage sur l'apprenant en situation de handicap	A) La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès aux informations existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte votre condition de personne atteinte d'un handicap ?	Oui	07/15	46.66%	N°1, n°2, n°4, n°8, n°9, n°10 et n°13.	12.32
		Pas suffisamment	08/15	61.30%	N°3, n°5, n°6, n°7, n°11, n°12, n°14 et n°15.	11.43
		Non	00/15	R.A.S	R.A.S	R.A.S
2- Étude de l'incidence du niveau de	B) Vous sentez-vous à l'aise et	Oui	01/15	6.66%	N°6	10.76
		Non	01/15	6.66%	N°9	12.02

prise en compte du handicap en milieu scolaire sur le quotidien des apprenants en situation de handicap	pleinement intégré au sein de l'université de Yaoundé 1 en tant qu'étudiant en situation de handicap?	Abstention	13/15	86.66%	N°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°7, n°8, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14 et n°15	11.92
	C) Quels sont selon vous, les questions à améliorer pour une meilleure gestion du handicap en milieu académique au sein de l'université de Yaoundé 1 ? <i>(possibilité de faire des choix multiples)</i>	La qualité des infrastructures	10/15	66.66%	N°2, n°3, n°5, n°7, n°8, n°11, n°12, n°13, n°14 et n°15.	11.62
		Les outils didactiques dédiés à l'apprentissage	05/15	33.33%	N°3, n°8, n°10, n°11 et n°14	11.96
		Les moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap	12/15	80%	N°2, n°3, n°5, n°6, n°7, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14 et n°15.	11.62
		Les méthodes de transmission des enseignements	04/15	26.66%	N° 2, n°11, n°14 et n°15.	11.85
		Abstention	02/15	13.33%	N°1, n°4.	13.08

Source : enquêtes de terrain

Il ressort des rubriques analysées ici les observations qui suivent :

Les étudiants qui ont tendant à s'adapter à la qualité des infrastructures présente au sein de l'université de Yaoundé 1 ont tendance à avoir des performances académiques plus élevées que ceux qui ont du mal à développer des mécanismes d'adaptation vis-à-vis de cet environnement. Cela n'inclut pas pour autant que la qualité des infrastructures présentes au sein de cette structure ne soit pas problématique relativement à la question du handicap, d'où un taux d'abstention de plus de 80% observée auprès de l'échantillon de la population

analysée sur la question de savoir s'ils se sentent à l'aise et pleinement intégrés en tant qu'étudiants en situation de handicap.

IV.1.3.2.5- Analyse du macro système des étudiants en situation de handicap de l'université de Yaoundé 1

Tableau 12 : analyse du macrosystème des étudiants en situation de handicap de l'UY1

QUESTIONS		MACROSYSTÈME			Identifiants des enquêtés ayant choisi les réponses par rubrique	Moyenne générale des étudiants par rubrique
		Choix de réponses	Effectifs par choix de réponses	Pourcentage en termes de choix de réponses		
1- Étude de la connaissance que la personne en situation de handicap possède sur ses droits et obligations	A) Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ?	Oui	12/15	80%	N°1, n°2, n°4, n°5, n°6, n°7, n°9, n°10, n°11, n°13, n°14 et n°15.	11.85
		Non	00/15	R.A.S	R.A.S	R.A.S
		Abstention	03/15	20%	N°3, n°8 et n°12	11.9
	B) Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ?	Oui	03/15	20%	N°2, n°6 et n°14	11.16
		Non	00/15	R.A.S	R.A.S	R.A.S
		Abstention	12/15	80%	N°1, n°3, n°4, n°5, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13 et n°15.	12.02

Source : enquêtes de terrain.

Les résultats qui ressortent de la présente rubrique démontrent de la connaissance par la majeure partie de l'échantillon de la population analysée, la connaissance des droits et obligations qui sont rattachés au statut de la personne en situation de handicap au Cameroun, bien qu'une majeure partie de cette population se soit abstenues de répondre à la question de savoir si leurs droits sont suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1. Cela pourrait dans une certaine mesure révéler un malaise, une insatisfaction quand à ce qui est

prévu par la loi à l'endroit des personnes en situation de handicap, et ce qui est fait de façon concrète sur le terrain.

IV.2- Discussion des résultats

La présente recherche inspirée des modèles théoriques du handicap social, de la théorie de l'apprentissage social et du socio constructivisme, est une modeste contribution de notre part dans ces courants théoriques, rendant compte du rapport existant entre les dispositifs ou mécanismes de gestion du handicap, et leur rapport sur l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap moteur au sein d'un établissement académique (ici l'université de Yaoundé 1). De façon empirique, il s'est agit, par le biais de ces théories, de ressortir les considérations selon lesquels, le type d'environnement dans lequel évolue l'apprenant détermine le type de handicap auquel il est soumis dès lors que la configuration de cet environnement ne lui permet pas de se mouvoir en toute facilité avec les moyens naturels dont il dispose (théorie sociale du handicap) ; d'autre part, la capacité d'apprentissage de l'apprenant (même en situation de handicap) est propre aux moyens que son environnement d'apprentissage mettent à sa disposition (pour ainsi dire qu'un environnement d'apprentissage inadapté ne peut aboutir que sur une qualité de formation tout aussi inadapté, et par transposition, un environnement qui ne prend pas en compte le handicap de certains apprenants ne peut aboutir que sur une baisse de la qualité de formation transmise à cette catégorie d'apprenants) ; enfin, *la théorie du socioconstructivisme* qui veut que l'individu soit en réalité le produit d'une construction sociale qui, bien qu'orienté par l'environnement dans lequel il évolue, reste fortement soumis à sa volonté et sa capacité à prendre dans son milieu ambiant, ce dont il a besoin pour son épanouissement. Prenant le lien de ces théories avec l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap, c'est pour ainsi dire que, cette dernière, en tant que mécanismes visant à faciliter l'accès auprès d'une population donnée, à l'éducation en les dotant des moyens lui permettant de surmonter les difficultés propre à sa nature et susceptible de se présenter comme une faiblesse à l'atteinte de ses objectifs académique (notamment ici l'inclusion socio académique et les performances académiques), il est un appel à l'adaptation des dispositifs veillant à sa mise en œuvre suivant les spécificités propres à l'environnement dans lequel se mets en œuvre son implémentation.

Dans l'ensemble, les résultats révèlent que, la qualité des mécanismes de gestion du handicap déployé en milieu académique (Infrastructures, l'attention portée aux apprenants en situation de handicap) a une incidence certaine sur la qualité de l'accompagnement éducatif

formulée à l'endroit des apprenants en situation de handicap moteur (accompagnement avant et pendant), les quels d'une manière ou d'une autre, impacteront sur leurs performances académiques. Aussi, la réussite de l'accompagnement formulée à l'endroit de cette catégorie de personne appelle aussi une certaine implication de leur part durant tout le processus d'accompagnement, qu'il soit formulé de façon passif par le biais de dispositifs implantés dans un environnement et destiné à faciliter l'accès au bien être recherché auprès d'une population cible (infrastructures, textes juridiques et autres réglementation), ou même de façon active (via des personnes et structures ressources qui œuvrent à faciliter l'accès au bien être recherché par la population cible).

IV.2.1- Qualité de l'environnement, gestion du handicap et accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur sous l'angle de la théorie sociale du handicap

Il sera question ici de ressortir à l'aide des données récoltées sur le terrain, les résultats qui trouvent explication dans la théorie sociale du handicap (IV.2.1.1), puis, nous présenterons des postulats supplémentaires qui permettront d'appuyer encore plus nos conclusions (IV.2.1.2).

IV.2.1.1- Le handicap dans la théorie sociale du handicap : le handicap comme résultante de la confrontation entre l'incapacité de l'individu et un environnement inadapté

Cette théorie rappelle le soutien comme idée maîtresse que, le handicap est le résultat d'une confrontation heurtée à un environnement inadapté. Pour Banindjel (2021), le handicap survient dès lors que l'individu ne parvient pas à maîtriser son corps et à s'adapter à son environnement ; il commence alors à se sentir différent des autres et à s'interroger sur la nature de son corps. C'est pour ainsi dire que, c'est la faible capacité de l'individu à avoir un certain contrôle sur son corps, jumelé la présence d'un environnement auquel il ne parvient pas à accéder (du fait de la faiblesse qu'il a sur le contrôle de son corps) qui définissent le handicap. Cette définition du handicap soulève incidemment celle de l'incidence de la qualité de l'environnement sur la détermination du statut du handicap. Les résultats que nous avons pu récolter sur le terrain nous montrent que, les étudiants éprouvant des difficultés d'adaptation vis-à-vis de leur environnement d'apprentissage ont une moyenne générale plus faible (*ontosystème, question 1-A*) que ceux se sentant en parfaite symbiose avec cet environnement (*ontosystème, question 1-B*). C'est pour ainsi dire que la qualité de l'environnement a inévitablement une incidence sur les performances académiques des

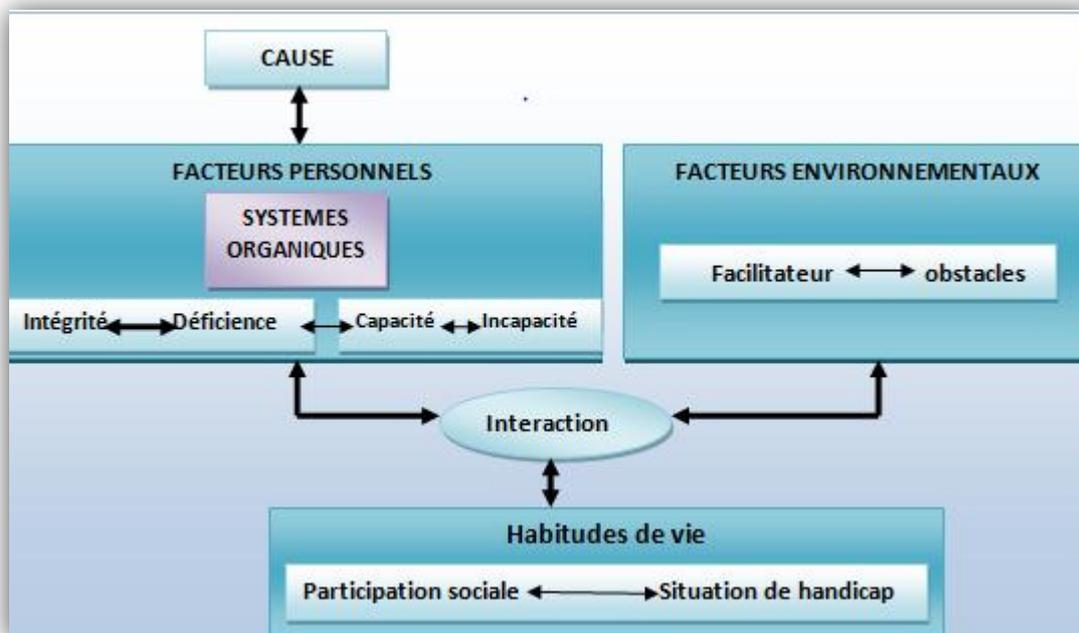
apprenants ou du moins, la perception que se fait l'apprenant dudit environnement, vu que les autres étudiants ayant eu des résultats plus élevés évoluent tout aussi dans le même environnement et bénéficient par ce fait, des mêmes ressources disponibles au sein de cet environnement ; en outre, ils sont soumis aux mêmes contraintes (ce qui relève l'idée de la capacité de l'individu à avoir du contrôle sur son corps comme critère de définition du handicap). Cela amène donc à l'ordre du jour les débats sur le champ de la perception sociale ; en effet, les résultats obtenus dans le cadre de l'ontosystème des personnes analysées et confirmés par les données récoltées dans le cadre de leur exosystème (*exosystème, question 1-A*) viennent réitérer la place qu'occupent les opinions et représentations des apprenants analysés ici sur l'orientation que cela a sur leurs comportements. La théorie sociale du handicap cadre encore plus avec cette argumentaire dans la mesure où son postulat d'ordre idéologique soutient que le handicap doit être perçu non comme un phénomène généraliste, mais plutôt à prendre au cas par cas, les personnes vivant avec un handicap ne partageant pas nécessairement des caractéristiques similaires, ni même des considérations similaires relativement à leur handicap. L'accompagnement éducatif dans le présent cadre doit donc se faire, non seulement en tenant compte de la qualité de l'environnement dans lequel il s'implémente, mais aussi de la nature des destinataires dudit accompagnement afin de se montrer pertinent aux yeux de la plus grande part des destinataires de son action. Il est donc nécessaire que ledit accompagnement se fasse sur un plan multidimensionnel, en prenant en compte en plus des facteurs d'ordre génétique, ceux d'ordre social et même communautaire de ses destinataires, tels que présentés par le postulat interactif de la théorie sociale du handicap.

IV.2.1.2- Postulat supplémentaire sur l'explication de l'incidence de la qualité de l'environnement sur le handicap : les travaux de Fougerollas

Le modèle développé par Fougerollas et connu sous la dénomination de « *Processus de Production du Handicap* » en abrégé « PPH » postule que la qualité de l'environnement a des incidences sur l'identité des individus, les choix qu'ils posent, ainsi que leurs capacités et incapacités. Ainsi, mesurer selon cette approche, la réalisation des habitudes de vie de la personne en situation de handicap, impose d'identifier le résultat de la rencontre entre cette personne et son environnement. On parlera alors ici de la qualité de la participation sociale (aptitude à réaliser les activités courantes et assumer des rôles sociaux visant à l'épanouissement de la personne au sein d'une société durant toute sa vie) ou de l'intensité de situation de handicap vécues par les personnes (renvoie au rapport entre la situation de

handicap de l'individu et la capacité de son environnement à prendre en compte son handicap indépendamment de sa nature et de son intensité). Le handicap se définit donc selon cette approche en fonction de la capacité de l'environnement à l'intégrer dans sa configuration.

Image 18: Schéma du modèle PPH



Source : RIPPH/SCCIDH 1998.

IV.2.2- Qualité de l'environnement, performances académiques et niveau d'intégration socio académique des étudiants en situation de handicap moteur sous l'angle de la théorie de la liminalité

Il sera question ici de ressortir à l'aide des données récoltées sur le terrain, les résultats qui trouvent explication dans la théorie de la liminalité (IV.2.2.1), puis, nous présenterons des postulats supplémentaires qui permettront d'appuyer encore plus nos conclusions (IV.2.2.2).

IV.2.2.1- Le handicap dans la théorie de la liminalité : la marginalisation « camouflée » de la personne en situation de handicap comme facteur de sa difficile inclusion

L'approche de Murphy place la personne en situation de handicap dans un état hybride qui, du fait de sa situation n'est ni pleinement accepté sans pour autant être refoulé par la société. Cet état d'esprit dans le cadre de notre analyse peut s'observer par la négligence, malgré l'existence de textes en la matière, par les bâtiments présents au sein de l'université de Yaoundé 1, à intégrer le handicap dans leur configuration. Cette observation peut trouver justificatif au moins sur deux aspects matérialisés dans notre questionnaire. En effet, la

troisième rubrique de notre questionnaire (exosystème), en sa question n°1-a portant sur la question de savoir si la configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de l'université de Yaoundé 1 prennent suffisamment en compte le handicap, 08 personnes sur 15 pensent qu'ils ne le font pas suffisamment, bien que 07/15 pensent le contraire. Néanmoins, le taux d'abstention à la question de savoir s'ils se sentent pleinement intégré ou non au sein de l'université de Yaoundé 1 malgré leur handicap montre l'existence d'un manquement, voire d'une insatisfaction refoulée (question 2-a, exosystème). L'état hybride qui veut que les personnes en situation de handicap soient acceptées sans pour autant être véritablement intégrées est vérifié à travers la rubrique exosystème, sur la question portant sur les aspects à améliorer dans la gestion du handicap en milieu académique (question 2-b) ; en effet, une grande majorité des sujets analysés se plaignent de la faiblesse de la qualité des infrastructures (10/15) et des moyens déployés en matière de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap (12/15) à prendre en compte leur condition et cela, malgré l'existence et la connaissance par eux des textes et autres dispositifs juridiques régissant leur situation (macrosystème, question 1-a) ; en outre, le taux d'abstention à la question de savoir s'ils pensent que leurs droits sont suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 (macrosystème, question 1-b), soit 12 personnes sur 15 interviewés, démontre de cette situation claire-obscur quant à la situation la prise en compte véritable des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap moteur au sein de cette université.

IV.2.2.2- Postulat supplémentaire sur l'explication de l'incidence de la négligence dans la prise en compte du handicap sur l'inclusion de la personne en situation de handicap: les travaux de Henri Tajfel et John Turner

La théorie de l'identité sociale développée par Tajfel et Turner est une théorie socio psychologique qui explore la façon dont l'identité sociale influence les comportements et attitudes des individus dans différents contextes sociaux, y compris le handicap. Selon cette théorie, les individus ont un besoin fondamental de se définir en tant que membres d'un groupe social et de se sentir valorisés. Cette théorie met également en évidence l'importance des normes sociales et des attentes du groupe dans la formation de l'identité sociale ; en outre, elle met en évidence l'importance de créer des environnements inclusifs qui favorisent une identité sociale positive pour les personnes handicapées, à travers des faits tels que la sensibilisation du public, la promotion de l'accessibilité sociale et la lutte contre la discrimination. La théorie de l'identité sociale suggère que les individus ont tendance à adopter

une identité sociale positive en valorisant leur propre groupe et en cherchant à se distinguer positivement des autres groupes, à condition que son groupe d'appartenance le mette à la base, suffisamment en valeur. C'est pour ainsi dire que, la place que la société accorde à la personne en situation de handicap à une incidence sur sa personnalité.

IV.2.3- L'étudiant en situation de handicap moteur, son rôle dans son niveau d'inclusion académique et de performances académiques sous l'angle de la théorie du socioconstructivisme

Il sera question ici de ressortir à l'aide des données récoltées sur le terrain, les résultats qui trouvent explication dans la théorie du socioconstructivisme (IV.2.1.1), puis, nous présenterons des postulats supplémentaires qui permettront d'appuyer encore plus nos conclusions (IV.2.1.2).

IV.2.3.1- Le socioconstructivisme et l'apprenant en situation de handicap: l'apprenant (indépendamment de son statut) est au centre de son parcours et de son inclusion académique

Le socio constructivisme place l'apprenant au centre de son apprentissage. Selon cette approche, l'apprenant ne se contente pas d'absorber passivement le savoir qui lui est inculqué, mieux encore, il se l'approprie puis le met en perspective avec son vécu. Cette théorie soulève donc le rôle de l'apprenant (indépendamment de son statut) dans sa propre intégration socio académique et même dans la croissance (et la décroissance) de ses performances académiques. En effet, pour ce courant de pensée, bien que l'environnement d'apprentissage ait une incidence sur l'apprenant, cette incidence reste moindre dans la mesure où, l'apprenant a la faculté de tirer de cet environnement le nécessaire pour s'adapter et construire ses capacités. C'est pour ainsi dire que s'il existe bien une influence entre l'environnement d'apprentissage et l'apprenant (ses performances académiques et son intégration académique), mais cette influence est principalement axée en faveur de l'apprenant sur son environnement d'apprentissage et matérialisé par les choix qu'il décide de faire. Les travaux menés par Ebale C. (2019), démontrent dans son ouvrage que, l'identité sociale, la perception sociale ainsi que les préjugés et la discrimination, sans oublier les dynamiques de groupes sont autant d'éléments qui peuvent influencer le comportement de l'individu, ses interactions et même son attitude. A travers la schématisation et une explication de cette réalité à travers le modèle ternaire de Moscovici, il nous explique que, la relation qu'à le sujet (ego- l'étudiant en situation de handicap dans notre cas d'étude) à un objet donné (dans notre étude, il renvoie à son état de personne en situation de handicap) dérive du rapport qu'il a avec un autre sujet

(alter- les personnes qui partagent son environnement) ; c'est pour ainsi dire que les individus ont généralement tendance à adopter certaines attitudes face à un phénomène, une réalité, sous l'influence de leurs semblables ; la perception que se fait la personne en situation de handicap est donc la résultante d'un ensemble de phénomène d'influence trouvant origine dans le comportement de ses pairs et le rapport que le concerné tire de la nature de ce comportement vis-à-vis de son état. Les données récoltées dans l'exo système de la population analysée, rubrique 1.A permet d'illustrer cet argument ; en effet, on observe une certaine tendance dans la hauteur des notes obtenus par les étudiants partageant un avis similaire par rapport à leur environnement d'apprentissage (exosystème, question 1-A) qui laisse penser que la nature des convictions qu'un étudiant a de son environnement est susceptible d'avoir des incidences sur la hauteur de ses performances académiques et de son niveau d'intégration académique, convictions qui pourraient avoir été obtenues via l'influence de leurs pairs partageant des idées similaires sur la question. On peut conclure ici en affirmant que, quel que soit la qualité de l'environnement, et indépendamment du niveau d'adaptation que l'apprenant a vis-à-vis de son environnement, l'étudiant reste au centre de la croissance ou de la décroissance de ses performances académiques (Tableau n°7, rubrique n°2).

IV.2.3.2-Postulat supplémentaire expliquant du rôle de l'étudiant handicapé dans son niveau d'inclusion académique et de performances académiques : la théorie de la personnalité d'Albert Bandura, Carl Jung, B.F. Skinner, E. Erikson

L'objet de la théorie de la personnalité est de comprendre les déterminants qui expliquent et influencent le comportement de l'individu. Elle cherche à identifier les traits de personnalité, les motivations, croyances et entre autres valeurs qui contribuent à la formation de la personnalité de l'individu ; elle explore également les éléments qui interagissent et se manifestent dans le comportement et le fonctionnement psychologique d'un individu. Cette théorie peut expliquer l'incidence de l'idée que se fait la personne en situation de handicap sur son niveau d'intégration académique sur au moins trois (03) points, notamment :

- *La perception de soi* : la théorie de la personnalité explique que, dans le contexte du handicap, l'idée que se fait l'individu de lui-même peut avoir des incidences sur la manière dont il intègre son handicap, situation pouvant aboutir soit sur une acceptation de son statut, soit sur un déni, avec dans les deux cas des conséquences bien distinctes.
- *L'adaptation et le coping* : elle explique l'influence de la manière dont une personne fait face à son handicap sur le développement ou non, d'aptitudes susceptibles de surmonter son handicap (processus d'adaptation).

- *Interactions sociales* : cette théorie explique également que la nature des rapports sociaux de la personne en situation de handicap a une incidence sur le développement de ses moyens de résiliences vis-à-vis de son handicap.

L'idée maîtresse qui sort de cette théorie et qui est soutenue par Isabelle Ville (1994) est que la personnalité est un élément à intégrer dans la détermination du handicap et de son niveau d'incidence sur l'individu.

IV.3- Programme d'action sur cinq ans pour l'amélioration de la gestion du handicap et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur au sein de l'Université de Yaoundé 1.

Le choix de l'établissement d'un programme d'action qui s'étend sur une durée de cinq ans n'est un pas hasard ; cela présente en effet un certain nombre d'avantages, notamment :

- 1- Avoir une vision à long terme des objectifs et permettre de les planifier de manière stratégique ;
- 2- Aide à être cohérent et continue dans les actions à entreprendre à long terme ;
- 3- Facilite la mesure des progrès avec une grande marge dans les possibilités de réajustement des actions à implémentés ;
- 4- Facilite la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs escomptés ;
- 5- Renforce l'engagement et la responsabilité des parties prenantes

En guise de plan d'action s'étendant sur une durée de cinq ans pour la gestion et l'amélioration de la prise en compte des étudiants en situation de handicap, nous proposons le programme qui suit :

❖ 1^{ÈRE} ANNÉE

A- Évaluer les besoins : il est question ici d'évaluer les besoins des étudiants en situation de handicap inscrits dans les différents établissements de l'institution, afin d'identifier les besoins et les défis à leur inclusion.

B- La formation des enseignants : il est question ici d'organiser des sessions de formations pour les enseignants sur la prise en compte des étudiants en situation de handicap,

y compris la sensibilisation sur les différents types de handicap identifiés au sein de l'institution, ainsi que la sensibilisation sur les stratégies pédagogiques inclusives.

C- *Améliorer l'accessibilité* : il est question à ce niveau de mettre en place des mesures pour améliorer l'accessibilité des établissements académiques, y compris l'installation de rampes d'accès, l'adaptation des salles de classe et des toilettes, ainsi que l'acquisition d'équipements adaptés aux différents types de handicap répertoriés au sein de l'institution.

❖ 2^{ÈME} ANNÉE

A- *Les mesures de sensibilisation* : il est question ici d'élaborer des politiques inclusives pour garantir l'égalité des chances pour tous les étudiants, via des mesures visant la promotion et la vulgarisation des droits des étudiants en général (livre blanc de l'étudiant) et des étudiants en situation de handicap en particulier.

B- *Renforcer les capacités* : ceci, à travers la création et la consolidation d'accords de partenariats avec les associations et autres structures externes à l'université de Yaoundé 1 pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la promotion de l'inclusion éducative.

❖ 3^{ÈME} ANNÉE

A- *Institutionnaliser l'accompagnement éducatif* : il est question ici de mettre sur pieds des services d'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap, ainsi que des services de soutien académique et de conseil.

B- *Développer des programmes de bourses* : la grande partie des étudiants en situation de handicap qui ont les plus grandes difficultés à poursuivre leurs études et s'intégrer à leur milieu académique sont issus de familles pauvres. Les présentes bourses ont pour objectif de les aider à poursuivre le plus loin possible leurs études.

C- *Suivi et évaluation* : il est question ici d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent suivant des mesures de suivi et évaluation, et de procéder à des réajustements en cas de besoins pour l'atteinte des objectifs escomptés.

❖ 4^{ÈME} ANNÉE

A- *Renforcement des partenariats* : il est question ici de renforcer le partenariat avec les organisations de la société civile, ONG et autres structures qui interviennent dans la gestion du handicap et les autorités locales pour la promotion de l'éducation inclusive.

B- Développer des programmes de mentorat : le but de ces programmes est de leur fournir un soutien aussi bien intellectuel que psychologique et affectif afin de surmonter les tâches relevant de leur situation de handicap.

C- Élaborer des plans d'accessibilité : ce programme vise à garantir auprès des étudiants en situation de handicap l'accès à tous les services et ressources humaines et matérielles dont ils auront besoin en vue de faciliter leur cursus académique.

❖ 5^{ÈME} ANNÉE:

A- Évaluation finale : il est question ici de réaliser une évaluation finale pour mesurer l'impact des interventions opérées en amont et identifier les domaines qui nécessitent un réajustement.

B- Consolidation des acquis : il est question à ce stade de poursuivre l'implémentation des actions mises en œuvre pour la promotion de l'inclusivité éducative aussi bien en terme de gestion des questions y relatives que de promotion des droits des personnes en situation de handicap.

En somme, le programme d'action que nous proposons sur une étendue de cinq ans vise à améliorer la prise en compte et la gestion du handicap, ainsi que l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap au sein de l'Université de Yaoundé 1, à renforcer les capacités des acteurs de ce secteur, améliorer le niveau d'accessibilité des biens et services de l'université auprès de la population cible, et renforcer les partenariats pour une meilleure prise en compte du handicap aussi bien au sein de l'Université qu'en dehors.

IV.4- Quelques pistes supplémentaires à explorer

Au vu de tout ce qui précède, il faudrait souligner que des pistes d'analyses supplémentaires sont malgré tout nécessaires à explorer pour une analyse future. En effet, Malgré le fait que nos hypothèses aient été confirmées par les données que nous avons récoltées sur le terrain, on a pu constater certains faits relatifs à la gestion du handicap par les acteurs (externes à l'Université) intervenant ce domaine reste impératif à revoir ; l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap, bien qu'étant en grande partie mobilisée par les mécanismes passifs (infrastructures et réglementation) et actifs (les ressources humaines) internes à la structure d'accueil (les établissements académiques), cet accompagnement se fait également par l'appui apporté par les structures externes à l'établissement académiques

académique d'accueil. S'il est vrai que dans la configuration actuelle, les actions en faveur de ces catégories de personnes sont pour la plus part déployés par des mécanismes privées, on observe un défaut de collaboration réel entre ces différentes structures qui, bien que laissant croire à une collaboration pour la gestion des questions liées au handicap, font en réalité dans une collaboration de façade. Dans les faits, beaucoup de ces structures peinent à véritablement collaborer entre elles, elles peinent même à libéraliser l'accès aux informations relatives au suivi qui est fait des personnes en situation de handicap, non pas forcément par besoin de protection de la vie privée des personnes suivies par ces mécanismes, mais plus par manque de volonté de vouloir rendre publique leurs méthodes d'intervention qui selon une vision généralement partagée (mais non affichée) de ces mécanismes, pourraient mettre en danger la bonne marche de leur institution au profit d'une autre considérée en réalité comme concurrente dans un secteur d'intervention qui peut souvent se montrer juteux sur le plan financier. La redéfinition du paradigme dans lequel interviennent ces structures qui viennent en appui aux établissements primaires, secondaires et universitaires serait donc une avancée dans la lutte pour la meilleure prise en compte de la question du handicap en milieu académiques.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'étude que nous avons menée rend compte de la gestion qui est faite du handicap ainsi que l'accompagnement éducatif, des étudiants en situation de handicap moteur et de leur incidence sur les performances scolaires et l'intégration socio académique de cette catégorie d'apprenant, avec pour cadre d'étude, l'université de Yaoundé 1. Cette étude trouve son origine dans le besoin de comprendre comment font face des étudiants en situation de handicap, aux difficultés que présente leur milieu d'apprentissage, lorsque celui-ci a tendance à négliger leur statut. En effet, nous avons observé que, les dispositifs infrastructurels et académique au sein de cette Université, à une certaine hauteur, présente quelques négligence à la prise en compte du handicap ; il a été dès lors questions d'évaluer le niveau d'incidence que cela était susceptible d'avoir sur des étudiants en situation de handicap, avec pour échantillon d'analyse, les étudiants en situation de handicap moteur.

Nous avons pu voir que les mécanismes qui interviennent dans la gestion du handicap et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap à l'université de Yaoundé 1 sont principalement de deux types formels (textes et dispositifs régulant le handicap en milieu scolaire) et matériels (infrastructures et ressources humaines), mieux encore, les modalités de gestion du handicap au sein de cette établissement se font principalement via des mécanismes infrastructurels (qualité des infrastructures d'accueil) et environnementaux (moyens visant à favoriser chez les étudiants en situation de handicap leur intégration au milieu d'apprentissage), et pour ce qui est de l'accompagnement éducatif, il se fait à travers les techniques d'enseignement dispensés au sein de cette Université et la qualité du suivi individualisé dont bénéficient les étudiants en situation de handicap. Ces faits nous ont donc amenés à nous poser la question de savoir quelle est l'incidence qu'a la gestion du handicap et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap en milieu scolaire, en prenant pour cadre d'étude l'université de Yaoundé 1? Afin de comprendre les incidences de ces éléments sur les performances scolaires et le niveau d'intégration des étudiants en situation de handicap moteur, nous avons procédé à une collecte de données au sein d'un établissement à caractère inclusif de la ville de Yaoundé, et au sein de l'université de Yaoundé 1 pour procéder par comparaison ; les résultats que nous avons obtenus nous ont permis de ressortir les conclusions qui suivent :

- La qualité de l'environnement dédié à l'apprentissage des étudiants en situation de handicap a des incidences sur la hauteur et la courbe de progression de leurs performances scolaires

- La qualité de l'accompagnement éducatif formulé à l'endroit des étudiants en situation de handicap a une incidence qui se trouve nuancé sur ces derniers, en fonction de leur personnalité
- L'étudiant tient au-delà de tout, une forte part de responsabilité dans les sens dans lequel se fait la progression de ses performances scolaires

Les résultats ainsi obtenus cadrent avec nos hypothèses de recherche.

Les implications qui découlent de ces résultats peuvent se résumer dans les termes qui suivent : la prise en compte du handicap dans les modalités de fonctionnement d'un établissement, contribue à l'amélioration du bien être des étudiants en situation de handicap, ce qui a inévitablement des incidences positives sur leurs performances scolaires et leur niveau d'intégration social et académique.

Aussi, notre travail, nous le reconnaissons porte des limites ; en effet, étudier les répercussions de la qualité de l'environnement d'apprentissage et des moyens dédiés à l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap être totalement pertinent s'il est effectué juste sur un exercice académique ; en effet, la meilleure compréhension de ce phénomène oblige une étude sur tout le cursus scolaires des échantillon analysés au sein de leur établissement scolaire, afin de relever tous les éléments et variables susceptibles d'expliquer le rapport qui pourrait exister entre la qualité des moyens dédiés à leur suivi et leur niveau d'intégration académique et de performances scolaires. Néanmoins, il reste utile dans le cadre de l'étude des questions y relatives. Il s'avère donc nécessaire que le suivi à tous les stades d'évolution académique et même physiologique et psychologique, durant la totalité du cursus scolaire des personne analysé soit intégré pour une meilleure analyse des incidences que peuvent avoir la qualité de l'environnement et de la gestion du handicap sur les performances scalaires des étudiants en situation de handicap. Aussi, une analyse des contextes de la gestion de cette question dans divers contextes de l'Etat pourrait ressortir les nuances qui justifieraient les variations de tel ou tel éléments dans une tentative d'explication de la question en souffrance. En conclusion, la qualité de la gestion du handicap et de l'accompagnement éducatif fait en faveur des personnes en situation de handicap a des incidences sur les performances scolaires des apprenants, ainsi que sur leur inclusion sociale et académique. En outre, la place de l'étudiant en situation de handicap ne doit pas être négligée dans la réussite des moyens mobilisés dans ce cadre; mieux encore, il doit être intégré durant la totalité du processus mobilisé en sa faveur en tant que sujet mais aussi vecteur de sa réussite et de son intégration social et académique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anesm. (2011). L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile. France : ANESM.
- Annick, M. (2018). Peut-on définir la performance ? Revue de Psychologie du travail et des Organisations.
- Asch, S. (1946). Forming impressions of personality. The journal of abnormal and social psycholog.
- Bachelard, G. (1934). la formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective, Librairie philosophique J. Vrin, 5ème édition, 1967, collection. Bibliothèque des textes philosophiques, Canada.
- Banindjel, P. (2019). Représentations sociales du handicap et pratiques de l'inclusion scolaire auprès des élèves déficients auditifs au Cameroun. Revue Africaine de Psychologie.
- Banindjel, P. (2021). Corps et handicap-théorie et pratique. France : L'Harmattan.
- Beillerot., J. (1989). Les politiques d'éducation et de formation. Carrefours de l'éducation.
- Beaud, M. (1996). L'art de la thèse, édition la découverte, collection Guides Repères, nouvelle édition, France.
- Bodin, R. (2018). l'institutionnalisation du handicap, esquisse pour une théorie sociologique du handicap. La Dispute, France.
- Bogdan, R., & Steven J. Taylor. (2016). Introduction to qualitative research methods: a guidebook and resource, Edition John Wiley & Sons, Inc, Hoboken.
- Bourdieu, P., & Passeron, J.C. (1970). La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement. Editions de Minuit.
- Bronfenbrenner, U. (1979). The Ecology of Human Development. Harvard University Press.
- Chapoulie, J. C. (2017). Enquête sur la connaissance du monde social. Anthropologie, histoire, sociologie. France-Etats-Unis 1950-2000, Rennes, PUR.
- Code de l'action sociale des Familles de France. (2005). Art L114.
- Creswell, J. W. (1998). Qualitative inquiry and research design: choosing among five traditions. Sage publications.
- De Landsheere, V., & De Lansheere, G. (1978) Définir les objectifs de l'éducation. Presses Universitaires de France.

- Deschênes, G. (1995). Apprendre à s'aimer pour être heureux, Edition de Montagne, Canada.
- Doe, J. (2021). Promoting Disability Awareness in Africa: strategies and challenges. African Journal of disability studies.
- Doe, J. (2021). A definition and types of disabilities. Journal of disability studies.
- Doe, J. (2021). Enhancing Communication for students with motor disabilities: a review of AAC Apps. Journal of Assistive technology.
- Dupont, J. (2017). The political Landscape of disability rights: challenges and opportunities for individuals with motor disabilities. Journal of disability studies.
- Ebale, M. (2019). La psychologie sociale au Cameroun. Les éditions Monange, Yaoundé-Cameroun.
- European Union. (2007). Lisbon declaration on eHealth.
- Friedrich, E. (2021). Méthodologie de la recherche scientifique pour les organisations de la société civile : Réponses pratiques à des questions essentielles.
- Fougerollas, P., Clouthier, R., Bergeron, H., St Michel, G. (1998). Classification québécoise Processus de production du handicap (RIPPH)/SCCIDIH.
- Fougerollas, P. (2016). Influence d'une conception sociale, interactionniste du handicap au sein d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du droit à l'égalité : le modèle québécois. Revue internationale de l'éducation familiale.
- Garcia de araújo, J.N., de Oliviera Moreira, J., & Carvalho Romagnoli, R. (2007). De l'insertion sociale des personnes handicapées sur le marché du travail. Revue de l'emploi et du travail.
- Garcia, M. (2019). Economic empowerment of individuals with motor disabilities: a case study of employment programs. Journal of social inclusion.
- Gaté, J. P. (2009). Apprentissage. L'ABC de la vie, Editions Erès.
- Hamonet C. (2012). Les personnes en situation de handicap, PUF.
- Harris, A., & Spillane, J. (2008). Meeting the needs of disabled children and their families: some messages from the literature, Child Care in Practice.
- Huston, P., & Rowan, M. S. (1998). Qualitative studies. Their role in medical research. Canadian family physician.
- Inee. (2016). Normes minimales pour l'éducation en situation d'urgence. Adapté pour la RDC Nord Kivu.

- Isabelle, V., Ravaud, J.P. (1994). Représentations de soi et traitement social du handicap. L'intérêt d'une approche socio-constructiviste. Sciences sociales et santé, France.
- Jannssen, T., Amoroso, J., & Grasham, J. (2017). Améliorer les structures scolaires afin que les élèves apprennent mieux.
- Johnson, M. (2015). Technological Advancements in Assistive devices for individuals with motor disabilities. Journal of rehabilitation engineering.
- Jurus, A., & Musine L. (2012). Quel est l'impact de la taille des classes sur les performances scolaires ? Revue Française de Pédagogie.
- Kamwa, J.P. (2018). Le handicap : une situation de vulnérabilité multidimensionnelle. Revue Africaine de Santé et de développement.
- Ketele, J.M. (1989). Observer les situations éducatives. Revue française de pédagogie, volume 89.
- Legifrance. (2019). Code de l'action sociale et des familles.
- Maela, P. (2004). l'accompagnement : une posture professionnelle spécifique. L'Harmattan, France.
- McClelland, D. C. (1961). The achieving society. Princeton, NJ: Van Nostrand.
- Nations Unies. (1975). Déclaration des droits des personnes handicapées, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 3447 (XXX).
- Nations Unies. (1948). Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948
- Nations Unies. (1979). Déclaration sur les droits des personnes aveugles et malentendantes du 9 mai 1979
- Nations Unies. (1989). Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989.
- Nations Unies. (1994). Déclaration de Salamanque sur le cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux.
- Nations Unies. (1997). Traité d'Amsterdam.
- Nations Unies. (1995). Déclaration de Copenhague sur le développement social
- Nations Unies. (2002). Déclaration de Madrid de 2002 sur le handicap
- Nations Unies. (2006). Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- Nations Unies. (2015) Agenda pour le développement durable ODD-4 Education 2030.

- Organisation de l'unité africaine. (1981). Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.
- Perrenoud, P. (2001). L'accompagnement éducatif : une réponse à la difficulté scolaire ? Revue française de pédagogie.
- Piérart G., & Tétreault. (2014). Handicap, famille et soutien. Enfances, Familles, Générations.
- République du Cameroun. (1993). Décret n° 93/036 du 29 janvier 1993 portant création de l'université de Yaoundé 1
- République du Cameroun. (2013). Décret n° 2013/093 du 3 avril 2013 portant organisation du ministère de la santé publique
- République du Cameroun. (2018). Décret n° 2018/6233/ PM du 26 Juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi n°2010/002 du 13 avril 2010 portant promotion et protection des personnes handicapées
- République du Cameroun. (2019). Décret n°2019/145 du 20 mars 2019 portant réorganisation du centre national de réhabilitation des personnes handicapées
- République du Cameroun. (1990). Loi n°90/1516 du 26 novembre 1990 fixant les modalités d'application de la loi n°83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées.
- République du Cameroun. (1998). Loi n°98/004 du 04 Avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun.
- République du Cameroun. (2001). Loi n°005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur.
- République du Cameroun. (2008). Loi n°2008/001 du 14 avril 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.
- République du Cameroun. (2010). Loi n°2010/002 du 13 avril 2010 portant promotion et protection des personnes handicapées.
- République du Cameroun. (2003). Stratégie de la croissance et de l'emploi, avril 2003.
- République du Cameroun. (2023). Rapport d'état du système éducatif national camerounais, juin 2002-septembre 2003
- Richard. (1998). Quel impact de la taille des classes sur les performances scolaires ? regards croisés sur l'économie. Edition La découverte.

- Saïs, T. (2008). Cadre et concepts clés de la psychologie communautaire, Laboratoire de recherche, France.
- Smith, A. (2010). A history of support and assistance for individuals with motor disabilities. ABC Publishing.
- Smith, A. (2020). Supporting students with motor disabilities in writing: An evaluation of writing assistance software. *Journal of special education technology*.
- Smith, A. (2020). Enhancing disability awareness in Cameroon: best practices and lessons learned and development.
- Smith, J. (2021). The role of context in research studies. *Journal of psychology*.
- Talikoa, A. (2022). L'inclusion des personnes handicapées au nord Cameroun : état des lieux et perspectives. *Revue Africaine de Sociologie*.
- Thompson, L. (2020). Social inclusion and community integration of individuals with motor disabilities: A review of current practices. *Journal of community Psychology*.
- Van Gennep, A. (1909). Les rites de passage. France : Édition Émile Nourry.

Table des matières

SOMMAIRE	2
DEDICACES	3
REMERCIEMENTS	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	5
LISTE DES TABLEAUX.....	8
LISTE DES IMAGES ET FIGURES.....	9
RÉSUMÉ.....	10
ABSTRACT.....	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	12
PARTIE 1 : CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE DE L'ÉTUDE	15
CHAPITRE 1: CONTEXTE DE L'ETUDE.....	16
I.1- Contexte	16
I.1.1- Contexte politique	16
I.1.2- Contexte institutionnel	21
I.1.3- Contexte juridique	25
I.I.4- État de lieu du handicap au Cameroun et à l'Université de Yaoundé 1.....	29
I.I.4.1- État de lieu du handicap au Cameroun.....	29
I.I.4.2- Etat de lieu de l'action estudiantine pour l'inclusion à Yaoundé 1.....	32
I.2 - Formulation du problème	33
I.3- Question de recherche	35
I.4- Les hypothèses de la recherche	35
I.5- Les objectifs et intérêts de l'étude.....	36
I.5.1- Les objectifs de l'étude	36
I.5.2- Les intérêts de l'étude	36
I.6- Variables et modalités	37
I.6.1- Les variables.....	37
I.6.2- Les modalités et indicateurs	38
CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	40
II.1- Définition des concepts.....	40
II.1.1- Le handicap.....	40
II.1.2- Milieu académique.....	42

II.1.3- L'accompagnement éducatif.....	42
II.1.3.1- Approche Behavioriste de l'accompagnement éducatif.....	42
II.1.3.2- Approche Cognitiviste de l'accompagnement éducatif.....	44
II.1.3.3- Approche Constructiviste de l'accompagnement éducatif.....	44
II.1.4- L'étudiant.....	44
II.1.5- L'université de Yaoundé 1.....	45
II.2- Littérature sur le handicap et sa gestion.....	48
II.2.1- La question du handicap	48
II.2.1.1- Les types de handicap	48
II.2.1.2- Les mécanismes de gestion du handicap	49
II.2.1.2.1- Les mécanismes formels	50
II.2.1.2.1.1- Les textes juridiques internes.....	50
II.2.1.2.1.2- Les textes juridiques internationaux	52
II.2.1.2.2- Les mécanismes matériels.....	53
II.2.1.2.2.1- Les dispositifs internationaux d'application des normes	53
II.2.1.2.2.2- Les dispositifs nationaux d'application des normes	54
II.2.1.2.3- Les dispositifs institutionnels et infrastructurels	57
II.2.1.2.3.1- Les dispositifs institutionnels.....	58
II.2.1.2.3.1.1- Les services spécialisés.....	58
II.2.1.2.3.1.2- Les établissements publics administratifs.....	59
II.2.1.2.3.2- Les dispositifs infrastructurels	61
II.2.1.2.3.2.1- Les mécanismes infrastructurels inclusifs (les bâtiments et édifices)	61
II.2.1.2.3.2.2- Les mécanismes divers de sensibilisation sur le handicap (les médias, réseaux sociaux, etc.)	62
II.2.2- Le milieu académique : les éléments constitutifs de l'environnement d'apprentissage	64
II.2.2.1- Le niveau de prestige du lieu d'apprentissage	64
II.2.2.2- Le niveau d'accessibilité de l'établissement.....	66
II.2.2.3- L'inclusivité dans la transmission des enseignements.....	66
II.2.2.4- Les composantes humaines du milieu éducatif : l'étudiant et l'enseignant.....	68
II.2.2.4.1- L'étudiant au Cameroun: son statut.....	68
II.2.2.4.2- Les enseignants	70
II.2.3- L'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur	70

II.2.3.1- Historique et évolution des questions liées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur	71
II.2.3.2- Les mécanismes non formels d'accompagnement des personnes en situation de handicap.....	72
II.2.3.3- Les modalités de l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur	73
II.2.3.4- Les éléments à intégrer dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur.....	77
II.2.3.5- Les enjeux politiques, économiques et sociaux de l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur.....	78
II.2.4- Apprentissage et éducation	79
II.2.4.1- L'apprentissage	79
II.2.4.2- L'éducation	80
II.2.5- Performances scolaire, échec scolaire et réussite scolaire dans le cadre de l'accompagnement éducatif	81
II.2.5.1 – Les performances scolaires	81
II.2.5.2- L'échec scolaire	82
II.2.5.3- La réussite scolaire.....	83
II.2.6- Performance scolaire et environnement d'apprentissage.....	83
II.3- La théorie sociale du handicap et la théorie de la liminalité dans la gestion du handicap en milieu scolaire	84
II.3.1- La théorie sociale du handicap.....	84
II.3.1.1- Éléments de base de la théorie sociale du handicap intervenant dans la gestion du handicap et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation du handicap moteur au sein de l'université de Yaoundé 1	85
II.3.1.2- Liens existants entre la théorie sociale du handicap et la gestion et accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur.....	85
II.3.1.3- Les principales critiques portées à la théorie sociale du handicap.....	86
II.3.2- La théorie de liminalité de Murphy.....	86
II.3.2.1- Éléments de base de la théorie de la liminalité intervenant dans la gestion du handicap et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur au sein de l'Université de Yaoundé 1	87
II.3.2.2- Liens existants entre la théorie de la liminalité et la gestion et accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur.....	88
II.3.2.1- Les principales critiques portées à théorie de la liminalité.....	89

II.3.3- Le socioconstructivisme.....	89
II.3.3.1- Éléments de base dans la théorie du socioconstructivisme dans la gestion du handicap et de l'accompagnement éducatif des étudiants en situation du handicap moteur .	89
II.3.3.2 - Lien existant entre la théorie du socioconstructivisme et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur.....	90
II.3.3.3- Les principales critiques apportées au socioconstructivisme.....	91
PARTIE 2 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET EMPIRIQUE DE L'ÉTUDE.....	93
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	94
III.1- La méthode de recherche.....	94
III.2- Délimitation du sujet	95
III.2.1- Délimitation thématique	95
III.2.2- Délimitation spatio-temporelle	96
III.3- Le traitement des données	97
III.4- La structuration des données	97
III.5- L'analyse des données	98
III.6- Site et population de l'étude	98
III.6.1- Le site de l'étude.....	108
III.6.1.1- Situation géographique de l'Université de Yaoundé 1.....	108
III.6.1.2- Structures environnant l'Université de Yaoundé 1.....	109
III.6.2- Population de l'étude	110
III.6.3- Les observations, les entretiens et questionnaires effectués au cours de notre collecte de données.....	111
III.6.3.1- Les observations.....	111
III.6.3.2- Les entretiens.....	112
III.6.3.3- Les questionnaires de notre collecte de données.....	112
CHAPITRE 4- PRÉSENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	131
IV.1- Présentation et analyse des données.....	131
IV.1.1- Identification des enquêtés	131
IV.1.2- Présentation des résultats par thématique.....	133
IV.1.3- Suivi des statistiques.....	133
IV.1.3.1- Suivi des statistiques des apprenants en situation de handicap évoluant dans un environnement inclusif (Ecole spécialisée des élèves déficients auditifs).....	133

IV.1.3.2- Suivi des statistiques des apprenants en situation de handicap moteur évoluant à l'université de Yaoundé 1	137
IV.1.4.3.1- Analyse de l'ontosystème des étudiants en situation de handicap de l'université de Yaoundé 1	137
IV.1.4.2.2- Analyse du microsystème des étudiants en situation de handicap de l'université de Yaoundé 1	138
IV.1.4.2.3- Analyse du mésosystème des étudiants en situation de handicap de l'université de Yaoundé 1	140
V.1.4.2.4- Analyse de l'exosystème des étudiants en situation de handicap de l'université de Yaoundé 1	141
IV.1.4.2.5- Analyse du macrosystème des étudiants en situation de handicap de l'université de Yaoundé 1	143
IV.2- Discussion des résultats.....	144
IV.2.1- Qualité de l'environnement, gestion du handicap et accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur sous l'angle de la théorie sociale du handicap .	145
IV.2.1.1- Le handicap dans la théorie sociale du handicap: le handicap comme résultante de la confrontation entre l'incapacité de l'individu et un environnement inadapté.....	145
IV.2.1.2- Postulat supplémentaire sur l'explication de l'incidence de la qualité de l'environnement sur le handicap: les travaux de Fougerollas.....	146
IV.2.2- Qualité de l'environnement, performances scolaires et niveau d'intégration socio académique des étudiants en situation de handicap moteur sous l'angle de la théorie de la liminalité	147
IV.2.2.1- Le handicap dans la théorie de la liminalité : la marginalisation "camouflée de la personne en situation de handicap comme facteur de sa difficile inclusion.....	147
IV.2.2.2- Postulat supplémentaire sur l'explication de l'incidence de la négligence ans la prise en compte du handicap sur l'inclusion de la personne en situation de handicap: les travaux de Henri Tajfel et John Turner.....	148
IV.2.3- L'étudiant en situation de handicap moteur, son rôle dans son niveau d'inclusion académique et de performances scolaires sous l'angle du socioconstructivisme	149
IV.2.3.1- Le socioconstructivisme et l'apprenant en situation de handicap: l'apprenant (indépendamment de son statut) est au centre de son parcours et de son inclusion académique.....	149
IV.2.3.2- Postulat supplémentaire expliquant le rôle de l'étudiant en situation de handicap dans son niveau d'inclusion académique: la théorie de la personnalité d'Albert Bandura, Carl Jung, B.F. Skinner, E. Erikson.....	150

IV.3- Programme d'action sur cinq ans pour l'amélioration de la gestion du handicap et l'accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur au sein de l'Université de Yaoundé 1.	151
IV.4- Quelques pistes supplémentaires à explorer	153
CONCLUSION GÉNÉRALE	155
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	157
TABLE DE MATIERES.....	162
ANNEXES	168

ANNEXES

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

 UNIVERSITÉ DE YAOUNDE 1

 FACULTÉ DES SCIENCES DE
 L'ÉDUCATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work- Fatherland

 THE UNIVERSITY OF YAOUNDE 1

 THE FACULTY OF EDUCATION

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PERSONNE ANALYSÉE

- A- Quel est votre sexe ? *Féminin-----Masculin*
- B- quelle est votre région d'origine ? _____
- C- Quelle est votre profession ? _____
- D- Quelle est votre situation matrimoniale ? _____
- E- Quelle moyenne avez-vous obtenu au terme du 1^{er} semestre de l'année en cours ? _____

2- ANALYSE DE L'ONTO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- rencontrez-vous des difficultés dans votre scolarisation du fait de votre handicap ?
Oui-----Non
- B- pensez vous que votre handicap est susceptible d'avoir des incidences sur vos performances scolaires ?
Oui-----Non

3- ANALYSE DU MICRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

- A- Quelle perception ont vos proches de votre handicap ?
Ils nous soutiennent-----Ils nous soutiennent quelques fois----Ils ne nous soutiennent pas
- B- Recevez-vous matériellement de l'aide de la part de vos proches pour surmonter les inconvénients liés à votre situation de handicap ? **Oui----Non----Quelques fois**
- C- Si oui (ou parfois), cette aide vous soulage-elle de vos difficultés? **Oui-----Non**

4- ANALYSE DU MÉSO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Quelles sont les personnes présentes au sein de votre établissement qui vous aident à surmonter votre Handicap (Choix multiples autorisés)

**Amis & camarades-----Enseignants----moyens personnels (personne)----
Professionnels de l'accompagnement et autres**

B- Trouvez-vous suffisant la qualité de l'accompagnement que vous recevez de ces personnes ? **Oui----Non**

5- ANALYSE DE L'EXO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- La configuration actuelle des bâtiments et dispositifs d'accès à l'information existant au sein de votre établissement prennent-ils suffisamment en compte la condition des personnes en situation de handicap tel que vous ? **Oui----Pas suffisamment----Non**

B- Vous sentez-vous pleinement à l'aise en tant que personne en situation de handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 ? **Oui-----Non**

C- Quels sont selon vous les questions à améliorer dans la gestion du handicap au sein de l'université de Yaoundé 1 (possibilité de choix multiples)

**La qualité des infrastructures----les outils didactiques dédiés à l'apprentissage- les
moyens de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap --
--les méthodes de transmission des enseignements**

6- ANALYSE DU MACRO SYSTÈME DE L'ÉTUDIANT

A- Avez-vous connaissance des textes et autres dispositifs juridiques qui régissent les personnes en situation de handicap au Cameroun ? **Oui----Non**

B- Pensez-vous que vos droits soient suffisamment respectés au sein de l'université de Yaoundé 1 ? **Oui-----Non**

Merci pour votre aimable participation./-

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

B.P. 337 Yaoundé,
Tél/Fax : (237) 222.13.20

Direction des Affaires Académiques et de la Coopération

Division de l'Enseignement et des Personnels
Enseignants

Service des Programmes et des Diplômes

22-01356

Décision N° 22/01356/DAAC/D-FSE/DRPD/CRFD-SHSE/SSPE/SR du 19 OCT 2022

portant sélection des candidats en Master 2 Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I au titre de l'année académique 2022-2023.

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

P.O. BOX : 337 Yaoundé
Phone number/FAX (237) 22.21.13.20

Department of Academic Affairs and Cooperation

Sub-Department of Teaching and Teaching Staff

Programme and Certification Service

- Vu la Constitution ;
Vu la Directive N°01/06-UEAC/019-CM-14 du 11 mars 2006 portant application du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les Universités et Établissements d'enseignement Supérieur de l'espace CEMAC ;
Vu le Décret n°93/626 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
Vu le Décret n° 01/016 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
Vu le Décret n° 2012/437 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n°2012/333 du 29 juin 2012 portant nomination du Recteur de l'Université de Yaoundé I ;
Vu la correspondance n° 2226924/VI/VREPDTIC du 28 septembre 2022 relative aux travaux de la Commission Centrale de Sélection consacrée à l'examen des dossiers de demande de sélection en Master 2 et en Doctorat/Ph.D. au titre de l'année académique 2022-2023 ;
Vu les délibérations des travaux de la Commission Centrale de Sélection en Master 2 et en Doctorat/Ph.D. au titre de l'année académique 2022-2023.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les étudiants dont les noms suivent sont autorisés à s'inscrire en Master 2, au Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I au titre de l'année académique 2022-2023.

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES
(POST GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL AND EDUCATIONAL SCIENCES)

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET INGÉNIERIE ÉDUCATIVE
(RESEARCH AND DOCTORAL TRAINING UNIT FOR SCIENCE OF EDUCATION AND EDUCATIONAL ENGINEERING)

I. CURRICULA ET ÉVALUATION

SPÉCIALITÉ : DÉVELOPPEUR ET ÉVALUATEUR DES CURRICULA

N°	NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	THÈMES	DIRECTEURS/ CODIRECTEURS	GRADES
1.	BIDJANG OWONA BIENVENU	21V3694	Trame conceptuelle du Curriculum et appropriation de la réforme par les enseignants de l'Éducation de base de Cameroun	CHAFFI CYRILLE IVAN	CC

8.	ATEBA ONANA ALBERT STÉPHANE	21V3666	Influence de l'environnement d'apprentissage sur les performances scolaires chez les étudiants de la faculté des arts, lettres et sciences humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I	EBALE MONEZE CHANDE	Pr
9.	BAMALA AMAMINA SUBLIME KRYSTIE	21V3586	autonomisation économique des femmes rurales et contribution au développement communautaire dans l'arrondissement de Bokito	BELINGA BESSALA SIMON	Pr
10.	EBENE SALOME OLIVE	21V3649	Actions des organisations non gouvernementales contre la faim et décrochages scolaire dans la localité de Boulembé, département du Lom et Djerem	CHAFFI CYRILLE YVAN	CC
11.	EKANI NGONO GENEVIÈVE GEORGETTE	21V3763	Incidence des réseaux sociaux sur les performances scolaires des élèves de classe de premières du lycée d'Ekounou	MVESSOMBA EDOUARD ADRIEN	Pr
12.	EYENGA YVETTE	21V3635	L'impact des violences basées sur le genre sur le rendement professionnel des femmes fonctionnaires	NYOCK ILOUGA SAMUEL	MC
13.	FOLOUWA MBOURA RAILINE	21V3596	Prise en compte de l'absence de l'approche handicap dans la construction des édifices publique	MVESSOMBA EDOUARD ADRIEN	Pr
14.	GUEMFO GUEDEA CHANCELINE LA VICTOIRE	21V3588	Regard social et participation communautaire dans la lutte et la prise en charge des personnes atteintes d'hépatite virale B	NGAH ESSOMBA HÉLÈNE CHANTAL	CC
15.	HOZANE OUAGOU SYLVESTRE	21V3258	Représentation psychosociale des communes et participation des jeunes au développement local : cas de la commune d'arrondissement de Taibong	NJENGOUE NGAMALEU HENRI RODRIGUE	MC
16.	KAGONBE ELKANA	21V3610	Education à l'environnement, gestion des ordures ménagères et la protection de l'environnement : cas de la commune de Pala au Tchad	NGAH ESSOMBA HÉLÈNE CHANTAL	CC
17.	KEBEYIN A MBOH MARIE	21V3523	Représentation sociale de l'adulte âgé et l'abandon des personnes du troisième âges vivant dans le département du Mbam et Inoubou	ABOUNA PAUL	MC
18.	KEMEBOUNOU GINETTE	21V3569	Utilisation des réseaux sociaux et implication des jeunes au développement communautaire en zone rurale : Cas de la commune de Ma'an	NOUMBISSIE CLAUDE DÉSIRÉ	MC
19.	LASTOUSSIA ALI HASSAN	21V3571	Représentation autoritaire et son application chez les réfugiés camerounais à Koumdoul au Tchad : cas du camp de Kalam Bari	NOUMBISSIE CLAUDE DÉSIRÉ	MC

Article 2 : Le Vice-Recteur Chargé des Enseignement, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication, le Directeur des Affaires Académiques et de la Coopération, le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation et le Coordonnateur du Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le _____

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I



M. Maurice Aristide Tossou

Ampliations :

- VREPOIC
- DAAC
- D/FSE
- Coordonnateur CRFD-SHSE
- Intéressés
- Chrono/Archives.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 Paix - Travail - Patrie

 UNIVERSITE DE YAOUNDE I

 FACULTE DES SCIENCES DE
 L'EDUCATION

 DEPARTEMENT D'EDUCATION
 SPECIALISEE



REPUBLIC OF CAMEROON

 Peace - Work - Fatherland

 THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

 THE FACULTY OF EDUCATION

 DEPARTMENT OF SPECILIZEED
 EDUCATION

Le Doyen
 The Dean

N°...../23UYI/VDSSE/

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur PELA, Cyrille Bienvenu Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I, certifie que l'étudiant ATEBA GNANA Albert Stéphane, Matricule 21V3666 est inscrit en Master II à la Faculté des Sciences de l'Éducation, Département d'Éducation Spécialisée, Filière : **Intervention Orientation et Education Extrascolaire**, Spécialité: **Intervention et Action Communautaire**.

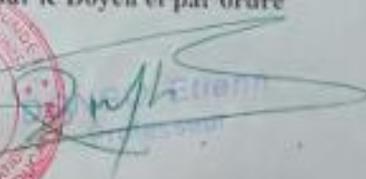
L'intéressé doit effectuer des travaux de recherche en vue de la préparation de son diplôme de Master. Il travaille sous la direction du Pr EBALE MONEZE Chandel. Son sujet est intitulé: « **Influence de l'environnement d'apprentissage sur les performances scolaires chez les étudiants de la Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I.** ».

Je vous saurai gré de bien vouloir le recevoir pour la recherche et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider dans son travail.

En foi de quoi, cette autorisation de recherche lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le... 05 JAN 2023...

Pour le Doyen et par ordre



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT D'EDUCATION
SPECIALISEE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Faith, land

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

THE FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF SPECILIZEED
EDUCATION

Le Doyen

The Dean

N°...../23/UYI/VDSSE/

AUTORISATION DE STAGE

Je soussigné, **Professeur BELA**, Cyrille Bienvenu Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I, certifie que l'étudiant **ATEBA ONANA Albert Stéphane**, Matricule **21V3666** est inscrit en Master II à la Faculté des Sciences de l'Éducation, Département d'Éducation Spécialisée, Filière : **Intervention Orientation et Education Extrascolaire**, Spécialité: **Intervention et Action Communautaire**.

L'intéressé doit effectuer des travaux de recherche en vue de la préparation de son diplôme de Master. Il travaille sous la direction du Pr **EBALE MONEZE Chandel**. Son sujet est intitulé: « **Influence de l'environnement d'apprentissage sur les performances scolaires chez les étudiants de la Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I** ».

Je vous saurai gré de bien vouloir le recevoir pour le stage et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider dans son travail.

En foi de quoi, cette autorisation de stage lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le **05 JAN 2023**

Pour le Doyen et par ordre



Yaoundé le 4th Mars 2023

ATEBA ONANA

Albert Stéphane

2183666

M2 - IOE/IAC

699810358

atebaonana1990@gmail.com



A Monsieur le Recteur
de l'université de
Yaoundé I.

Objet: Changement de l'intitulé de
mon sujet de mémoire de
Master 2 en intervention
et Action communautaire (IAC)

Monsieur le Recteur,

Je viens auprès de votre haute personnalité solliciter l'autorisation de
changer l'intitulé de mon sujet de mémoire recherche Master 2.

En effet, après échange avec mes enseignants et mon directeur de mémoire,
il ressort que ma thématique actuelle ne cadre pas avec mon domaine discipli-
naire (IAC), l'objet de nos travaux devant porter sur le traitement des
questions relatives aux communautés vulnérables oulet en situation de vulnérabilité.

Dans l'optique de rester en accord avec ce principe, je souhaite redéfinir
mon sujet de recherche intitulé : « Influence de l'environnement d'associa-
tion t... » Yaoundé I » pour le nouveau sujet : « Mécanismes de
gestion du handicap en milieu scolaire et accompagnement éducatif
des étudiants en situation de handicap moteur: cas de l'université de Yaoundé I »

Dans l'attente d'une suite que je souhaite favorable, je vous prie
d'agréer, Monsieur le Recteur, à l'expression de ma considération

distinguée -1-

avec jointes

- Liste de sélection en Master 2
- Demande de reconnaissance des droits universitaires

Signature

ATEBA ONANA

Albert Stéphane

EBALE MONEZE Chandel

Yaoundé le 20 mars 2023

Professeur titulaire

Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines

**Monsieur le Coordonnateur
de l'Ecole Doctorale SHSE**

Objet: Changement du sujet de mémoire de

M. ATEBA ONANA Albert Stéphane



Monsieur le Coordonnateur,

J'ai l'honneur de venir auprès de vous solliciter le changement du sujet de mémoire du susnommé. Il avait été retenu en Master avec un sujet libellé : "Influence de l'environnement d'apprentissage sur les performances scolaires chez les étudiants de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I".

Ce sujet ne cadre pas avec les missions du Département d'Education Spécialisée de la Faculté des Sciences de l'Education dont il est étudiant, ni avec les objectifs de sa spécialisation, à savoir "Intervention et action communautaires".

Aussi jugeons-nous préférable qu'il travaille sur un sujet libellé : "Mécanismes de gestion du handicap en milieu scolaire et accompagnement éducatif des étudiants en situation de handicap moteur de l'Université de Yaoundé".

Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de ma parfaite considération.

Ebalé Moneze Chandel
Professeur Titulaire